

**Centre chrétien de réflexion  
Secrétariat social de Marseille**

**Pauvres à Marseille  
Un besoin urgent de fraternité**

**Philippe Langevin**

**Mai 2018**

## Plan du document

Editorial

Préface

Introduction

Chapitre 1 : Marseille, une ville pauvre et inégalitaire

- 1- Une des villes les plus pauvres et les plus inégalitaires du pays
- 2- Une situation sociale difficile
- 3- Pourquoi Marseille est une ville pauvre ?
- 4- De fortes inégalités de ressources et dans l'accès aux minimums sociaux
- 5- Les Marseille
- 6- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires de grande précarité
- 7- Marseille des extrêmes : les petits quartiers les plus riches et les plus pauvres
- 8- La sécession des classes favorisées
- 9- Profil de pauvres : les gens de peu et les gens de rien

Chapitre 2 : Pourquoi Marseille n'aime pas ses pauvres ?

- 1- La pauvreté invisible
- 2- La pauvreté visible
  - a. Les Roms ou l'invention du bidonville mobile
  - b. Les gens du voyage sédentarisés
  - c. Les sans domicile fixe
  - d. Les migrants récents de passage à Marseille
- 3- Les pauvres que l'on ne veut pas voir
  - a. La ville durable n'est pas celle des pauvres
  - b. Les pauvres exclus de l'espace et du débat public
  - c. Les lieux dont on ne parle pas
- 4- L'accès difficile au logement pour les plus pauvres

Chapitre 3 : Pénurie d'emplois et de logements

- 1- Un renouveau économique sans création d'emplois
- 2- Une économie numérique non inclusive
  1. Le numérique ne construit pas une société intégrative
  2. Il n'y a plus d'effet d'entraînement
  3. Les pôles de compétitivité ne sont pas accessibles à tous
  4. La smart City n'aime pas les pauvres
- 3- Un sous-emploi qui perdure
- 4- La création de valeur n'entraîne pas la réduction du chômage
- 5- Les nouveaux lieux de l'innovation ne modifient pas le marché du travail
- 6- Un éclatement des formes d'emploi peu favorable aux demandeurs
- 7- Une forte demande de logement insatisfaite
- 8- Initiatives dans les quartiers prioritaires

Chapitre 4 : Le redressement de Marseille

- 1- Les grandes opérations urbaines ont profondément changé une partie de Marseille
- 2- L'économie se relève en termes de production mais pas en termes d'emploi

- 3- Marseille n'est plus une ville industrielle
- 4- Le tertiaire est tiré par le secteur public
- 5- Les pôles d'excellence sont de niveau international
- 6- Les nouveaux lieux de l'innovation
- 7- Euroméditerranée, accélérateur de croissance d'une partie de Marseille
- 8- Le grand port maritime se redéploie vers la zone de Fos
- 9- Marseille n'est plus dans Marseille : la métropole Aix-Marseille-Provence

#### Chapitre 5 : Douze propositions pour un Marseille solidaire

- 1- En direction des aménageurs : Impliquer les habitants des quartiers concernés dans les grandes opérations urbaines
- 2- En direction des responsables de la politique de l'emploi
  1. S'insérer plus activement dans la politique nationale d'insertion et de lutte contre la pauvreté
  2. Marseille : zéro chômeur de longue durée
- 3- En direction des acteurs de l'insertion professionnelle : Développer les structures d'insertion par l'activité économique
- 4- En direction des chefs d'entreprises : Mobiliser les entreprises pour accompagner les demandeurs d'emploi peu qualifiés
- 5- En direction des acteurs de la politique du logement
  1. Loger dignement tous les habitants de Marseille
  2. Ne plus tolérer de personnes à la rue, notamment les enfants de la rue
  3. Stopper sans délai les expulsions des familles Roms et mettre en place des logements adaptés
- 6- En direction des acteurs de la politique de la ville : Passer de la reconnaissance des quartiers prioritaires à la connaissance des quartiers populaires
- 7- En direction des acteurs de l'éducation : Lutter contre l'échec scolaire et promouvoir le pouvoir d'agir des jeunes
- 8- En direction des services de l'Etat : Accompagner les migrants dans leur nouvelle vie
- 9- En direction des élus locaux : Passer de la métropole des maires à la métropole de projet

#### Conclusion : Oser la fraternité

- 1- Une addition de communes ne fait pas une métropole
- 2- Marseille est une ville fragile et vulnérable
- 3- Devenir solidaire pour faire société
- 4- Faire communauté dans notre maison commune
- 5- Défendre le bien commun de notre maison commune pour répondre aux enjeux de notre temps
- 6- Si on essayait la fraternité ?
- 7- La responsabilité des chrétiens dans la co-construction de Marseille

## Editorial du Président du Secrétariat Social de Marseille

# 25 % de pauvreté à Marseille est-ce supportable ?

Et ce pourcentage est en augmentation !

### Derrière le mur, la misère ?

L'écart entre les plus pauvres et les plus riches à Marseille est un des plus importants de France : Ici, la moitié des foyers gagnent moins de 1500 € par mois, il y a environ 400 SDF, des allocataires sociaux dont le taux est de 2 points au dessus de la moyenne nationale, un millier de Roms en errance, une grande pauvreté invisible de ménages dont le niveau de ressources ne permet pas une vie digne. Le rapport fournit de chiffres précis sur les exclus du développement.

Même si une partie de Marseille d'aujourd'hui est en pointe, notamment en matière de recherche et de nouvelles technologies, force est de constater que la partie favorable de la ville n'entraîne pas celle qui est en situation difficile. Philippe Langevin, universitaire, nous décrypte l'état de la situation. Dans un rapport circonstancié et analytique, la situation est minutieusement analysée et pesée.

### Mais que font les politiques... ?

...qui pourraient, avec intelligence, persévérance, sens du Bien Commun, discuter, débattre et mettre en œuvre une grande politique d'intégration de tous les habitants de Marseille et d'Aix-Marseille-Provence métropole. Et reconnaître, une fois pour toutes, que les grandes opérations d'urbanisme ne bénéficient qu'à une partie de la ville. La richesse engendre la richesse. Elle n'éradique pas la pauvreté.

Entre petites chicaneries, défense du pré-carré, volonté de ne pas faire, guéguerres stériles entre communes, refus de toute forme de partage, sous-entendus politiciens, la métropole n'avance pas. 2 ans après sa mise en œuvre, elle reste inconnue de ses habitants et combattue par la plupart des maires des communes qui la composent. Les plus précaires n'en attendent rien et évoluent dans une économie souterraine de la survie aux multiples formes.

### La Société à 2 vitesses, je l'ai rencontré... à Marseille :

Depuis 1903, nous chrétiens sociaux travaillons pour le Bien Commun, c'est à dire **au bénéfique de toutes et de tous**, avec la volonté de faire respecter l'Homme et sa dignité. Force est de constater que si rien n'est fait, dès maintenant, ce n'est pas le quart de la population mais bien davantage que nous aurons dans quelques années. - **Est-ce juste et tolérable ?**

Alors que l'on est proche du point de non retour, le Secrétariat Social de Marseille lance un appel à la société civile: tout le tissu socio-économico-associatif doit prendre à bras-le-corps cet enjeu vital pour l'avenir de Marseille et le définir comme priorité pour « soutenir » nos politiques. Après une parole qui dénonce, il faut une parole qui annonce ! C'est ce que nous propose Philippe Langevin à la fin de ce document.

Le Président du Secrétariat Social de Marseille,  
**Bernard Cheval.**

## Préface

Le secrétariat social, Centre Chrétien de Réflexion, a été fondé en 1903 à Marseille à l'initiative de chrétiens préoccupés par la question sociale douze ans après l'encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII qui a jeté les bases de la doctrine sociale de l'Eglise. La question ouvrière était alors au cœur des débats. L'Eglise commençait à se positionner par rapport aux grandes souffrances engendrées par un capitalisme naissant à une époque qui n'était pas belle pour tous.

Des chrétiens marseillais engagés ont fondé ce mouvement dans cette grande ville méditerranéenne où les conditions de vie et de travail étaient celles d'une grande pauvreté. Toute l'économie d'alors reposait sur l'activité maritime. Marseille était à son apogée comme port mondial et grand port de voyageurs, point de départ vers l'immense empire colonial. Le christianisme marquait le paysage urbain, dominé par la basilique de Notre Dame de la Garde, consacrée en 1864 et la cathédrale de la Major érigée en basilique mineure en 1896.

Depuis plus de cent dix ans, le secrétariat social poursuit ses travaux. Correspondant local des Semaines Sociales de France, le Centre Chrétien de Réflexion, dans le cadre de sa charte adoptée en 2010, s'engage pour le bien commun en participant au débat public sur les questions sociales de notre temps. Il anime des rencontres régulières. Il participe à des émissions sur Radio-Dialogue. Il publie des prises de position qui ne sont pas réservées à l'Eglise mais s'adressent aussi aux décideurs et aux citoyens mobilisés sur la question sociale.

C'est ainsi que, dans ce cadre, le Centre Chrétien de Réflexion a pris position en 2015 pour défendre la construction d'une métropole solidaire, notre « maison commune » avant même qu'Aix-Marseille-Provence Métropole ne devienne une réalité. En 2017, à l'occasion de la publication de l'encyclique « Laudato Si », le Centre Chrétien de Réflexion a montré que notre métropole était loin de l'écologie intégrale prônée par le pape François.

C'est à un autre débat que Philippe Langevin, universitaire, nous convie aujourd'hui. Celui de la précarité de près de la moitié des marseillais à un moment où Marseille se relève au niveau économique et s'embellit au niveau urbain. La priorité accordée à l'économie numérique amplifie les inégalités sans créer d'emplois. Entre un chômage endémique et une forte demande de logements sociaux insatisfaite, toute une économie de bazar permet aux plus précaires et aux plus faibles de survivre.

Ce texte est une alerte. Il n'a pas la prétention de proposer des réponses toutes faites à des situations indignes. Il entend simplement interpeller les responsables des politiques publiques, les chefs d'entreprises, le monde associatif et, au delà, tous les marseillais, que la misère s'étend dans une ville à plusieurs vitesses où les classes favorisées cohabitent avec celles qui ne le sont pas sans relations entre elles. Il invite tous les chrétiens de la cité Phocéenne à mettre en œuvre l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise.

La situation n'est pas sans rappeler 1903. La précarité des demandeurs d'emploi, des mal logés et des sans domicile fixe est comparable à celle des ouvriers du début du siècle ; peut être même plus forte avec la dégradation des relations familiales et le recul des pratiques religieuses.

Le Bureau du Secrétariat Social de Marseille

## Introduction

Ce texte est un document d'alerte. Il interpelle tous les responsables des politiques publiques (Etat, Conseil Départemental, Métropole, commune de Marseille) sur une société à plusieurs vitesses qui écarte du développement un nombre très élevé de personnes et génère des situations de précarité qui remettent en cause notre modèle social. Il n'a pas l'ambition de proposer un autre modèle, irréalisable à court terme, mais d'énoncer quelques pistes concrètes susceptibles de faciliter l'insertion économique et sociale de la partie la plus pauvre de la population marseillaise. Il souligne aussi que les réponses techniques ne suffiront pas pour combattre efficacement toutes les formes d'exclusion et que seul un sursaut moral sera à la hauteur du problème.

L'analyse concerne Marseille qui fait volontiers état de ses réussites, notamment dans le cadre de la société numérique sans prendre véritablement conscience des inégalités qu'elle engendre pour la partie de la population qui ne maîtrise pas ses outils. Même si les problématiques sociales ne sont pas de la compétence d'Aix-Marseille-Provence Métropole, sauf pour la politique de la ville, l'approche métropolitaine, fréquemment évoquée, souligne tout l'intérêt de ce nouveau territoire si difficile à construire.

Le niveau de pauvreté à Marseille est exceptionnellement élevé (chapitre 1). De plus, il varie du simple au double suivant les arrondissements et bien plus encore au niveau des quartiers. Marseille est la grande ville de France la plus inégalitaire. Le revenu médian est déjà faible. La pauvreté est intense ce qui veut dire que les pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs. Le recours aux aides sociales permet à de nombreux ménages de ne pas tomber dans l'extrême précarité. Il permet aussi de réduire de 1 à 4 les inégalités en fonction du revenu disponible alors qu'elles sont de 1 à 16 avant redistribution. Dans 4 arrondissements, les 10% les plus pauvres n'ont aucun revenu d'activité. La plus grande partie de la pauvreté à Marseille est invisible. C'est celle des bas revenus des « gens de peu » qui vivent difficilement avec beaucoup de privations et d'inquiétudes. La pauvreté visible est celle des allocataires du RSA et d'autres minimums sociaux qui survivent dans une économie de bazar dont le célèbre marché aux puces est la traduction territoriale la plus visible. Ce sont les gens de rien. Mais il y a encore des plus précaires Marseille : 400 sans domicile fixe, 1000 Roms, 6 000 réfugiés récents, 12 000 gens du voyage sédentarisés cumulent tous les malheurs de la vie. Le chapitre 2 sera consacré à ce que pauvreté veut dire à Marseille.

Si on observe les discours officiels sur Marseille, avec les éternelles marques d'autosatisfaction des élus ou des chefs d'entreprises on peut légitimement se demander si Marseille aime ses pauvres. Le secteur associatif et les bénévoles qui le composent n'assistent pas mais accompagnent les habitats en situation précaire. Les marseillais ne sont pas insensibles à la misère qu'ils croisent à chaque instant sur la voie publique. Ce sont les choix des politiques publiques et, au-delà, la conception même de l'action publique qui sont interpellés sur la volonté de considérer la ville comme une cité d'ingénieurs, de cadres supérieurs et de professions libérales, de chefs d'entreprises innovants, de chercheurs et de « makers », jeunes, diplômés et entreprenants. Certes, ces créatifs participent bien au renouveau de Marseille ; mais ne répondent pas à la dégradation des conditions de vie de beaucoup des marseillais. L'autre partie de Marseille est soigneusement évitée. On ne parle pas des perdants dans la compétition mondiale. Dans les documents officiels, les nombreux ouvrages d'images de Marseille, les plaquettes promotionnelles il n'est jamais question de l'autre moitié de la ville. Les diverses formes de l'implication citoyenne, peu connues il est



vrai, ne sont pas accessibles à tous. Pour présenter, expliquer, solliciter, encore faut-il employer un vocabulaire accessible à ceux qui ne sont pas des spécialistes de l'action publique. Les difficultés rencontrées dans la composition des conseils citoyens de la politique de la ville en portent témoignage. Cette approche sera celle du chapitre 2.

Les problèmes que rencontrent la moitié des marseillais sont multiples. Deux nous semblent déterminants. Le premier est celui de l'emploi. Il manque à Marseille 60 000 emplois pour atteindre le niveau des autres grandes villes françaises. Le taux de chômage est toujours au moins 2 points plus élevé qu'au niveau national. Entre 2009 et 2014, l'emploi est resté quasiment stationnaire. Les emplois perdus dans les activités classiques ont été compensés par ceux gagnés dans les activités modernes. Mais ce ne sont évidemment pas les mêmes actifs qui les occupent et les catégories populaires ne trouvent plus de postes de travail qu'ils pourraient occuper. Le deuxième est celui du logement. Dans une ville où les locataires sont majoritaires, les logements proposés à la location sont souvent en très mauvais état. La fondation Abbé-Pierre estime que 40 000 logements à Marseille sont insalubres. L'offre de logement social est très insuffisante par rapport à la demande et le temps moyen d'obtention est de huit ans. Les locataires du parc social ne changent pas de logement. La vacance est quasi-nulle. Et une partie des marseillais se tourne vers le logement social de fait où les marchands de sommeil font des affaires sévissent et prospèrent. Nous examinerons cette situation dans le chapitre 3.

Ce document n'est pas une remise en cause du renouveau de Marseille présenté dans le chapitre quatre. Il est incontestable que, depuis le lancement de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée le visage de la ville a changé et la cité Phocéenne est sortie d'une longue période de difficultés. Il est certain aussi que la révolution numérique a pris ici une dimension particulière, bénéficiant d'un milieu innovateur puissant en informatique et en sciences de la communication. Les nouvelles entreprises, et notamment les start-up, ont pu se développer en proposant des produits nouveaux, grâce à la révolution Internet. De nouveaux espaces de travail ont modifié les facteurs classiques de localisation. L'appel à des financeurs privés a totalement transformé le rôle des banques. Plus récemment, l'insertion de Marseille dans une vaste métropole a élargi le périmètre de son développement économique.

Simplement, le message à faire partager est que cette économie moderne ne concerne qu'une partie des marseillais, les plus formés, les plus mobiles, les plus performants. Tous les autres restent à l'écart d'une nouvelle économie qui n'est pas faite pour eux. Ils n'ont pas le niveau de formation professionnelle requis, la mobilité voulue, la culture souhaitée et assistent, impuissants, à la fin d'une économie qui n'exigeait pas, il n'y a pas si longtemps, de fortes qualifications dans les métiers du commerce, de la manutention, de l'industrie. Cette ville d'ouvriers et d'employés est devenue une ville d'ingénieurs et de cadres, souvent venus d'autres régions de France, voire de l'étranger apporter leurs compétences au service d'un nouveau Marseille. Dès lors, affrontant un chômage persistant et de graves difficultés pour se loger, plus du quart des Marseillais vivent en dessous du seuil de pauvreté et un autre quart autour du revenu minimum.

Le propos ici est de dénoncer un discours suivant lequel les secteurs performants de l'économie auraient permis à ceux qui ne le sont pas de le devenir grâce aux effets d'entraînement nommés aujourd'hui effets de ruissellement. En fait, les activités compétitives travaillent avec d'autres activités compétitives et celles qui ne le sont pas avec d'autres dans la même situation. Dans une ville de quartiers, les territoires riches n'améliorent pas les conditions de vie des territoires pauvres.

Se redéploie alors une ville à deux vitesses qui perd peu à peu son identité pour devenir une juxtaposition de territoires et de classes sociales qui s'ignorent. Ce mouvement, observé dans toutes les grandes villes du pays, prend à Marseille une importance particulière. D'un côté des réussites exceptionnelles, des produits de grande qualité, des spécialisations de niveau international en médecine et en recherche fondamentale, des ingénieurs performants et de l'autre des chômeurs de longue durée, des jeunes sans formation, des ressources trop faibles pour vivre dignement. Cette séparation sociale est aussi spatiale. Le sud de Marseille est du bon côté, le nord est du mauvais côté. De plus, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres grandes villes, le centre est en situation encore plus difficile que le nord. Cette ville éclate sous le poids de ses différences et de ses indifférences.

Il y a certes une classe moyenne à Marseille qui aspire à rejoindre celle des catégories favorisées. Mais la plupart du temps, elle « tombe » dans les difficultés monétaires et rejoint tout au contraire celle des défavorisés. Quand on observe que plus du quart des marseillais sont en dessous du seuil de pauvreté et que beaucoup n'ont pour seules ressources que le SMIC ou guère mieux, on ne peut que s'inquiéter d'une situation qui a tendance à s'aggraver dans le temps. Dans une ville structurellement inégalitaire, l'amélioration des conditions de vie des uns et pas des autres remet en question l'unité même de la cité.

Vient enfin le temps des propositions pour reconstruire Marseille avec tous les marseillais. Ce sera l'objet du chapitre 5. Il ne s'agit pas de stigmatiser les responsables politiques et économiques de la ville mais de les alerter sur les marseillais qu'ils ne voient pas et les inviter à changer de regard pour repenser la ville. Sans doute le travail du SAMU social pour les sans domicile fixe doit être salué. Par contre doivent être déplorées, une fois de plus, la situation des Roms, le manque de places disponibles dans les centres d'hébergement pour les sans domicile fixe et les expulsions des migrants. Il existe à Marseille une pauvreté invisible qui concerne près de la moitié de la population toujours cantonnée, si ce n'est reléguée, dans les mêmes quartiers et les mêmes ensembles de logements. Nous devons convaincre une fois pour toutes que les grands équipements n'entraînent plus leur territoire d'implantation dans la création d'entreprises et d'emplois.

Il ne serait pas impossible d'imaginer de nouvelles façons d'aménager pour intégrer les voisins de ces opérations dans une conception partagée du développement. Dès lors le combat contre la pauvreté est celui du combat contre le chômage, le mal logement et toutes les formes d'exclusion. Il est bien sûr national mais il prend ici une importance particulière. Multiplier l'offre d'insertion par l'activité économique, construire davantage de logements sociaux, pratiquer toutes les formes de la discrimination positive, lutter contre les marchands de sommeil deviennent d'urgents impératifs. Les formidables capacités d'innovation des créateurs et des ingénieurs devront se mettre au service du bien commun et dépasser le cadre strict de leur activité pour contribuer à cette reconstruction collective.

La conclusion est un appel à la fraternité. Au-delà des mesures techniques ou des volontés politiques affirmées, ce qui donnera sens à une attention renouvelée vis-à-vis des plus démunis, c'est la capacité de Marseille, ville fragile et vulnérable, à savoir défendre le bien commun, faire communauté dans notre maison commune, Aix-Marseille-Provence Métropole et faire société pour que les marseillais deviennent solidaires. La responsabilité des chrétiens est engagée dans la re-construction de la ville.

## Chapitre 1 : Une ville pauvre et inégalitaire

Il n'y a pas que des pauvres à Marseille. Il y a même de plus en plus de riches car la ville a su regagner une classe aisée qui gagne bien sa vie dans les milieux des dirigeants de grandes entreprises, de chercheurs, d'ingénieurs et de cadres impliqués dans les grandes opérations notées dans le chapitre 4. Mais comme le niveau de vie des catégories socio- professionnelles ne s'est pas amélioré, les inégalités ne cessent de croître. A juste titre, Alan Fourest<sup>1</sup> parle d'une ville de pauvres plutôt que d'une ville pauvre.

### 1-Marseille est une des villes les plus pauvres et inégalitaires du pays

Malgré les réussites évoquées dans le chapitre 4, plusieurs indicateurs révèlent la situation de grande pauvreté d'une partie importante des habitants de Marseille. 25,8% des ménages sont en situation de pauvreté monétaire. Le revenu médian<sup>2</sup>-17 930 € en 2014- est faible, comme la part des ménages fiscaux imposés, tous deux inférieurs à la moyenne nationale Si Montpellier présente des résultats comparables avec ceux de Marseille, on peut constater que, parmi les villes de plus de 200 000 habitants, Marseille est en deuxième position pour le revenu médian et le taux de pauvreté monétaire (après Montpellier) et en troisième position pour la part des ménages fiscaux imposés (après Montpellier et Lille).

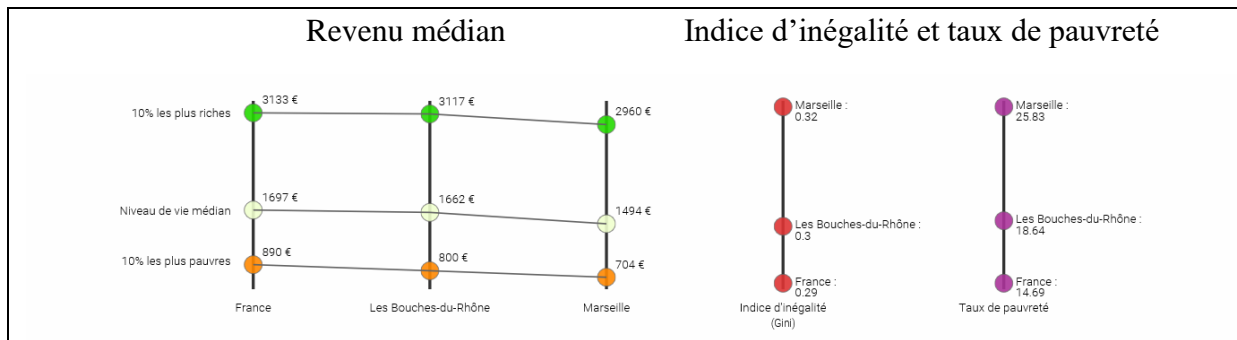
<b>Indicateurs de revenus 2014</b>			
Territoires	Revenu Médian €	Taux de pauvreté	Part des ménages imposés
France métropolitaine	20 369	14,7	58,1
Paris	26 194	16,1	71,6
Marseille	17 930	25,8	52,2
Lyon	22 145	14,5	64
Toulouse	20 270	18,8	57,5
Nice	19 010	20,6	55,9
Nantes	20 936	15,9	59,1
Strasbourg	18 275	23,5	53,3
Montpellier	17 315	26,6	50,1
Bordeaux	21 096	17,1	58,3

<sup>1</sup> Marseille : ville pauvre ou ville de pauvres ? mars 2018

<sup>2</sup> Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50% de la population ait un revenu inférieur et 50% un revenu supérieur. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian.

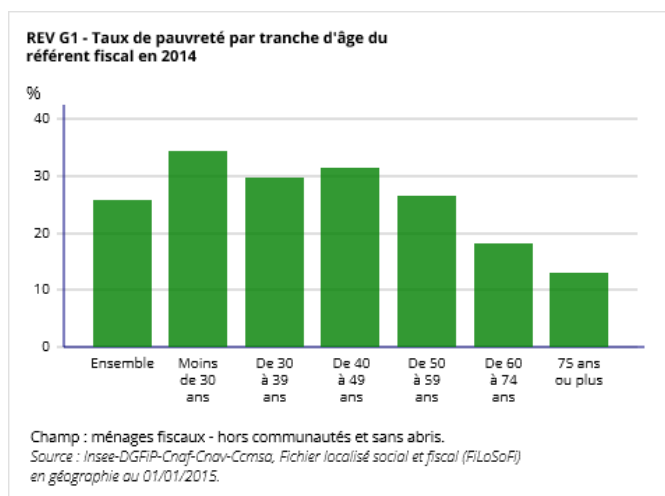
Lille	18 000	25	51,8
Rennes	20 197	19,2	56,7

Source : INSEE

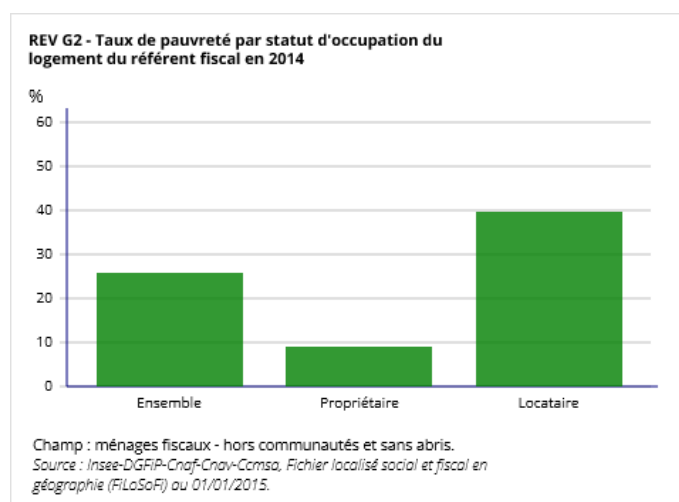


Source : Observatoire des inégalités- 2018

La moitié des foyers marseillais gagnent moins de 1 500 € par mois. Les taux d'allocataires des minima sociaux sont deux fois plus élevés qu'au niveau national. A l'autre extrémité, près de 1 800 contribuables paient l'impôt sur la fortune. Leur patrimoine moyen déclaré est de 2,6 millions d'€.



Le taux de pauvreté varie suivant les tranches d'âge. C'est pour les moins de 30 ans qu'il est le plus élevé. Il atteint 40% pour les locataires.



Plus significatif encore est le niveau des inégalités. Plus qu'une ville pauvre, Marseille est une ville éclatée dont l'unité de façade ne doit pas faire illusion. Inégalités sociales d'abord entre plus du quart de ses habitants au seuil de pauvreté et plus de 10% au seuil de l'impôt sur les grandes fortunes. Inégalités territoriales ensuite qui opposent les beaux quartiers du 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement au centre-ville et aux quartiers nord où les revenus moyens, après redistribution, soit trois fois plus faibles. Ces écarts sont amplifiés au niveau des petits quartiers.

Cette situation préoccupante relativise le discours sur le renouveau de Marseille. En fait ce nouveau prolétariat fait peu parler de lui. Protégé par les systèmes sociaux (dans certains quartiers du centre-ville ou des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements plus de 10% des habitants ne déclarent aucun revenu d'activité), soudé par leurs communautés d'origine, bénéficiaire de l'entraide familiale il construit « d'autres Marseille » sur une étonnante capacité à bricoler pour survivre. Le travail au noir, l'économie de bazar, l'économie informelle, la capacité à « tirer » sur les aides sociales sont les signes d'une économie incapable de répondre aux besoins de tous ses habitants.

Les opérations récentes ont changé l'image de la ville. Des manifestations organisées dans le cadre de Marseille-Provence, capitale européenne de la culture aux nouvelles installations hôtelières de luxe, des Terrasses du port aux voûtes de la major, du nouveau quartier de luxe du « carré d'or entre les rues Grignan et Paradis à l'implantation récente de marques de prestige (Vuitton, Hermès...), du projet de transformation de la villa Valmer en hôtel 5 étoiles, aux résidences fermées dans les quartiers populaires, Marseille s'offre aux riches. Le quart de ses habitants n'est pas concerné par une ville qui n'est plus la leur.

Cette situation est visible partout, notamment dans le centre et la partie nord de la ville. Au-delà d'une mendicité généralisée, les pauvres sont parmi nous. Dans leur habillement, dans leur comportement, dans leur visage ils renvoient l'image d'une ville qui s'intéresse peu à leur sort. Parmi eux, les habitants d'origine étrangère, les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi de longue durée, les ménages mal logés croisent le regard d'un autre Marseille qui ne les voit même plus.

Ainsi, au-delà d'un discours convenu sur la force de ses migrations successives, sur la qualité de ses associations, sur son hospitalité généreuse et sa capacité à échanger et à se comprendre, Marseille isole de plus en plus la partie la plus précaire de ses habitants qui voient la ville se transformer sans qu'ils en aient leur part. Les nouveaux logements sont trop chers pour eux, les emplois créés ne leur sont pas accessibles, l'université leur est étrangère. Alors, ils se

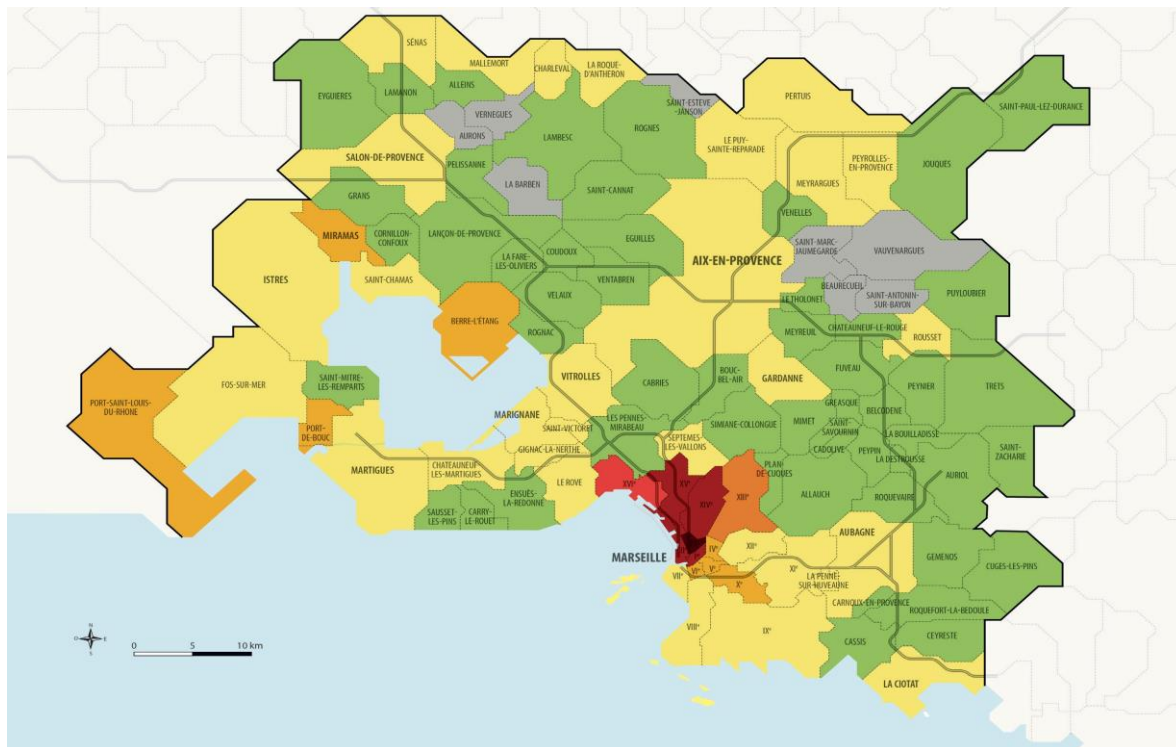
replie sans bruit sur des vies pauvres que la statistique ne connaît pas et que les cadres supérieurs, les ingénieurs et les aménageurs ne rencontrent jamais. Ici, les pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs et les riches plus riches qu'ailleurs. Dans une ville des extrêmes, les moyennes perdent leur sens. La pauvreté n'est pas un chiffre. Pour la combattre, il faut savoir la regarder.

## **2- Une situation sociale difficile**

L'AGAM a calculé un indice de fragilité socio- économique de la population âgée de 15 à 64 ans du territoire d'Aix-Marseille-Provence Métropole<sup>3</sup>. Cet indice est une synthèse des huit indicateurs de précarité communaux ou d'arrondissement pour Marseille. Il confirme une fragilité particulièrement élevée dans les arrondissements centraux (1°, 2°, 3°) et dans le nord de la ville (13°, 14°, 15° et 16°)

---

<sup>3</sup> Fragilité socio- économique- Un indice pour mesurer la précarité- AGAM- Octobre 2017



| agam



Lecture : plus l'indice dépasse la moyenne de France métropolitaine, s'élevant à 8 points, plus la fragilité socio-économique de la population de la commune ou de l'arrondissement est importante.

L'indice de fragilité socio-économique de la population est une synthèse des huit indicateurs de précarité communaux (ou de l'arrondissement), chacun étant rapporté à la moyenne nationale.

Les huit Indicateurs :

- part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) ;
- part des ménages dont la personne de référence est chômeur ;
- part des bénéficiaires du RSA socle ;
- part des salariés occupant un emploi précaire (tout contrat hors CDI ou titulaire de la fonction publique) ;
- taux d'activité ;
- part des personnes sans diplôme ;
- part des familles monoparentales ;
- part familles nombreuses (trois enfants et plus).

Si la fragilité de la population est plus forte à Marseille, elle est aussi importante dans d'autres communes d'Aix-Marseille-Provence métropole. A Port de Bouc, Berre l'étang, Miramas et Port Saint-Louis du Rhône l'indice de fragilité est particulièrement élevé.

Fragilité très élevée	Marseille 1° et 2°	Conditions d'emploi précaires Accès à l'emploi limité Fort taux de familles monoparentales Fort taux d'actifs sans diplôme
	Marseille 3°	Le territoire le plus touché Tous les indicateurs sont très défavorables Le plus précaire au niveau national
	Marseille 14° et 15°	Faible taux d'activité Fragilité familiale Chômage élevé
	Marseille 16°	Forte présence de personnes éloignées de l'emploi (peu qualifiée, peu mobiles, inaptés) Chômage élevé
	Port de Bouc	Forte proportion de non diplômés Faibles revenus
	Marseille 13°	Un territoire en mutation Revenus modestes
Fragilité élevée	Port Saint Louis du Rhône	Géographiquement isolé Peu équipée
	Miramas	Faible revenu médian Fortes inégalités



	Marseille 4°,5°,6° et 11°	Population âgée et modeste
	Marseille 10°	Dans la moyenne métropolitaine
Fragilité moyenne	Marignane, Salon, Martigues, Vitrolles, Aubagne Marseille 7°,8°,9°,12°	Dans la moyenne nationale Amélioration pour Salon et Vitrolles et Martigues

### **La population vieillit**

Dans une ville où la population n'augmente quasiment plus depuis 10 ans, les personnes de plus de 60 ans représentent 23,9 % des habitants en 2014 pour 22,7% en 2009. Parmi elles quatre sur dix ont 75 ans ou plus. Le vieillissement de la population- mouvement national- concerne notamment les 7° et 8° arrondissements, les moins précaires. Ceux du nord et de l'est de la ville ont une population nettement plus jeune.

### **Près d'une famille sur cinq est une famille monoparentale**

Avec 388 000 ménages dont six sur dix composés d'une famille, Marseille est une ville encore familiale. 12,8% des ménages (49 600) et 23% des familles (53 500) sont monoparentales, souvent dans les arrondissements les plus pauvres : 3°, 14°, 15° et 16°. La monoparentalité est principalement féminine. Les femmes sont à la tête de 9 familles monoparentales sur 10.

### **Quatre ménages sur dix sont composés d'une seule personne**

Les personnes vivant seules représentent 41 % des ménages en 2014 contre 39% en 2009. Leur part relative augmente avec le vieillissement et les ruptures familiales. Les femmes représentent 58% des ménages composés d'une seule personne dans la plupart des arrondissements. La solitude est un facteur aggravant de paupérisation.

### **Les inégalités de revenus sont importantes**

Le revenu médian à Marseille est inférieur à celui de la France métropolitaine, du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence- Alpes Côte d'Azur. Les 10% des ménages les plus riches gagnent, avant redistribution, plus de 15 fois plus que les 10% les plus pauvres. Cet écart, qui se réduit après redistribution à 4,2, nettement au-dessus de l'écart national de 3,5, est un des plus élevés des grandes villes françaises. Les inégalités de revenus sont les plus fortes dans les 2°, 6°, 7° et 8° arrondissements. Marseille est une ville profondément inégalitaire.

### **Une des grandes villes française villes la plus affectée par la précarité**

Le taux de pauvreté s'établit à 25,8% de la population. Il est en augmentation. Le 3° arrondissement est le plus pauvre de France où la moitié de la population vit avec moins de 1 015 €/mois (au seuil de 60% du revenu médian). Dans quatre autres arrondissement, situés au centre-ville (1° et 2°) et au nord de la ville (14° et 15°), plus du tiers des habitants sont considérés comme pauvres. 48 480 ménages sont allocataires du RSA socle et 14,2% des personnes âgées de 75 ans ou plus sont considérées comme pauvres contre 10% au niveau national. Elles habitent fréquemment dans le centre-ville.

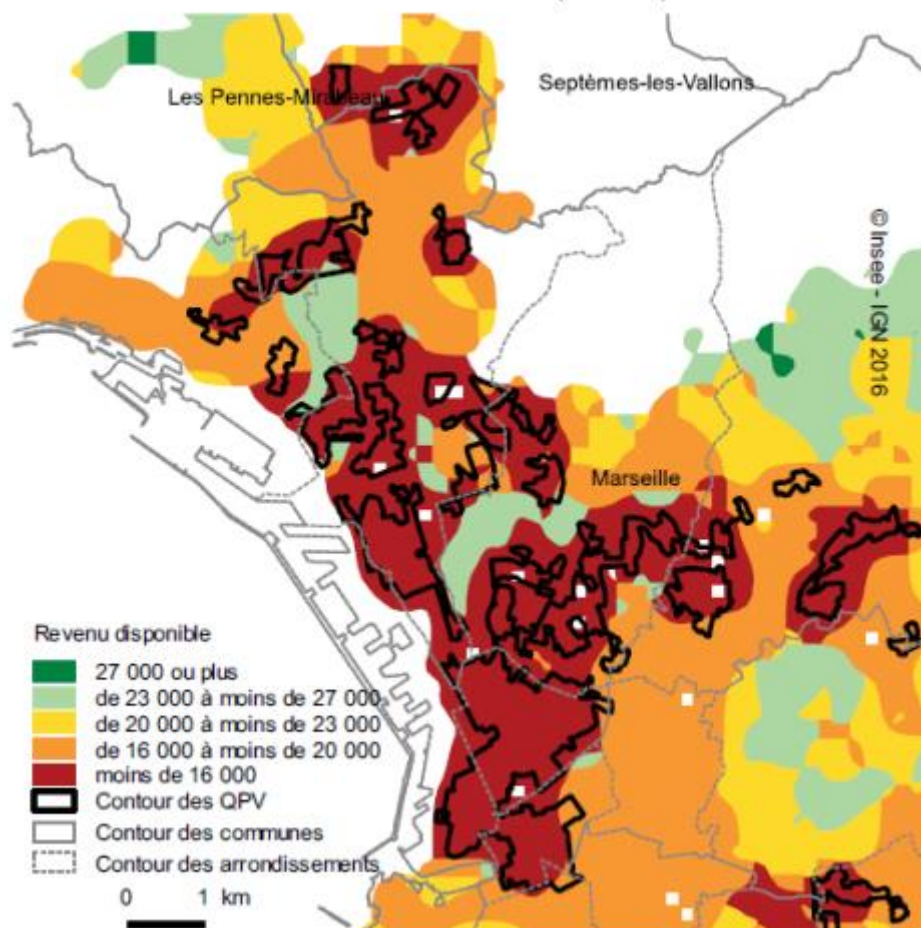
Les inégalités de revenu sont bien supérieures au niveau des 111 quartiers qui composent Marseille. On utilise à cette fin le découpage en IRIS. Un IRIS est un petit territoire d'habitat

homogène d'environ 2 000 habitants. Ses limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain : voies, cours d'eau, type d'habitat... Compte tenu des disparités de son territoire, l'approche de la pauvreté à Marseille s'affine si on descend au niveau de ces 400 petits quartiers où la proximité prend tout son sens.

Une étude réalisée par Compas en 2013 montre le renforcement des tendances observées depuis les années 90 autour de deux grandes dynamiques.

« Un Nord de ville marqué par un accroissement important du nombre d'IRIS se situant dans les catégories les plus marquées par les difficultés sociales. Les territoires se situant parmi les plus fragiles au niveau national sont en accroissement dans ce secteur. A l'opposé au sud de Marseille les quartiers aisés sont très largement dominants au sein desquels la catégorie comprenant les quartiers les plus favorisés en France s'accroît nettement. Entre ces deux secteurs, un ensemble d'IRIS marqué par une diversité sociale plus importante, dans le centre de Marseille ».

Revenu disponible annuel médian par carreau de 200 m de côté et d'au moins 200 habitants dans l'unité urbaine de Marseille-Aix (en euros)



### **13% des ménages sont allocataires du RSA**

Après une progression continue depuis 2009, le nombre d'allocataires du RSA a diminué de 6,2% entre 2015 et 2016. En 2017, 48 480 ménages perçoivent ce revenu minimum, ce qui représente 9,4% des 18-64 ans. Ce taux atteint plus de 20% dans les 3<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>, arrondissement de la ville.

### **Une demande d'emploi qui ne cesse d'augmenter**

Le taux d'emploi est de 54,5 %, c'est à dire très faible pour une grande ville, avec de fortes disparités entre le nord (3<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissement) et le sud de la cité (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> arrondissements) ainsi qu'entre les hommes (57,1% pour les hommes et 52,1% pour les femmes). 89 000 demandeurs d'emploi fin 2014 en catégorie A, B, C et 68 000 chômeurs au sens du recensement portent le taux de chômage à 18,6%. Il était de 17,3% en 2009. Le chômage de longue durée et celui des seniors augmentent régulièrement. Entre 2009 et 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 32%.

### **Un faible niveau de formation**

Le niveau moyen de formation des actifs est faible. 35,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées ne possèdent aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. 29% ont au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Une part importante des jeunes quitte la scolarité de façon précoce. 9% des 15-24 ans sont non scolarisés et sans diplôme<sup>4</sup>. Le taux d'absentéisme est important dans les collèges (13%) et les lycées professionnels. Dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements, presque la moitié des 15 ans ou plus non scolarisés n'ont aucun diplôme.

### **Un parc de logements sociaux insuffisant pour pouvoir répondre à la demande**

En 2014, Marseille compte un parc de 432 376 logements dont 90% de résidences principales. 53 % des occupants sont locataires contre 42 % au niveau national. 128 000 personnes sont allocataires des aides au logement. Les 79 657 logements sociaux ne répondent pas à la demande. Ce parc est concentré dans le nord de la ville (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) dont le taux de logements sociaux est supérieur à 33%. Les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> ne comptent que 11% de logements sociaux. Cette pénurie conduit de nombreux ménages à avoir recours au logement social de fait, c'est-à-dire très souvent aux marchands de sommeil.

## **3- Pourquoi Marseille est-elle une ville pauvre ?**

Nous l'avons vu. Le revenu médian est faible. La part des allocataires des minimums sociaux élevée. L'emploi est rare pour les demandeurs. Le chômage important. Les conditions de vie sont difficiles pour le quart de la population qui ne bénéficie pas des grands travaux d'aménagement de la ville et affronte un marché du travail trop sélectif par rapport à son niveau de qualification.

### **Facteurs de précarité à Marseille**

1-Les solitudes : 40% des ménages ne sont composés que d'une seule personne. (34% au niveau national). Ce sont majoritairement des femmes à cause de l'écart dans l'espérance de vie. Les séparations contribuent à l'augmentation du nombre de personnes vivant seules. Le retour à la vie en couple est plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

---

<sup>4</sup> Le décrochage scolaire vu par les jeunes marseillais- CCAS- Analyse des besoins sociaux-2017

2-La monoparentalité : 23,4% des familles sont monoparentales (14% au niveau national) 87,5% des familles monoparentales sont composées de femmes avec enfants. 15% de ces familles sont allocataires du RSA majoré.

3-Le chômage : le chômage à Marseille est toujours supérieur à la moyenne nationale. Au 3<sup>o</sup> trimestre 2016, le taux de chômage au sens du BIT de la zone d'emploi Marseille-Aubagne était de 12,4 % mais celui de Marseille de 14 %. Il concerne 83 000 demandeurs d'emploi fin 2014 et ne cesse de croître depuis 2010.

4-La pénurie d'emplois : l'emploi n'augmente pratiquement plus à Marseille depuis 2011 après une période favorable de 2000 à 2009. On estime ce déficit, pour être au niveau des grandes villes, à 60 000 postes de travail. Le marché du travail exige des qualifications que les demandeurs n'ont pas. Les nouveaux emplois, qualifiés, ne sont pas accessibles aux demandeurs d'emploi.

5-Un faible niveau de formation : la population qualifiée est faible et le nombre de non diplômés élevé. 24% des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme (18% au niveau national).

6-La pénurie de logements sociaux (79 657 en 2014) : le nombre insuffisant de logements mis en chantier et l'absence de vacances conduisent à une file d'attente de plus de 20 000 demandes et un délai moyen de 8 ans pour accéder à un logement social. 263 000 personnes perçoivent une aide au logement, soit 30 % de la population marseillaise.

7-Le renoncement aux soins pour raison financière concerne 15% des adultes. 128 600 personnes perçoivent la couverture médicale universelle complémentaire, 16% des assurés sociaux. L'offre de soin est inégalement répartie. Les quartiers nord manquent de médecins et de spécialistes. Mais pas de trafiquants de drogue qui déploient une économie lucrative dans la plupart des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8-Les inégalités culturelles liées à l'origine des habitants, notamment des migrants, écartent de la culture des communautés de vie qui ne retrouvent pas dans l'offre de manifestation dont le prix d'entrée est par ailleurs incompatible avec leurs ressources. Ces inégalités deviennent des discriminations car elles concernent les populations les plus précaires

Tous ces facteurs de précarité se cumulent pour les ménages démunis qui, privés de ressources, émergent aux minimums sociaux.

Au-delà, la situation géographique de Marseille et son port en font un lieu de passage et un grand nombre de migrants, venus souvent d'Afrique et des Comores, avec peu de ressources, s'y installent à la faveur de réseaux familiaux particulièrement actifs. 80 000 cartes de séjour ont été attribuées ces dix dernières années. Pour d'autres personnes démunies venues souvent du nord de la France et de l'Europe, le climat et l'ensoleillement de la ville jouent aussi leur rôle dans l'attractivité de la pauvreté. La possibilité de faire des « gâches » est peut être ici plus facile qu'ailleurs. La part des ménages pauvres d'origine étrangère est particulièrement élevée.

### **Les minima sociaux à Marseille (données 2014)**

Le Revenu de Solidarité Active est perçu par 48 480 ménages, soit 9,4 % des 16-64 ans mais atteint plus de 20% dans les 3<sup>o</sup> et 16<sup>o</sup> arrondissements. Après avoir augmenté de 20% entre 2009 et 2015, le nombre d'allocataires a diminué de 6,2% en 2016 par rapport à 2015. Ce taux

et deux fois supérieur au taux national. Il peut être majoré en fonction du nombre d'enfants. 14 % des familles monoparentales sont concernées.

### Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône entre 2008 et 2016



Source : CCAS

L'allocation adulte-handicapé est versée à 18 270 allocataires dont le nombre augmente régulièrement avec les difficultés de l'insertion professionnelle et l'augmentation de l'espérance de vie. Ce qui concerne 3,7% des 20-64 ans.

Le minimum vieillesse est versé à 8,8% de la population de plus de 60 ans, soit 17 600 allocataires. Le nord et le centre-ville sont très touchés par la pauvreté de leurs personnes âgées. 30% des seniors du 1<sup>o</sup> arrondissement ne vivent que par le minimum vieillesse.

Le SAMU social prend en charge tous les jours l'assistance et le transport des personnes vulnérables vers les 15 centres d'accueil et d'hébergement dans le cadre de maraudes de jour comme de nuit. 12 000 personnes sont à la rue à Marseille, sans compter les 1000 Roms condamnés à l'errance d'un bidonville à un autre.

### Allocataires des minimums sociaux- Marseille

Allocation	2009	2016	Variation
Allocataires CAF bas revenus	89 177	98 404	10,3 %
% parmi les 0-64 ans	9,4	8,6	5,8 %
RSA	43 776	48 480	10,7%
ASPA Minimum V.	15 444	17 730	14,8%
% parmi les 60 ans et	7	8,8	25,7%

plus			
Allocation adulte handicapé	13 466	18 270	35,7%
% parmi les 20-64 ans	2,8	3,7	32,1%

Source : CCAS

#### 4-De fortes inégalités de ressources et dans l'accès aux minimums sociaux

Une approche par arrondissement montre que le revenu médian est particulièrement faible dans les 1°, 2°, 3°, 14° et 15° arrondissements. Dans ces territoires les 10% des ménages les plus pauvres ont un revenu moyen fiscal avant redistribution égal à zéro. Ce qui veut dire qu'ils n'ont pour seules ressources que les minimums sociaux et ne vivent que de la solidarité nationale ou d'une économie de bazar incertaine. Dans les autres arrondissements, le rapport inter-décile avant redistribution varie entre 5,2 dans le 12° arrondissement et 22,3 dans le 13° arrondissement. Il est de 18,4 au niveau de toute la ville. Au total, Marseille figure parmi les villes les plus inégalitaires du pays. Les mécanismes nationaux de redistribution permettent de ramener le rapport inter-décile à 4,2.

#### Les effets de la redistribution des revenus en € par arrondissement 2014

At	1° décile déclaré	1° décile disponible	9° décile déclaré	9° décile disponible	Ecart avant redistribution	Ecart après redistribution	Part Ménages Imposés
1	4	6 383	34 898	31 613		5	40,7%
2	52	6 621	32 060	28 814		4,4	39,9%
3	0	6 401	23 136	22 170		3,5	27,1%
4	3 672	9 262	35 938	32 437	9,8	3,5	53,8%
5	3 598	8 747	36 698	33 135	10,2	3,8	53,8%
6	4 350	8 914	47 224	40 824	10,9	4,6	58,7%
7	7 716	10 846	58 264	48 654	7,6	4,5	65,1%
8	9 122	11 627	58 486	49 893	6,4	4,3	69,3%
9	7 104	10 819	46 510	40 511	6,5	3,7	65,6%
10	4 650	9 420	34 130	30 775	7,3	3,3	53,4%
11	4 666	9 557	38 204	33 870	8,2	3,5	55,3%
12	8 658	11 577	47 578	40 825	5,5	3,5	66,2%
13	1 580	8 333	35 272	31 490	22,3	3,8	49,3%

14	0	7 392	27 382	25 955		3,5	36,8%
15	0	7 044	25 814	24 551		3,5	31,6%
16	1 720	8 562	34 170	30 835	19,9	3,6	47,7%
M	2 150	8 386	39 568	35 220	18,4	4,2	52,6%

Source : INSEE

Le revenu déclaré est le revenu avant redistribution

Le revenu disponible est le revenu après redistribution, c'est-à-dire en ajoutant les prestations sociales et en retranchant les impôts.

Le 1° décile est le revenu médian des 10% des unités de consommation les plus pauvres

Le 9° décile est le revenu médian des 10% des unités de consommation les plus riches

A l'autre extrémité des revenus, 3 821 familles marseillaises ont payé en 2011 l'impôt de solidarité sur la fortune. Leur patrimoine moyen est de 2 600 000 €. La fortune des quatre premiers marseillais les plus riches équivaut au budget de la ville. 15 familles marseillaises figurent dans le dernier Top 500 national des fortunes professionnelles.

#### Et dans l'accès aux minima sociaux

La part relative importante des minima sociaux dans le revenu des ménages, très variable selon les arrondissements, est la traduction des inégalités de revenus et de conditions de vie. Le tableau suivant montre des situations sociales très différentes d'un arrondissement à un autre.

La part des allocataires CAF à bas revenus parmi les 0-64 ans varie de 7,1% (12° arrondissement) à 24,9 % (16° arrondissement)

La part des 18 à 64 ans qui perçoivent le RSA varie de 4,1% (8° arrondissement) à 20,5% (3° arrondissement)

La part des habitants de plus de 60 ans qui perçoivent le minimum vieillesse varie 3,5 % (8° arrondissement) à 30,% (1° arrondissement)

La part des bénéficiaires de l'allocation adulte-handicapé varie de 2,2% (12° arrondissement) à 6,7% (16° arrondissement)

On constate également qu'entre 2009 et 2016 la part relative de ces allocataires augmente, ce qui traduit une dégradation de la situation sociale d'une partie de la population marseillaise.

	Part des allocataires CAF à bas revenus parmi les	Part des allocataires RSA parmi les 18-64 ans	Part des allocataires de solidarité aux personnes âgées parmi les 60 ans et	Part des allocataires adultes handicapés parmi les 20-64 ans
--	---	---	---	--

	0-64 ans				plus			
	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009
1° Art	30,6	22,1	15,4	17,3	30	28	5,5	2,2
2° Art	22	21,2	16,1	17	22,7	21,6	5	3,1
3° Art	24,8	21,9	20,5	18,9	27,3	25,9	5,7	3,6
4° Art	14,3	11,1	8,9	7,2	6,9	5,5	3,6	2,6
5° Art	13,7	11,6	6,5	6,7	7,7	6,2	3,1	2,1
6° Art	12,3	11,7	6,5	7,2	7	6	2,6	1,8
7° Art	8,7	8	4,8	1,8	4,2	6,1	2,4	5
8° Art	7,8	6,2	4,1	3,6	3,5	2,4	2,7	2,2
9° Art	8,4	6,2	4,3	3,7	3,8	2,5	2,9	2,1
10° Art	11,4	8,9	6,5	5,5	6,3	5,8	2,6	2,4
11° Art	10,7	6,5	6,5	5,9	6	4,8	3,3	2,3
12° Art	7,1	5,5	3,7	3,5	3,7	2,6	2,2	1,7
13° Art	13,8	12,1	9,7	8,7	9,1	8	4,4	4
14° Art	19,3	15,1	16,3	12,7	21,7	20,1	4,8	3,6
15° Art	17,4	15,5	14,1	12,3	12,6	11,4	4,5	3,2
16° Art	24,9	20,4	20,4	15,8	13,6	12,2	6,7	4,1
Marseille	14,1	12	9,4	8,6	8,8	7	3,7	2,8

### Les habitants d'origine immigrée font l'objet de discriminations ethno-raciales

On pouvait s'en douter. Mais une étude récente<sup>5</sup> démontre que, dans tous les domaines (emploi-logement-éducation), les marseillais d'origine étrangère font l'objet de discriminations ethno-raciales constantes. Il leur est plus difficile d'obtenir un emploi ou un logement. Leur scolarité est perturbée par leur origine. Le qualificatif d'Arabe en dit long à Marseille sur un racisme latent qui peut s'exprimer encore plus violemment envers les Roms, les Africains, les Comoriens ou les habitants originaires des pays de l'est. C'est toute la cohésion sociale et territoriale qui est mise à mal pour ces enfants d'immigrés de la deuxième ou troisième génération qui, finalement, s'intègrent beaucoup difficilement que leurs grands-parents ou parents de la première génération.

<sup>5</sup> Thomas Kirsbaum- ENS Cachan- « Lutter contre les discriminations ethno- raciales : un enjeu pour la cohésion sociale et territoriale de la métropole »-Août 2015



## 5-Les « Marseille »

Ces données permettent de classer les arrondissements marseillais en quatre catégories.

### Catégorie 1 : Précarité

Les 1°, 2°, 14° et 15° arrondissements de Marseille sont ceux dont la population est la plus précaire. Ils regroupent 108 068 habitants dans le centre-ville (1°, 2°, 3° arrondissement) et 142 054 dans les quartiers nord (14° et 15° arrondissement) soit 30% de la population marseillaise. La situation du centre-ville est plus précaire que celle des quartiers nord. Dans le centre ville, le revenu médian est particulièrement faible et même nul pour les 10% des plus pauvres. Plus du quart de la population est allocataire des minima sociaux. Le taux de chômage, qui dépasse 25%, est dans ces arrondissements particulièrement élevé, notamment dans le 3°, 2° et 1° ; comme la part de la population sans diplôme qui atteint 42% dans le 3°. Près de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne dans le 1° et le 2°. Les habitants du 13° et 14° arrondissement ont un revenu médian un peu plus élevé et beaucoup moins de ménages composés d'une seule personne. Tous ces arrondissements ont un taux d'activité plus faible que la moyenne de la commune. 17% des familles sont monoparentales dans le 14°, 3° et 15° arrondissement°. Quand il est calculable, le rapport inter décile est particulièrement élevé, traduction de fortes inégalités de revenus. Dans les 14° et 15°, 35,6% et 38,8% des résidences principales sont des logements sociaux.

### Catégorie 2 : Pauvreté

Le treizième arrondissement est moins affecté par la précarité. Mais ses indicateurs le placent autour de la moyenne de Marseille. Ses 90 555 habitants représentent 10,5% des habitants de Marseille. Le revenu médian, supérieur à celui de la catégorie précédente, reste toutefois faible. Les allocataires du RMI sont également moins nombreux, comme la part de la population sans diplôme ou le taux de chômage. 31% des résidences principales sont des logements sociaux. Ce territoire se caractérise aussi par le poids relativement faible des ménages composés d'une seule personne. C'est l'arrondissement où le rapport inter-décile est le plus élevé et celui qui se rapproche le plus de la moyenne Marseillaise

### Catégorie 3 : Stabilité sociale

Les 4°, 5°, 6°, 10°, 11°, et 16° arrondissements sont en situation moins défavorable. Ils regroupent 265 976 habitants soit 31% de la population. Le revenu médian, quoique faible par rapport à celui des autres grandes villes, est proche de celui de tout Marseille. Mais les écarts sont importants, notamment dans le 6° et le 16° arrondissement. Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne de Marseille. La part des familles monoparentales est particulièrement importante dans les 11° et 16° arrondissements, comme la part de la population sans diplôme, notamment dans le 16°. Les ménages composés d'une seule personne sont relativement plus nombreux dans le centre-ville que dans les quartiers nord. La taille des ménages est plus élevée que la moyenne marseillaise. La situation du 16° arrondissement, marqué par un parc de logements sociaux important, se dégrade rapidement.

### Catégorie 4 : Aisance économique et sociale

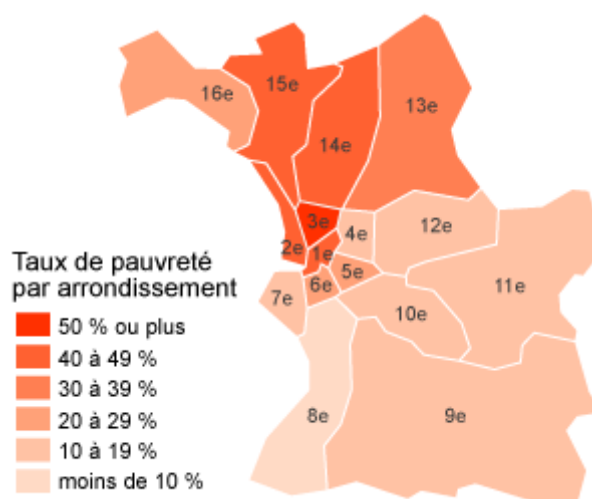
Quatre arrondissements du centre et de l'est de Marseille sont les plus favorisés de la ville : les 7°, 8°, 9° et 12° arrondissements concentrent la partie de la population la plus aisée et la moins précaire. Ils représentent 249 043 habitants soit 29,4 % de celle de Marseille. Le revenu médian est très supérieur à la moyenne marseillaise, notamment dans le 8°. Le rapport inter décile est relativement faible, les taux de chômage très inférieurs à la moyenne de la ville et

les taux d'activité supérieurs. La population est plus diplômée et les taux d'allocataires des minima sociaux faibles. Le 8<sup>o</sup> arrondissement est celui de Marseille dont les indicateurs sont les plus favorables.

Situation des habitants	Arrondissement	Population 2014	%
Précarité	1, 2, 3, 14,15	250 122	29,2%
Pauvreté	13	90 555	10,8%
Stabilité	4, 5, 6, 10, 11,16	265 976	30,9%
Aisance	7, 8, 9,12	249 043	29,1 %
	Marseille	855 696	100%

Source : CCAS

Si tous les indicateurs varient fortement d'un arrondissement à un autre, l'un d'entre eux reste à peu près le même pour tous. C'est la part des demandeurs d'emploi de plus de un an qui tourne autour de 43%.



Carte des arrondissements de Marseille

## 6-Les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Marseille, territoires de grande pauvreté

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans le cadre d'un contrat de ville qui fixe l'ensemble des actions à conduire en faveur des quartiers en difficulté. Ces contrats reposent sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Les territoires concernés ont été définis à partir du revenu médian des habitants par le décret du 30 décembre 2014 pour la période 2015-2020. Il y a 58 quartiers prioritaires dans la métropole dont 34 à Marseille d'importance inégale. Celui du centre-ville de Marseille, avec près de 100 000 habitants, est le plus peuplé. La plupart des autres ont entre 1000 et 10 000 habitants. 232 463 habitants, 28% de la population de la ville, relèvent d'un quartier prioritaire. Ce nouveau découpage diminue la population concernée de 40% et exclut du périmètre une grande partie des habitants des anciens contrats urbains de cohésion sociale. De

fait, il y a plus de marseillais pauvres hors contrat de ville que dans le contrat de ville. Le fait même d'habiter un quartier prioritaire est en lui-même discriminant. Le zonage montre ainsi ses limites. La situation sociale et économique des habitants exclus de la nouvelle politique la ville n'est pas différente de celle qui en garde le bénéficiaire.

<b>1-Les quartiers les plus précaires (moins de 8 000 € Revenu médian )</b>			
Revenu médian	Arrondissement	Grands ensembles	Population 2014
5 600	Marseille 15ème arrondissement	Kalliste La Granière La Solidarité	7 650
5 600	Marseille 15ème arrondissement	La Savine	2 230
5 700	Marseille 13ème arrondissement	Malpassé Corot	9 650
6 300	Marseille 15ème arrondissement	Les Aygalades	1 969
6 500	Marseille 14ème et 13ème arrondissements	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	25 410
7 000	Marseille 13ème arrondissement	La Marie	1 334
7 200	Marseille 13ème arrondissement	Frais Vallon Le Clos La Rose	8 916
7 200	Marseille 15ème et 16ème arrondissements	La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	9 000
7 600	Marseille 15ème arrondissement	La Viste	3 040
7 700	Marseille 14ème et 15ème arrondissements	Le Castellans Les Micocouliers Saint Joseph	3 330
7 700	Marseille 15ème et 2ème arrondissements	La Cabucelle	12 480
7 700	Marseille 3ème, 1er, 2ème, 14ème, 6ème et 15ème arrondissements	Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	99 080
7 800	Marseille 11ème arrondissement	Valbarelle Néréides Bosquet	2 727
7 800	Marseille 13ème et 12ème arrondissements	Le Petit Séminaire	1 230
	Total		188 046

<b>2-Les quartiers précaires (Revenu médian entre 8 000 et 10 000 €)</b>			
8 000	Marseille 10ème arrondissement	Benza	1 090
8 500	Marseille 11ème, 12ème et 10ème arrondissements	Air Bel	5 790
8 500	Marseille 14ème arrondissement	La Simiane La Paternelle	3 310
8 500	Marseille 15ème et 16ème arrondissements	Consolat Ruisseau Mirabeau	4 200
8 500	Marseille 9ème arrondissement	La Cayolle	2 120

8 700	Marseille 15ème arrondissement	Les Tilleuls La Maurelette	1 921
8 900	Marseille 15ème arrondissement	La Calade Campagne Lévêque	4 460
9 500	Marseille 11ème arrondissement	La Rouguière	1 858
9 800	Marseille 9ème arrondissement	La Cravache Le Trioulet	1 900
9 900	Marseille 10ème arrondissement	La Capelette	2 060
10 000	Marseille 10ème et 9ème arrondissements	La Sauvagère	1 520
10 000	Marseille 14ème et 15ème arrondissements	La Visitation - Bassens	1 980
Total			32 209

<b>3-Les quartiers pauvres Revenu médian entre 10 000 et 11 500 €)</b>			
10 300	Marseille 12ème arrondissement	Caillois La Moularde	1 785
10 600	Marseille 11ème, La Penne-sur-Huveaune	Les Escourtines	1 142
10 600	Marseille 13ème arrondissement	Balustres Cerisaie	1 770
10 800	Marseille 10ème arrondissement	Saint Thys	1 508
10 900	Marseille 9ème arrondissement	La Soude Bengale	2 100
11 100	Marseille 16ème arrondissement	Saint Henri	2 150
11 200	Marseille 16ème arrondissement	Saint André	1 753
	Total		12 208

Source : Ministère de la ville

Dans une étude récente, le groupe COMPAS<sup>6</sup> a souligné les conséquences de « l'effet quartier ». Tous les indicateurs démontrent que le seul fait d'habiter dans un quartier prioritaire amplifie les difficultés rencontrées pour accéder à un emploi ou à un logement. L'image, l'absence de mixité, le manque de réseaux pour accéder à l'information au aux droits sont en eux-mêmes des facteurs d'exclusion.

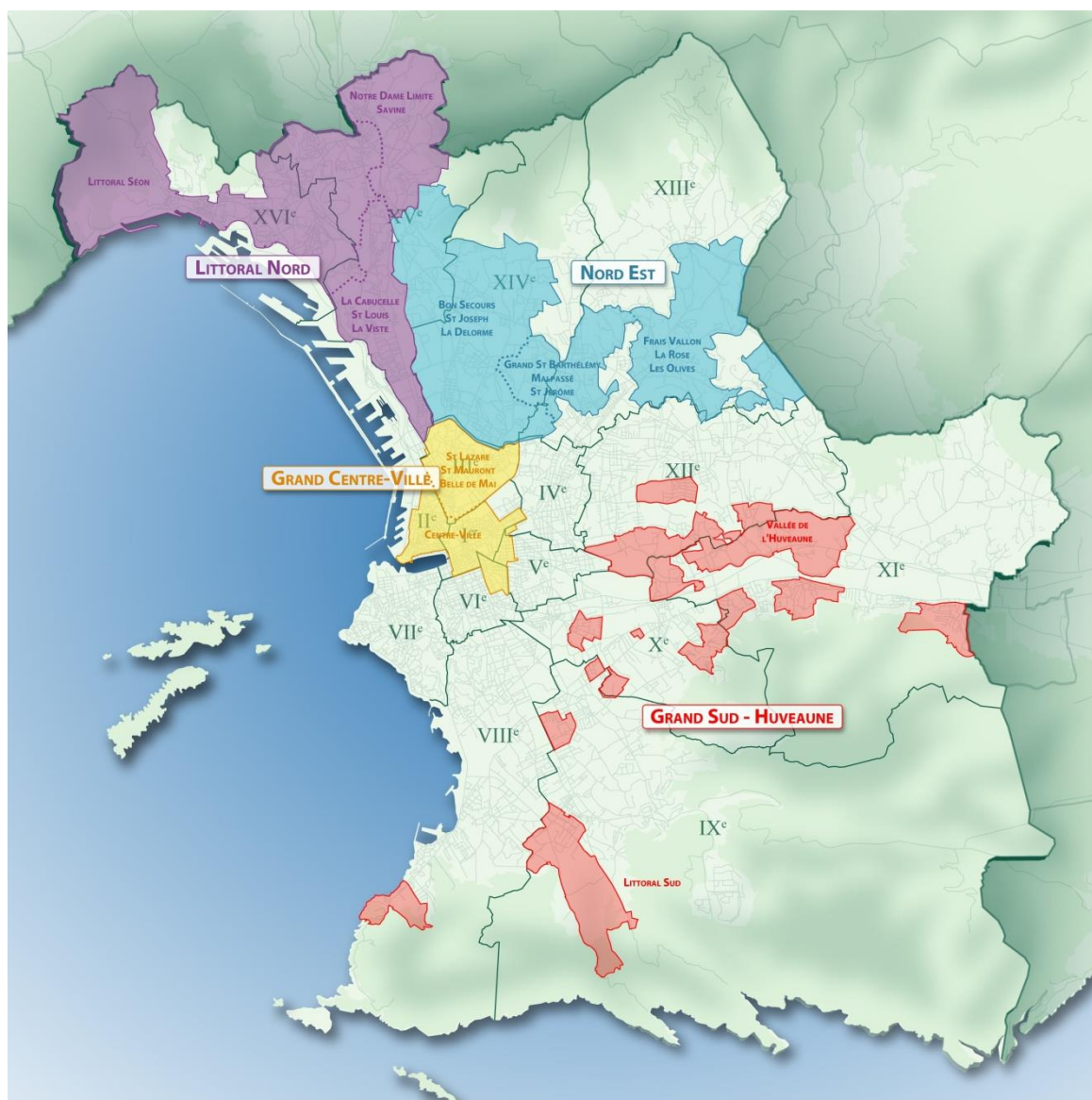
Territoires	Population sous le seuil de pauvreté à 60%	Taux de pauvreté
Ensemble des quartiers prioritaires de Marseille	120 119	50,8%
Marseille	221 691	25,8%
Aix-Marseille-Provence Métropole	347 946	18,7%
France métropolitaine	9 406 284	14,7%

Source : Compas Données 2014

<sup>6</sup> Observations des quartiers prioritaires de la politique de la ville- Compas- Avril 2018

On peut constater qu'à niveau de formation équivalent, les taux de chômage sont systématiquement deux fois plus importants dans les quartiers qu'à l'extérieur. La part des enfants de plus de 25 ans vivant chez leurs parents est aussi beaucoup plus forte. 56% des enfants dans les quartiers prioritaires sont en situation de pauvreté et 42% en situation de vulnérabilité. C'est deux fois plus qu'au niveau de tout Marseille. On peut également souligner la situation très difficile des personnes immigrées face à l'emploi, fréquemment déqualifiées par rapport à leur formation.

### Carte des quartiers prioritaires de Marseille



Si la plupart de ces quartiers sont au centre et au nord de la ville, certains sont dans des arrondissements en situation sociale beaucoup moins défavorable : par exemple

- la Cayolle, la Soude-Bengale et la Cravache dans le 9<sup>o</sup> arrondissement
- Benza, la Sauvagère et la Capelette dans le 10<sup>o</sup> arrondissement
- les Caillols et Air-Bel dans le 12<sup>o</sup> arrondissement
- Saint-Henri et Saint-André dans le 16<sup>o</sup> arrondissement

Ces quartiers se caractérisent par la jeunesse de leur population<sup>7</sup> et une grande pauvreté monétaire. On estime que le quart du parc privé de logements est potentiellement indigne, proportion qui atteint la moitié des logements locatifs dans le 3<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> arrondissement. Malgré un tissu économique important, la population active, sortie prématurément du système scolaire, reste en marge de l'emploi. L'enclavement de nombreux ensembles de logements ne favorise pas la mobilité des habitants.

Pour autant le profil des habitants de ces quartiers n'est pas fondamentalement différent de celui des marseillais de condition modeste. D'ailleurs, les nouveaux entrants sont en situation sociale et économique moins défavorable que les habitants déjà en place. Dans ces quartiers, comme dans le reste de Marseille, la majeure partie des revenus provient du travail, le tissu associatif est comparable, les diplômés s'insèrent plus facilement que ceux qui ne le sont pas, les auto-entrepreneurs représentent la moitié des créations d'entreprises. On peut regretter que dans les statistiques très fines de la politique de la ville, la question fondamentale liée aux origines successives d'immigration ne soit pas posée. Ce melting-pot qui a fait Marseille ne fonctionne plus aujourd'hui.

	Quartiers prioritaires	Marseille hors QP	Marseille Total
Part de la population de moins de 25 ans	36,3%	31,6%	28,5%
Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans	1,48	1,05	1,05
Taux de scolarisation des 18-24 ans	54%	65%	61%
Part des plus de 15 ans sans diplôme	48%	29%	36%
Part des résidences principales occupées par une famille monoparentale	15,0%	9,8%	11,5%
Part des ménages sous le seul de pauvreté (en résidence principale)	43,7%	16,7%	25,1%
Taux d'activité des 15-64 ans	61%	71%	67%
Taux d'emploi	44%	62%	55%
Taux de chômage des jeunes	46%	29%	36%
Taux de chômage des femmes	28%	13%	18%
Part des propriétaires occupants	28,2%	51,3%	44,1%

<sup>7</sup> Contrat de ville Marseille-Provence- AGAM- Novembre 2017

Part des locataires HLM	37,4%	9,1%	17,9%
Part des logements privés potentiellement indignes	16,3%	7,5%	10,2%

Source : Contrat de ville Marseille-Provence AGAM 2017

En matière de santé une étude de l'INSERM<sup>8</sup> met en évidence un état de santé dans les quartiers nord moins favorable que dans les autres quartiers de Marseille. Les disparités en termes de mortalité se creusent avec des surmortalités prématurées par maladies de l'appareil respiratoire et par cardiopathie. Les taux de bénéficiaires d'affection longue durée pour diabète insulino-résistant et celui d'incidence sur la tuberculose élèvent la morbidité placent ces quartiers au-dessus de la moyenne de la ville. On constate également une hausse importante de la proportion d'enfants en surpoids et une surconsommation de substances psycho-actives (alcool, drogue), devenue banalisée.

## **7-Marseille des extrêmes: les petits quartiers les plus riches et les plus pauvres**

Les écarts de revenus entre îlots ou petits quartiers sont considérables à Marseille comme le montrent les tableaux ci-dessous. Les inégalités sont plus faibles dans les îlots riches que dans les îlots pauvres où d'ailleurs cet indicateur ne peut être calculé : les 10% des ménages les plus pauvres ont un revenu fiscal égal à zéro. Les îlots riches sont tous dans les 7°, 8° et 12° arrondissements. Leur taux de pauvreté varie entre 6 et 11%. Les îlots pauvres sont dans les 1°, 2°, 13° et 14° arrondissements. Leur taux de pauvreté monétaire varie entre 67% et 76%.

<b>Les îlots les plus riches de Marseille Revenus fiscaux médians mensuels 2011 par unité de consommation</b>					
	Revenu médian	1° décile	9° décile	Rapport	Tx de pauvreté
Cadenelle (8)	3 456	1 118	8 311	7,43	7%
Estrangin (7)	3 049	1 293	9 199	7,10	5%
Boucles de Périer (8)	2 718	1 102	6 538	5,90	7%
Roches-Prophètes	2 692	1 160	6 538	5,60	7%
Mermoz-Prado	2 605	887	5 547	6,20	11%
Provence Ile de France (8)	2 599	1 013	7 013	6,90	8%
Mermoz Grand Pavois(8)	2 568	921	5 653	6,10	10%
Hageneau-Garoutte (12)	2 517	1 197	5 296	4,40	6%
Crémieux (8)	2 464	1 067	5 772	5,40	8%
Le Corbusier (8)	2 454	1 190	4 565	3,80	6%
Lord Duveen (8)	2 444	974	6 079	6,20	9%

<sup>8</sup> Etat des lieux préliminaire sur les quartiers nord de Marseille- INSERM-ORS- Février 2012

Les îlots les plus pauvres de Marseille- Revenus fiscaux médians mensuels 2011 par unité de consommation					
Colbert (1)	708	0	1 427		71%
Bernard du Bois (1)	704	0	1 411		72%
Les Cèdres (13)	697	0	1 510		71%
Gare de l'Est (1)	696	0	1 883		66%
Pyat Auphan (3)	694	0	1 235		76%
Cap Pinède (15)	680	0	1 039		nd
Les Oliviers (13)	674	0	1 238		77%
Zacolat (15)	671	0	1 362		72%
Montolieu (2)	658	0	1 233		75%
Centre Urbain (14)	651	0	1 415		74%
Saint-Paul- Corot (13)	629	0	1 359		72%
Eglantine-Rosiers (14)	594	0	1 636		67%
Bellevue-Pyat (3)	567	0	896		nd
Kalliste (15)	538	0	1 420		73%

Le quartier de Perier, dans le 8<sup>o</sup> arrondissement, est, hors Paris, le plus riche de France. Un périmètre d'adresses fréquentées par les riches marseillais se dessine entre les résidences du parc Talabot et des Alpilles, la table du Petit-Nice, les bassins du cercle des nageurs, les cours du Williams, le spa Château-Berger, le bar du Sofitel...

Parmi les 100 quartiers les plus pauvres du pays, 25 sont à Marseille.

Le revenu médian des habitants de la Cadenelle (8<sup>o</sup>) est plus de 15 fois plus élevé que ceux de Kalliste (15<sup>o</sup>) Les 10% les plus pauvres des îlots les plus pauvres n'ont aucun revenu d'activité. Les 10% les plus pauvres des îlots les plus riches ont approximativement le même revenu que les 10% des plus riches des îlots les plus pauvres.

## 8-La sécession des classes favorisées

Un article récent<sup>9</sup> a mis en évidence un processus suivant lequel les catégories sociales favorisées se replient sur elles-mêmes dans un processus de séparatisme social et territorial qui les éloigne du reste de la cité. La mixité sociale recule non seulement dans les quartiers populaires mais encore plus fortement dans les quartiers les plus riches.

<sup>9</sup> 1985-2017 : Quand les classes favorisées ont fait sécession- Fondation Jean Jaurès- Février 2018



### Catégories socio-professionnelles à Marseille

	2009	2014	2009-2014
Cadres et professions intellectuelles supérieures	58 591	63 518	+ 4 927
Employés et ouvriers	184 672	177 963	- 6 709
Total de la population active	362 359	363 889	+ 1 530
Total des actifs ayant un emploi	299 760	296 183	- 3 577

Source : INSEE

Cette recomposition de la société marseillaise est évidemment favorable. Mais elle oppose de plus en plus les classes sociales entre elles. Les employés et ouvriers sont cantonnés dans le centre et le nord de la ville. Ils ne croisent plus les cadres et professions intellectuelles supérieures qui habitent dans les quartiers sud ou ceux du 12<sup>e</sup> arrondissement. Les classes favorisées scolarisent leurs enfants dans l'enseignement privé, peu présent à Marseille dans les quartiers nord, fréquentent les mêmes lieux (cercle des nageurs, technopoles, théâtres, piscine de Luminy, tribunes du stade vélodrome..), les mêmes quartiers commerciaux (rue Grignan, Terrasses du port...), les mêmes espaces culturels (Friche Belle de Mai, MUCEM..) et ne se mélangent plus avec le reste des Marseillais. Il y a peu de logements sociaux dans les quartiers sud et peu de services publics dans les quartiers nord. L'érosion de la mixité sociale menace le modèle républicain. La gentrification des anciens quartiers ouvriers contribue à cette segmentation. L'exemple de la rue de la République est significatif à cet égard. Toute tentative de construction de logements sociaux dans ces quartiers rencontre une opposition radicale de leurs habitants et de leurs représentants. Les cadres n'ont pas besoin des ouvriers ou des employés. Ils s'en écartent le plus possible, socialement, économiquement et territorialement. Les élus, et notamment ceux des quartiers nord et centraux de la ville, n'y habitent pas. La densité d'élus locaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement est étonnante.

On cite souvent comme exemple contraire les spectateurs de l'OM qui viennent de tout Marseille. Ce serait oublier que les « nordistes » et les « sudistes » ne se mélangent pas<sup>10</sup>.

Les spectateurs des quartiers nord se placent dans le virage nord

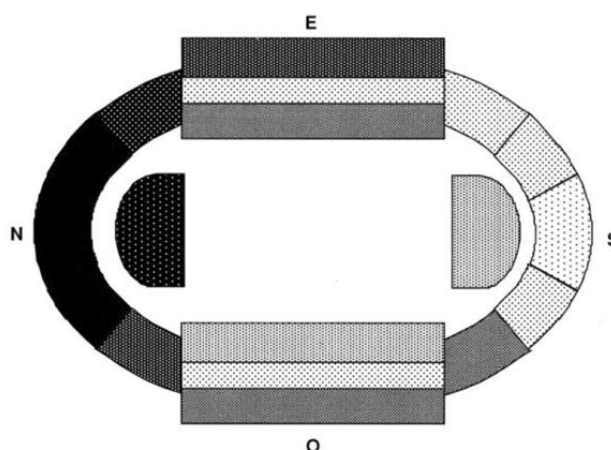
Les spectateurs des quartiers sud se placent dans le virage sud

Les officiels bénéficient de tribunes louées par les entreprises et les collectivités territoriales

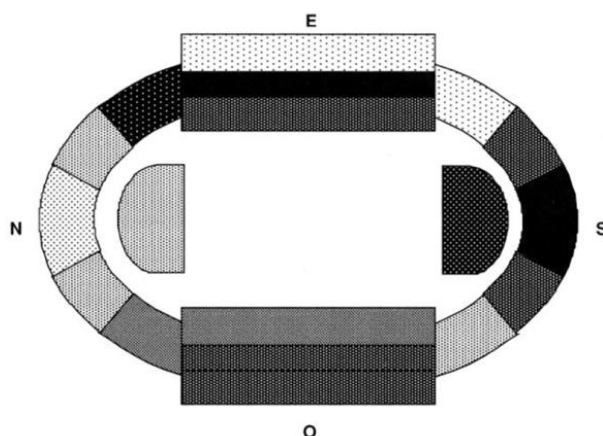
Cette répartition ne procède ni du prix des places, ni de commodités pratiques. S'installer dans une tribune relève d'un choix délibéré. Pour un jeune supporter des quartiers nord, quitter son virage correspond à un changement de vie

<sup>10</sup> Christian Bromberger- Revue Mappemonde- 1989

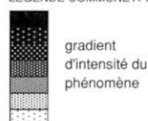
Place des spectateurs originaires des quartiers nord



Place des spectateurs originaires des quartiers sud



LEGENDE COMMUNE A TOUTES LES CARTES



## 9-Profil des pauvres à Marseille : Les « gens de peu » et les « gens de rien »

On peut classer cette population pauvre en trois catégories :

- **La première est celle de ménages à très faibles ressources. Ce sont les précaires** qui ont un emploi trop mal rémunéré pour vivre normalement, souvent à temps partiel, et qui, avec autour de 1 000 € mensuels par unité de consommation sont autour du seuil de pauvreté. Ce sont souvent ces « travailleurs pauvres » qui occupent des emplois fragiles, souvent à temps partiel, sur des postes de travail aidés. Ce sont aussi des retraités au minimum vieillesse, notamment dans le centre-ville et des femmes chefs de famille avec enfants qui habitent dans des logements sociaux dans le 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements. Peu qualifiés, peu mobiles, ils vivent dans des conditions difficiles. Ils alternent des situations d'emploi et de sous-emploi sans amélioration notable de leur condition. Ils ne participent

pas à la dynamique de l'économie locale. Ils ne sont pas allocataires du R.SA mais, généralement d'autres formes d'aide, tout particulièrement au logement. Leur situation est d'autant plus difficile qu'ils ne bénéficient pas de mesures spécifiques d'accompagnement. Cette population représente environ le quart des ménages à Marseille soit 95 000 ménages et 190 000 personnes, allocataires de la CAF. Ce sont les « gens de peu »

- ***La deuxième est celle des allocataires du RSA .Ce sont les pauvres.*** Sans emploi, mal logés, peu mobiles, en voie de désocialisation, ces « accidentés de la vie » ne survivent pour la plupart que des prestations sociales et de petits boulots peu ou mal déclarés. Les anciens bénéficiaires de l'allocation parent isolé dans l'incapacité d'occuper un emploi, les chômeurs qui ont épuisé leurs droits, les découragés dans la recherche d'emploi en représentent une grande partie. La moitié d'entre eux n'ont que le RSA comme seule ressource stable et s'organisent dans la précarité. Ces personnes vivent souvent dans des logements insalubres du centre-ville, dans le logement social de fait (1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> arrondissement). Elles bénéficient de nombreux dispositifs d'accompagnement (P.L.I.E., contrats d'insertion, P.D.L.P.D., aide sociale du département...) et de la couverture médicale universelle. Elles travaillent, quand elles le peuvent, le plus souvent au noir, fréquentent les restaurants du cœur. 48 480 ménages à Marseille perçoivent le RSA. Cette population représente 10% des ménages. Ce sont les « gens de rien »
- ***La troisième est celle des sans domicile fixe, ce sont les misérables.*** Ce sont ces exclus qui fréquentent, de façon irrégulière, les centres d'accueil : à Marseille, les centres d'accueil de nuit de Madrague- ville (300 lits) et de Forbin Saint Jean de Dieu (224 lits en logement d'urgence) ou les centres d'accueil de jour. Le centre de Béthanie du Secours Catholique reçoit, par exemple, une centaine de personnes par jour en situation régulière ou en attente de régularisation. Accompagnée par le SAMU social, cette population augmente avec la dégradation de la situation économique. Elle est de plus en plus atteinte de précarité et fortement désocialisée. Sa réinsertion ne peut passer que par des opérations d'accompagnement lourdes. On compte parmi elles une forte proportion d'étrangers, de plus en plus venus des pays de l'Est, souvent en situation irrégulière et, de ce fait non allocataires des prestations sociales ou du revenu minimum d'insertion. Leur nombre est très difficile à connaître car cette population échappe à toute statistique. 500 personnes à Marseille n'ont pas de domicile fixe, plus 1 000 Roms qui vivent eux aussi dans des conditions indignes.

## Chapitre 2 : Pourquoi Marseille n'aime pas ses pauvres ?

Les marseillais sont plutôt généreux et attentifs à la pauvreté qu'ils croisent tous les jours. Un secteur associatif puissant est mobilisé pour accompagner les précaires dans leur vie quotidienne. Le Secours Catholique<sup>11</sup>, les petit frères des pauvres, la Croix Rouge Française, le Secours Populaire, les compagnons d'Emmaüs, Rencontres Tsiganes, Habitat et Humanisme, Habitat Alternatif Social, la Fondation Abbé Pierre, les Restaurants du Cœur, la FNARS et bien d'autres mouvements se mobilisent pour eux : gestion de vestiaires, distribution de repas, maraudes nocturnes, accès à des activités sociales et culturelles. Appuyées sur des réseaux de bénévoles qui sont aussi des militants contre la misère du monde, ces associations font un travail de fond qu'il convient de souligner. Mais elles n'ont pas les moyens de leurs ambitions et sont peu subventionnées par les pouvoirs publics. Les centres d'accueil sont débordés. La ville gère un SAMU social<sup>12</sup> que peu de villes ont mis en place. Mais ces aides concernent d'abord les plus précaires. Elles ne concernent pas la grande pauvreté invisible de dizaine de milliers de familles, celle de ménages modestes trop riches pour avoir accès aux aides publiques mais trop pauvres pour vivre dignement dans une société qui s'ouvre davantage aux classes aisées qu'aux catégories populaires. Marseille aime ses ingénieurs, ses chercheurs, ses chefs d'entreprises, ses vedettes, ses joueurs de foot, ses gagnants dans la compétition mondiale. Elle n'aime pas ses pauvres. Elle aimerait les cacher pour se positionner comme une grande cité du numérique homogène et sans accros. Dans tous les documents officiels, les livres de photos et la presse quotidienne, il n'y pas de place pour cette partie des habitants dont personne ne connaît le nombre exact. Compte tenu des ressources moyennes des marseillais, on peut sans grand risque d'erreur estimer que la moitié des marseillais vit de façon modeste.

### 1-La pauvreté invisible

La moitié des ménages fiscaux à Marseille ont un revenu disponible par unité de consommation de 17 930 €/ an, soit 1 494 € par mois. Ceux qui perçoivent entre 1 000 et 1 494 € par mois par unité de consommation sont au-dessus du seuil de pauvreté. Leurs conditions de vie sont néanmoins difficiles. On trouve parmi eux des ménages modestes employés ou ouvriers, bénéficiaires de prestations sociales, et notamment de l'APL; ou des retraités dont la pension est trop faible pour mener une vie normale. Souvent logée en HLM ou dans le logement social de fait, peu qualifiée et peu mobile, sans patrimoine, cette population ne fait pas parler d'elle. Elle est présente dans tous les quartiers de Marseille. Elle cumule des contrats de travail de courte durée, alternés avec des temps de sous-emploi, de stages ou de formations. Elle n'est pas partenaire du renouveau de Marseille. Une enquête nationale récente<sup>13</sup> montre que la moitié des Français estiment être confrontés personnellement « très souvent » ou « assez souvent » à des difficultés qui ne seraient pas considérées par les pouvoirs publics ou les médias. Les difficultés invisibles sont de plusieurs natures. Trois sont le plus souvent évoquées : les difficultés financières, les difficultés d'accès aux droits et besoins fondamentaux (un emploi, un logement, des droits sociaux et des services publics) et le défaut de cohésion sociale (incivilités, insécurité, racisme, discrimination).

<sup>11</sup> Annuaire des mouvements chrétiens ou d'origine chrétienne au service des plus démunis à Marseille- CDES Octobre 2012

<sup>12</sup> SAMU social- Guide de l'urgence sociale-8<sup>e</sup> édition- Juin 2014

<sup>13</sup> CREDOC La France des invisibles – Mars 2016

A propos des difficultés financières, un français sur cinq exprime être pris en étau entre d'un côté, les charges qui augmentent (dépenses pour le logement, l'énergie, l'alimentation, les soins, les transports, les impôts...) et des revenus jugés insuffisants. La « baisse du pouvoir d'achat » est interprétée comme un désintérêt des pouvoirs publics.

Ces habitants, dont les ressources sont très faibles, affrontent une vie quotidienne difficile<sup>14</sup>. Le moindre retard dans le versement d'une allocation sociale a de graves conséquences sur le paiement des loyers ou des factures d'eau et d'électricité. Les longues attentes aux guichets de la CAF, de Pôle Emploi, de la Sécu ou de la Poste dégradent les conditions de vie d'habitants condamnés à vivre à très court terme. La pénurie de transports en commun pour desservir ces quartiers est un lourd handicap pour la vie quotidienne. Beaucoup de jeunes circulent sans permis ni assurance dans des voitures en très mauvais état. Les hôpitaux des quartiers nord sont débordés dans une ville où l'accès aux soins n'est pas le même pour tous. Les immenses cités HLM du nord de Marseille organisent une ségrégation sociale de fait et participent à une insécurité latente redoutable.

A propos de l'accès au droit et aux besoins fondamentaux, c'est le sentiment de l'impossibilité d'accéder à un emploi durable et stable et celui de l'enfermement dans une multiplication d'emplois précaires qui sont le plus souvent évoqués. Mais sont aussi décriés les difficultés à accéder à un logement décent, à des services publics pour tous et partout.

A propos de manque de cohésion sociale, les personnes interrogées mettent en avant des rapports conflictuels qui traduisent une délitescence du tissu social et des espaces publics dégradés dans leur diversité : la rue, l'école, le monde du travail, les transports en commun. Lorsqu'on connaît à Marseille les difficultés d'accès à l'emploi et au logement d'une grande partie des habitants, ainsi que le niveau des incivilités, on peut imaginer le niveau de la pauvreté invisible. Ces marseillais s'estiment peu écoutés par les pouvoirs publics malgré une aggravation de leur situation. Ils pensent que les principales raisons qui font que personne ne voit leurs difficultés tiennent au fait que « chacun ne pense qu'à ses problèmes », que « leurs situations ne sont pas assez spectaculaires et que les pouvoirs publics ne comprennent pas leur situation ».

## **2-La pauvreté visible**

C'est celle à laquelle on fait le plus souvent référence. Elle est pourtant très minoritaire en termes de personnes concernées.

### **A-Les Roms ou l'invention du bidonville mobile**

Un millier de Roms errent à Marseille d'un bidonville à un autre sans aucune ressource. Roumains pour la plupart, c'est-à-dire citoyens Européens non- expulsables, composés de familles avec des enfants en bas âge, ils mènent une vie extrêmement précaire, se nourrissent des déchets des poubelles, pratiquent le ferrailage ou occupent quelques emplois précaires. Le secteur associatif, avec le concours d'instituteurs dévoués, facilite la scolarisation des enfants et fournit un appui juridique aux familles en cas fréquent d'expulsion. Cette population est bien connue, à Marseille depuis au moins dix ans. Logés dans des bâtiments industriels en friche ou dans des cabanes de fortune, les Roms de Marseille affrontent l'hostilité de la population et une certaine indifférence des pouvoirs publics. Ils vivent en familles suivant leur commune d'origine en Roumanie. Seul le secteur associatif les

---

<sup>14</sup> Le cri d'alarme d'un marseillais en colère- Alain Fourest-Novembre 2015

accompagne et notamment « Rencontres tsiganes » (Caroline Godard) et « l'école au présent » (Jane Bouvier) qui se dévouent sans compter auprès d'eux.

Actuellement les 9 bidonvilles, 24 squats et 4 concentrations de caravanes abritent 776 personnes à Marseille dont 580, sans titre de séjour, expulsables.

	<b>Bidonvilles MARSEILLE</b>	<b>Situation au 05-01-18</b>		
<b>Arr.</b>			<b>Propriétaire</b>	<b>NB</b>
<b>1°</b>	<b>3 rue Flégier</b>	<b>Squat</b>	<b>Alotra</b>	
1°	Rue Jean Roque	Squat		
1°	Rue des dominicaines	Bidonville		20
<b>2°</b>	<b>104 Rue de Ruffi</b>	<b>Squat</b>	<b>Ville de Marseille</b>	
<b>2°</b>	<b>1 rue Porte Bausseque</b>	<b>Squat</b>	<b>Domicil SA d'HLM</b>	<b>7</b>
<b>2°</b>	<b>30-32 rue de Cazemajou</b>	<b>Squat</b>	<b>Etat</b>	<b>80</b>
2°	1 rue Cazemajou	Squat	Etab. Public PACA	30
2°	Bd Salengro	Squat		10
<b>3°</b>	<b>Bd Burel</b>	<b>Squat</b>	<b>Urbanis</b>	
<b>3°</b>	<b>58 Bd Guigou</b>	<b>Squat</b>	<b>Métropole Aix Mar.</b>	<b>17</b>
6°	212 avenue Cantini	Caravanes	ERDF	12
<b>6°</b>	<b>Rue du Cambodge</b>	<b>Squat</b>	<b>Métropole Aix Mar.</b>	<b>4</b>
<b>10°</b>	<b>25 rue Gustave Eiffel</b>	<b>Squat</b>		
<b>10°</b>	<b>Boulevard des aciéries</b>	<b>Squat</b>	<b>France Domaines</b>	<b>80</b>
<b>10°</b>	<b>44 rue Gustave Eiffel</b>	<b>Squat</b>	<b>Soleam</b>	
11°	Saint Menet -(prox. Aire d'accueil)	Bidonville	RFF	20
11°	7 traverse de la dominique	Bidonville	Privé	30
11°	3/5 Traverse des Loubets	Squat	Privé	15
11°	Avenue Saint Marcel	Squat	Diocèse	11
11°	11 rue de la Buzine	Squat	Privé	15
<b>13°</b>	<b>113 avenue Frederic Mistral</b>	<b>Squat</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>12</b>
<b>13°</b>	<b>2 Bd Villecroze</b>	<b>Squat</b>	<b>Privé</b>	<b>60</b>
13°	Frais vallon	Bidonville		60
13°	Avenue Fleming	Bidonville	Métropole Aix Mar.	10
14°	Bd Arnavon – Haribo	Bidonville	Ville de Marseille	60
<b>14°</b>	<b>Chemin des Glycines – la Rose</b>	<b>Caravanes et/ou cabanes</b>	<b>Ville de Marseille</b>	
<b>14°</b>	<b>95 boulevard Casanova</b>	<b>Squat</b>	<b>SCI Casanova</b>	<b>8</b>
<b>14°</b>	<b>46 bd Capitaine Gèze</b>	<b>Squat</b>	<b>Ville de Marseille</b>	<b>60</b>

15°	6 bd Capitaine Geze	Squat	Etab. Public PACA	
15°	A55 – Cargo Rhin Fidelity	Caravanes et/ou cabanes	Réseau ferré de F.	
15°	Gare Saint Louis/Le chatelier	Bidonville	Réseau ferré de F.	20
15°	31 boulevard Magallon	Squat	Ville de Marseille	
15°	Chemin de Saint Antoine à Saint Joseph	Bidonville		30
15°	68 avenue de Saint Antoine	Squat	Métropole Aix Mar.	60
15°	12 chemin de la Madrague ville	Caravanes et/ou cabanes	Ville de Marseille	
15°	2 rue du marché	Squat	Etab. Public PACA	15
16°	68 Chemin du littoral	Bidonville	Port autonome	30
				776

Source : Rencontres tziganes (En jaune, les assignations, en gris les expulsions)

En 2016, 5 bidonvilles et 6 squats ont fait l'objet d'expulsions. Ils accueillent 491 personnes dont 186 enfants qui se sont installés dans d'autres lieux en attendant une prochaine expulsion. En dix ans, une centaine de Roms ont pu être intégrés par l'accès au logement et à l'emploi. Ce qui est peu.

Une instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 ouvre des perspectives positives en demandant aux pouvoirs publics (Etat et Collectivités Territoriales) de s'engager sur un plan global de résorption des bidonvilles et de relogement de leurs habitants. Nous l'attendons.

### B-Les gens du voyage sédentarisés

La situation des gens du voyage est différente car ils sont Français et perçoivent des allocations sociales. Ils sont entre 12 et 15 000 à Marseille. Les gens du voyage ne voyagent plus. Ces tziganes sont sédentarisés. Cette population est stigmatisée. Les situations de précarité sont alarmantes. Elles s'inscrivent dans un cercle vicieux « scolarité, insertion économique, conditions de vie, logement ». Les cités qui les accueillent, cités de transit ou cités d'urgence ne jouent plus leur rôle transitoire de « promotion ». Leurs habitants sont captifs dans des territoires devenus des espaces de relégation, isolés de leur environnement urbain. Les logeurs ne se considèrent généralement pas comme des opérateurs de l'action sociale. Et les acteurs publics se sont désengagés des dispositifs d'accompagnement social spécifique. Cette population est principalement logée dans les ensembles suivants :

#### Habitat des tziganes sédentaires en logement social à Marseille<sup>15</sup>

Territoire	Bailleur	Année	Logements	Caractéristiques
Ruisseau Mirabeau	Nouveau logis Provençal	1979	92, occupés exclusivement par des familles tziganes	Absence d'équipements sociaux
Montgrand-Millièrè	La DOMICIL/UNI CIL	1981	31 logements sur 10 villas	7 logements murés Cité qui se referme sur elle même
Saint- Joseph/ Vieux	Habitat	1954	98 logements occupés à	Cité très enclavée

<sup>15</sup> Fondation abbé Pierre « Cités de Gitans ! » L'habitat des Tziganes Sédentaires en logement social à Marseille- Février 2008

Moulin	Marseille Provence		55% par des tsiganes	Projet ANRU
La Renaude/Hérodote	Habitat Marseille Provence	1985	110 logements collectifs occupés à 40% par des populations tsiganes 37 maisons adaptées mitoyennes dont 34 occupées par des populations tsiganes	Cité très enclavée Conflits et tensions Bâti dégradé sur la partie basse
Le Petit Séminaire	Habitat Marseille Provence	1958	4 bâtiments en R+4	Nombreuses réhabilitations En équilibre fragile
Saint-Paul – Les Cèdres	Habitat Marseille Provence	1962	222 logements dont 60 vacants	Logements très dégradés Squats dans les logements murés

Source : Fondation Abbé Pierre

D'autres cités accueillent les populations tsiganes qui ne sont pas toutes concentrées dans les 6 ensembles du tableau : l'Estaque bleu, le vallon des Tuves, le fil de lin, Vert bois, Bassens 2 et Fortune Chaillan. Il faut souligner que Marseille ne dispose que d'une seule aire d'accueil à Saint-Menet et que cet équipement, en travaux depuis longtemps, n'est pas ouvert à ce jour.

### C-Les Sans Domicile Fixe

Les sans-abri ou habitants dans des conditions précaires et indignes sont évalués à 12 000 à Marseille. Parmi eux, le nombre de personnes à la rue est incertain, évaluées entre 400 et 500<sup>16</sup>. Le nombre des sans abri augmente et leur situation se dégrade. Une vingtaine sont morts en 2017 en été ou en hiver. Totalement démunis, les sans-abri forment une population hétéroclite avec des plus en plus de femmes et d'enfants à la recherche d'un toit.

12 000 à 13 000 personnes ont vécu dehors à Marseille en 2011. Selon les études du projet accès aux soins des « sans-abri » de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille et le rapport Manoni et al, 12000 à 13 000 personnes se sont retrouvées à un moment donné de l'année 2011 dans la situation d'être « sans-abri ». Leurs conditions de vie, indignes et dangereuses pour la santé, se posent avec d'autant plus d'acuité, notamment en été, que la ville dispose de très peu de fontaines et encore moins de toilettes publiques : une pour 48 000 habitants !

Loin de l'image rassurante de clochards débonnaires, ces personnes, peu mobiles en vérité d'une place ou d'une rue à une autre, sont en situation d'extrême pauvreté et ne survivent que de la mendicité. Elles sont tellement nombreuses qu'on ne les voit même plus. L'unité d'hébergement d'urgence de la ville, gérée depuis 2016 par l'association SOS Solidarité, dispose de 329 places qui peuvent être portées, en cas du déclenchement du dispositif de très grande urgence à 372. L'UHR propose des repas, de soins corporels et une aide vestimentaire. Une équipe médicale assure le suivi des personnes nécessitant des soins immédiats 1 200 places sont actuellement disponibles dans les différents centres d'hébergement sans pouvoir répondre à la demande. 9000 demandes d'hébergement sont ainsi refusées chaque année en moyenne. Le SAMU social de Marseille assure l'accueil et le transport des personnes vulnérables vers l'un des 15 centres d'accueil de la ville. Il organise avec le secteur associatif

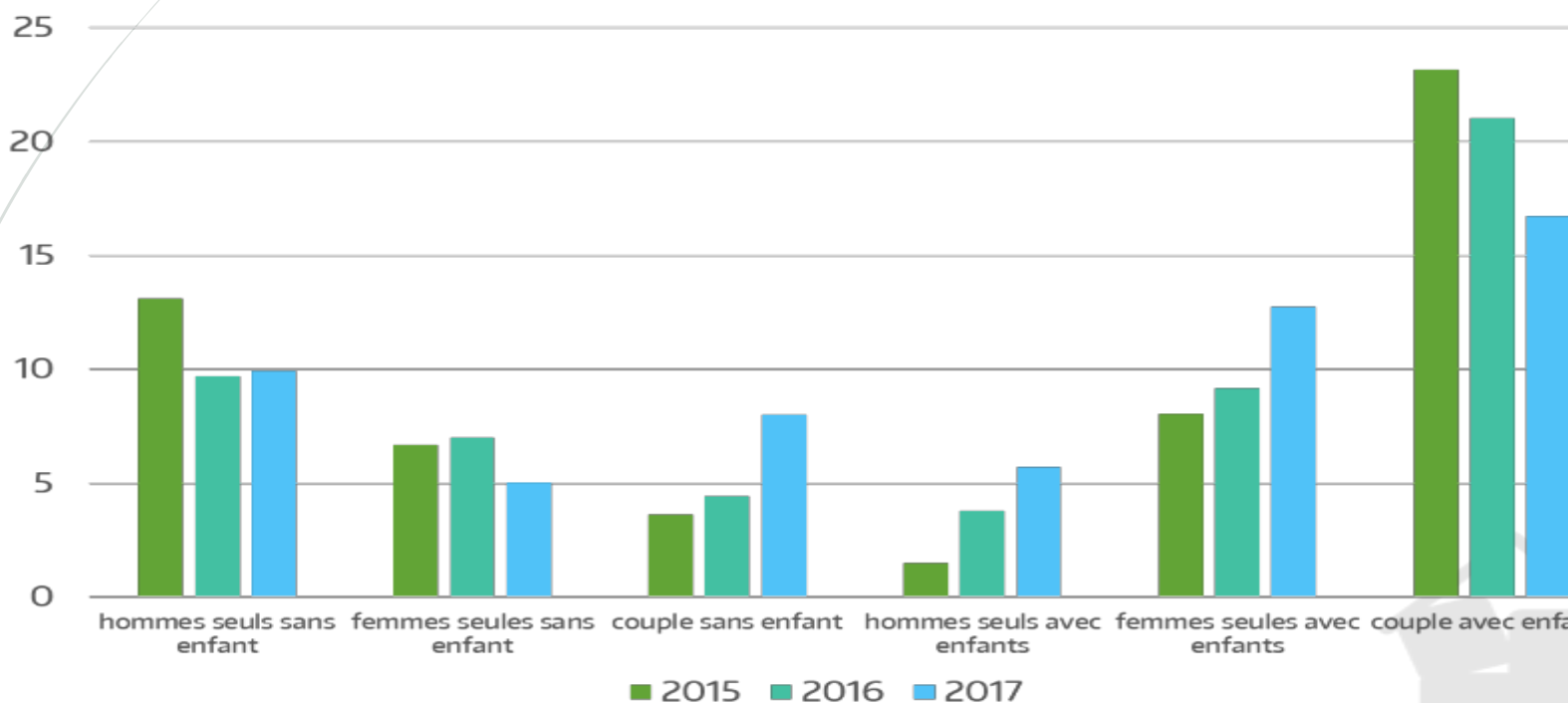
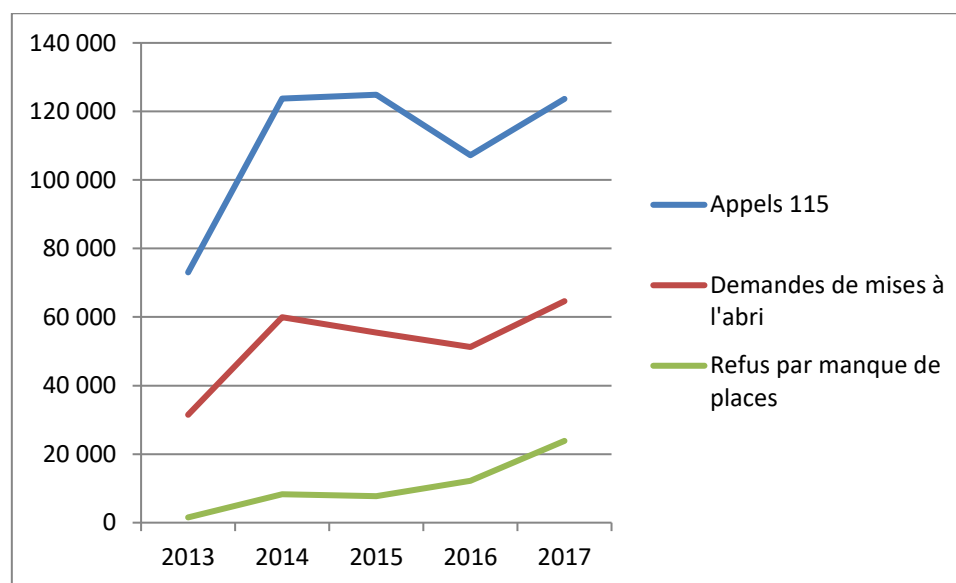
<sup>16</sup> Un comptage réalisé le 15 février 2018 par la ville de Paris évalue leur nombre à 3 624 dans la capitale



des maraudes et reçoit les appels provenant du 115 qui, surchargé, répond rarement. Un guide de l'urgence sociale<sup>17</sup> recense l'ensemble des dispositifs mis en place à l'intention des sans domicile fixe.

	2013	2014	2015	2016	2017
Appels 115	73 032	123 733	124 869	107 240	123 674
Demandes de mises à l'abri	31 480	59 922	55 501	51 261	64 633
Refus par manque de places	1 534	8 279	7 694	12 245	23 861

Source : SIAO 13



Malgré ces initiatives positives, un grand nombre de SDF préfèrent la rue à l'hébergement, compte tenu des violences qu'engendre le dénuement. Ils affrontent alors un mobilier urbain

<sup>17</sup> SAMU Social- Guide de l'urgence sociale- Ville de Marseille- Juin 2014

destiné à les empêcher de s'asseoir ou de s'allonger sur l'espace public, des obstacles divers posés par les commerces, notamment les banques, dans le même but et la rareté des points d'eau accessibles. Le nombre d'appel au 115 pour obtenir un toit augmente fortement. Le refus par manque de place a doublé en 2017 par rapport à 2016. Il y a de plus en plus d'enfants à la rue

#### Morts dans la rue à Marseille en 2017

Kurt, 57 ans	19	janvier
Andrzej, 40 ans	24	janvier
Maximiliano L., 20 ans	12	février
Maurice P., 80 ans	17	février
Marie, 81 ans	20	février
Un homme, environ 40 ans non identifié	2	mars
Gael, 44 ans	5	mars
Marc, 72 ans	18	mars
Hajer K., une femme 43 ans	21	mars
Jean-Pierre, 61 ans	29	mars
Sébastien R., 44 ans	2	avril
Un homme non identifié, 52 ans	17	juin
Djeneba, 57 ans	28	juin
Sauveur, 66 ans	18	juillet
Jean-Noël, 66 ans	5	août
Mustapha, 56 ans	14	août
Geza, 42 ans	16	octobre
Un homme non identifié, 37 ans	1	novembre
Vasile, 62 ans		novembre
Un homme non identifié, 31 ans	2	décembre
Alain, 35 ans	9	décembre
Un homme non identifié, 70 ans	20	décembre
Yves, 50 ans	22	décembre
Un homme non identifié, 23 ans	24	décembre
Bernard, 59 ans	24	décembre

Source : Collectif Morts dans la rue

#### D- Les migrants récents de passage à Marseille

La question des migrants se pose avec acuité à chaque nouveau naufrage en Méditerranée. Elle est extrêmement complexe mais nous interpelle sur notre capacité à permettre à cette

population meurtrie par les guerres ou acculée par les difficultés économiques de trouver sa place en Europe et en France. Les conditions d'entrée sur le territoire national des migrants qui demandent le droit d'asile sont strictes. Suivant le protocole de Dublin, cette demande doit se faire dans le premier pays de l'Union d'accueil. C'est pourquoi les migrants qui arrivent d'Italie sont renvoyés en Italie. Ceux qui n'obtiennent pas le statut de réfugiés (60% d'entre eux) doivent rejoindre leur pays d'origine. Ils sont expulsables. De nombreux critères définissent l'exercice du droit d'asile, apprécié par les services d'Etat. Une grande part des migrants à qui le droit d'asile a été refusé reste néanmoins en France, dans le plus grand des dénuements. Leur expulsion peut être retardée (état de santé, scolarisation des enfants...).

Les 4 000 migrants qui sont actuellement à Marseille sont en attente de l'examen de leur demande de droit d'asile. Pendant les 9 mois d'attente (18 en cas de recours), ils ne peuvent pas travailler. Ils vivent par l'allocation de demande d'asile (15€/jour) et sont hébergés par différentes structures : CADA, HUDA, ADOMA, CAO, CHU... Les 2/3 sont isolés et 1/3 en famille dont les enfants sont scolarisés avec de bons résultats. Ils sont originaires du Soudan, d'Erythrée, d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak ou du Maghreb. Souvent d'un bon niveau de formation professionnelle, la plupart d'entre eux cherchent à rejoindre l'Angleterre ou l'Allemagne où l'accès à l'emploi est plus facile qu'en France. Tous doivent rembourser les dettes de leur famille pour payer les passeurs qui ont organisé leur voyage périlleux.

Les mineurs non accompagnés relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Conseil Départemental. 200 environ sont dans cette situation mais au moins autant n'en relèvent pas, rejoignant les 4 000 autres mineurs que l'association « jeunes errants » essaye d'accompagner à Marseille. Le coût pour le Conseil Départemental de la prise en charge d'un mineur non accompagné ne l'incite pas à exercer pleinement ses compétences légales. En janvier 2018, il a fallu une forte mobilisation d'associations d'aide aux migrants et l'occupation temporaire de l'Eglise Saint-Ferréol pour que le Conseil Départemental prenne en charge 66 mineurs hébergés depuis dans un bâtiment désaffecté de Belsunce.

Ces migrants n'ont pas l'intention de rester à Marseille et se font discrets. Néanmoins, ils interpellent les marseillais sur leur volonté de les accueillir. Il faut souligner le travail d'accompagnement de divers mouvements, souvent chrétiens, pour favoriser l'intégration de ces damnés de la terre. La seule personnalité qui se soit exprimée sur ce point avec beaucoup de conviction est l'archevêque de Marseille.

Au niveau international, il faut souligner les opérations de sauvetage en mer réalisées par l'association marseillaise « SOS Méditerranée<sup>18</sup> » à partir de son navire Aquarius qui ont sauvé des milliers de migrants d'une mort certaine. Financé essentiellement par des dons privés, ce « bateau citoyen » travaille avec Médecins Sans Frontières.

L'écart entre les grandes réalisations dont Marseille continue à bénéficier et le niveau de pauvreté de plus du quart de la population interroge sur la capacité de la ville à savoir intégrer tous ses habitants dans un développement partagé. Car si toutes les grandes villes françaises s'efforcent d'améliorer leur attractivité, peu comme Marseille ne parviennent pas à entraîner leur population dans son développement. Seules les villes de Lille et de Montpellier sont sur ce point en situation comparable. Les pauvres sont Marseille mais Marseille ne les aime pas. La ville décline une image forte de métropole internationale dans des activités de pointe, de Smart-City aux ressources multiples, de capitale du numérique en ignorant au moins la moitié de ses habitants.

---

<sup>18</sup> Les fondateurs sont Klaus Vogel et Sophie Beau

### **3-Les pauvres que l'on ne veut pas voir**

#### **A-La ville durable n'est pas celle des pauvres**

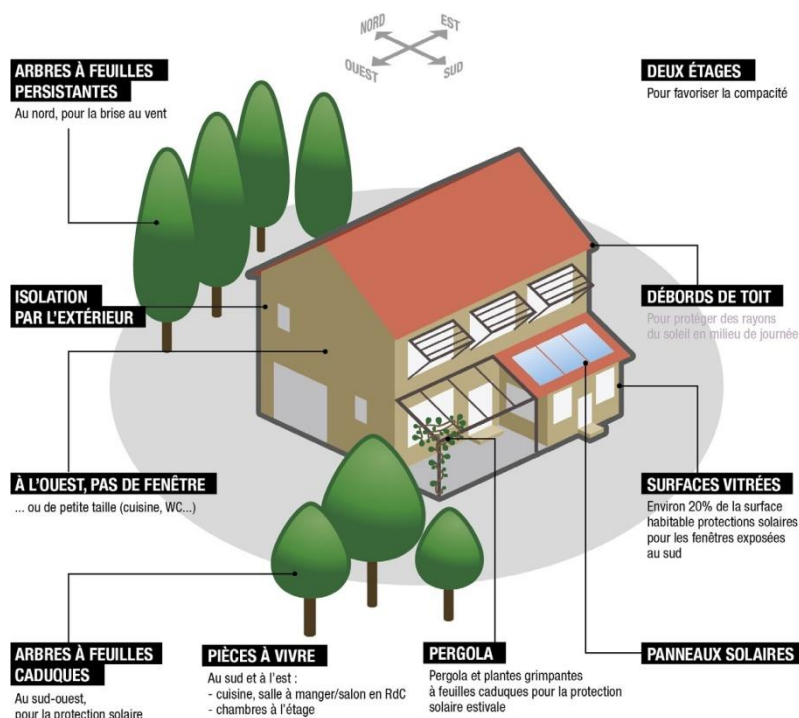
Marseille en revendique le titre. Elle le conçoit dans le cadre du fonctionnement administratif de ses propres services. Des initiatives intéressantes ont été prises en matière de transports (Plan de déplacement d'entreprises, réduction du parc automobile), de bâtiments (gestion contrôlée du chauffage dans les piscines et les écoles), d'éclairage public (réduction de l'intensité lumineuse), de recyclage de déchets des services municipaux, d'achat de biens et de services (moins consommateurs d'énergie), ce qui est parfaitement louable. Mais la ville durable ne peut se limiter aux services municipaux. Elle doit impliquer tous ses acteurs, ses habitants et leurs modes de vie. Dans un ouvrage de 2014, André Donzel<sup>19</sup> note la montée en puissance des opérateurs privés de réseaux urbains. La prise de contrôle de la société des eaux de Marseille par Veolia, de sa filiale SERAM par Suez-Environnement, du traitement des déchets par Urbaser témoignent du rôle du secteur privé dans le développement durable. Il souligne aussi que « la transition écologique est en attente » avec une augmentation continue des surfaces artificialisées (+ 41% entre 1988 et 2006). Une note de France Stratégie<sup>20</sup> fournit une définition de la ville durable « concevoir, développer et entretenir une « ville durable », c'est en faire un terreau propice à l'innovation expérimentale, culturelle, sociale et économique et ainsi favoriser la lutte contre le changement climatique, la gestion vigilante des ressources naturelles et énergétiques, les mobilités partagées, un habitat accessible à tous, mais aussi une meilleure cohésion sociale ou encore une plus grande qualité de vie ». Comment les habitants des cités HLM dégradées et enclavées ou les locataires de logements insalubres du centre-ville pourraient se sentir partenaire de la ville durable ? La lutte contre le changement climatique leur échappe, leurs difficultés de transport les enferment, le sous-emploi les exclut. Ils ne perçoivent pas des mesures susceptibles de réduire les inégalités ou leur dépendance. Ils préféreraient sans nul doute pouvoir habiter ailleurs, consommer autrement, vivre plus dignement. Mais ils n'en ont pas les moyens.

#### **Les grands principes d'une maison bioclimatique en région marseillaise**

---

<sup>19</sup> André Donzel « Le nouvel esprit de Marseille » L'Harmattan 2014

<sup>20</sup> France Stratégie- Note de synthèse- Cinq enseignements pour produire et gérer la ville durable-Mais 2015



Ce modèle idéal d'une maison bioclimatique a un coût qui n'est pas accessible à la majorité des marseillais.

## B- Les pauvres sont exclus de l'espace et du débat public

Sans évoquer les équipements spécifiques pour interdire aux populations précarisées simplement de s'asseoir ou de s'allonger dans l'espace public (nombreux sur la Canebière à qui sait les voir), il est bien évident que cette population n'a pas accès aux structures de concertation censées représenter l'ensemble des marseillais. Aucun poste n'est jamais prévu pour les chômeurs, les familles monoparentales, les personnes victimes d'un handicap, les sans domicile fixe ou les personnes âgées et les familles en situation de précarité. Que ce soit au niveau de la région Provence-Alpes Côte d'Azur au sein du CESER, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au sein du Conseil de Provence, ou dans le conseil de développement d'Aix-Marseille-Provence métropole, l'idée de donner la parole aux exclus du développement est encore une idée saugrenue. Dans les conseils citoyens, on retrouve souvent des associations mobilisées pour donner un contenu concret à la solidarité ; mais jamais la population concernée elle-même. Comme si elle n'avait rien à dire sur la politique de la ville qui la concerne directement. Les pauvres eux-mêmes n'ont pas droit à la parole. Les mouvements qui les accompagnent leur donnent eux-mêmes rarement l'occasion de s'exprimer directement.

La presse quotidienne, monopole de la Provence, valorise fréquemment les starts-ups innovantes mais rarement les initiatives citoyennes. Les nombreux ouvrages sur Marseille sont des livres de photos tellement belles qu'on a du mal à reconnaître les lieux. On ne photographie pas les précaires. Les publications économiques ne sont pas avares de photos de dirigeants ni de lieux emblématiques. On y voit rarement d'autres visages. Dans la plupart des documents officiels qui présentent Marseille ou la métropole, les pauvres n'ont pas leur place. On peut le comprendre car la pauvreté n'est pas un facteur d'attractivité. Mas on peut aussi regretter que l'image que veut se donner la ville ne corresponde pas à la réalité. En moyenne

sur dix pages consacrées à la présentation de Marseille, on trouve quatre lignes sur ses habitants.

### **C-Les lieux dont on ne parle pas**

On parle volontiers d'Euroméditerranée qui a en effet totalement bouleversé l'économie marseillaise et dont on peut être fier. Ou des technopoles de Château-Gombert et Luminy qui ont contribué à rehausser le niveau de la recherche à Marseille, ou du Grand Port Maritime qui a su maintenir une activité productive sur ses bassins Est un temps remis en cause. Ou des grands hôpitaux qui font de la ville une des premières de France en matière de santé. Ou d'Aix-Marseille Université devenue une des premières au niveau Européen. Mais rarement des quartiers populaires, qui souvent les entourent et accueillent toute la misère du monde ; sauf pour les dénigrer ou dénoncer l'insécurité et les violences qu'engendre la précarité

Les grandes opérations conduites ont pour incidence, peut-être même pour finalité, d'exclure les plus pauvres de leurs lieux de vie. Les exemples sont nombreux. En quelques années la population de certaines parties de la ville a totalement changé: rue de la République, quartier du Panier, boulevard de Dunkerque... D'autres quartiers restent en dehors de l'attention collective. Ceux du Canet, de Belsunce, de Noailles n'intéressent plus personne. Ce n'est pas le cas des quartiers nord dont on parle beaucoup, essentiellement pour dénoncer le trafic de drogue et les assassinats qui en découlent. Malgré la grande diversité de ces quartiers répartis en quatre arrondissements, l'expression quartiers nord pourrait donner l'impression d'une certaine homogénéité, ce qui n'est pas le cas. La « fabrique du monstre<sup>21</sup> » décrit avec minutie des vies brisées dans une précarité générale. Tout a été dit sur l'absence d'équipements collectifs dans ces quartiers populaires, prioritaires de la politique de la ville. Un minimum de vie sociale est maintenu par les centres sociaux et les médiateurs de rue dont le travail essentiel est rarement reconnu. Mais lorsqu'on parle de cette partie de Marseille, ce n'est pas pour attirer l'attention sur les dégâts de la pauvreté, ni pour appeler à la solidarité le reste de la ville. Comme si cette violence était indépendante de la précarité dont elle constitue une conséquence logique.

Entre le centre et le nord de la ville, le marché aux puces<sup>22</sup> est la traduction territoriale d'une économie de bazar où tout se mêle dans une économie informelle de la survie : produits destinés aux populations maghrébines et africaines, produits de fantaisie et bas prix, produits alimentaires, discounts, restauration rapide... Autour du marché sur le point de déménager, une économie encore plus précaire se développe, à base de produits récoltés dans les poubelles et les décharges. A proximité, l'unité d'hébergement d'urgence participe à cette animation de la misère.

### **4-L'accès difficile au logement pour les plus pauvres.**

Si il n'y pas de problème de logement à Marseille pour les demandeurs solvables, la situation est très compliquée pour ceux qui ne le sont pas. Le rythme des constructions va probablement se réduire avec les dispositions annoncées dans le PLUI. Le refus de densifier davantage augmente le prix du logement.

L'accès au logement est difficile pour les habitants qui ne disposent que de faibles ressources. Le parc ancien locatif privé est souvent ancien et en mauvais état. Les propriétaires n'ont pas

<sup>21</sup> Philippe Pujol « la fabrique monstre »- Les Arènes- 2016

<sup>22</sup> Michel Peraldi- Sociologie de Marseille- La Découverte- Avril 2015

toujours les moyens de la rénovation. Les marchands de sommeil n'ont pas l'intention de faire des travaux et, de ce fait, la demande se tourne vers le logement social qui n'arrive pas à répondre à la demande. En ce qui concerne les propriétaires occupants, un sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Selon la fondation abbé Pierre, Marseille compte 40 000 logements insalubres, soit plus de 10% du parc. Des dizaines de milliers d'habitants vivent dans des conditions indignes<sup>23</sup> dans des logements atypiques (chambres d'hôtel, foyers, squats...) aux graves conséquences ; risque d'effondrement, moisissures, saturnisme, risques domestiques, tensions, violences, stress. Beaucoup de copropriétés et de maisons de ville sont très dégradées. Le plan d'éradication de l'habitat indigne mené par la ville de Marseille n'a touché que les 500 immeubles les plus dégradés.

Le marché du logement est très segmenté. Le logement intermédiaire qui répond à une grande partie de la demande n'est pas prioritaire. Les conditions d'accès au logement social sont très larges. Les trois quarts des habitants de Marseille peuvent y prétendre.

Le parc de logements sociaux représente en 2016 79 657 logements, soit 20,3% du total des résidences principales. Il est très inégalement réparti entre les arrondissements, principalement concentré dans ceux du nord (13°, 14°, 15°) avec un taux supérieur à 37% alors que les 4°, 5°, 6°, 7° et 8° en comptent moins de 8%. La part du logement très social (Prêt locatif aidé intégration) est faible, même si l'Etat impose un quota de 30% de PLAI pour les constructions de logements sociaux car ces logements ne sont pas rentables pour les logeurs sociaux. Les aides de l'Etat sont notablement insuffisantes. Les dispositifs ne sont pas adaptés. Les prêts à taux zéro pour permettre aux locataires de devenir propriétaires ont été divisé par deux. Les logeurs sociaux qui ont un patrimoine très important, sont néanmoins lourdement endettés.

24 700 demandes de logements sociaux hors mutation sont en attente. Ce chiffre recouvre des réalités différentes car il prend en compte non seulement les demandes de personnes mal logées dans le parc privé mais aussi les demandes de mutations de locataires de logements sociaux pour un autre logement, plus grand, plus petit ou ailleurs. Il est néanmoins très élevé et révèle une forte attente sociale insatisfaite.

Le tableau suivant indique les principaux logeurs sociaux à Marseille. Habitat-Marseille-Provence et 13 Habitat sont les plus importants.

<b>Principaux Bailleurs- Marseille 2015</b>			
Bailleurs	Parc total	Parc Marseille	%
OPH Habitat-Marseille-Provence	15 136	14 574	96%
OPH 13 Habitat	32 146	14 137	50%
ESH SA d'HLM Erilia Caisse d'épargne	38 272	8 329	22%
ESH Phocéenne d'habitation UNICIL	13 232	7 770	59%
ESH Logirem Caisse d'épargne	21 125	7 745	37%
ESH ICF Sud-Esat Méditerranée	6 641	3 502	53%
SEM Société de gestion immobilière de Marseille	3 014	2 601	58%
ESH- SA Nouvelle d'Hlm de Marseille UNICIL	4 490	2 038	45%
ESH Domicil UNICIL	8 158	1 889	22%
ESH Nouveau logis provençal Caisse des dépôts et	6 337	1 796	28%

<sup>23</sup> Rapport de Christian Nicol sur le logement à Marseille- Mai 2015

consignation			
SEM SAEM Marseille Habitat	1 540	1 540	100%
ESH Promologis Action logement	1 529	1 088	71%
ESH- HLM Logis Méditerranée AXIA	3 350	854	25%
ESH Grand Delta Habitat	13 571	790	6%
ESH Société française des habitations économiques	4 350	611	14%

La vacance a augmenté de 10,6% entre 2009 et 2014 mais elle ne concerne que des logements dans de grands ensembles isolés où l'ANRU intervient et ne répondent pas à la demande. Le délai moyen d'attribution d'un logement social est de 8 ans. Le parc de logement social tourne trois fois moins vite que celui du parc privé.

Le refus des voisins et des élus locaux d'accepter de nouveaux logements sociaux ralentit considérablement la construction. En fait, personne n'en veut sous des prétextes divers.

La situation n'est pas meilleure dans les autres communes d'Aix-Marseille-Provence Métropole. Si les grandes villes ne sont pas loin du taux minimum de 25% logements sociaux, Allauch, Fos/mer et 21 petites communes sont carencées et soumises de ce fait à d'importants prélèvements. Toutes ces communes doivent atteindre un taux de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. Le tableau suivant montre que nous en sommes loin. Même si des raisons objectives peuvent être évoquées (disponibilités foncières, coût des terrains, voirie, équipements...), il ne fait pas de doute que les municipalités concernées ne souhaitent visiblement pas construire de logements sociaux assimilés pour beaucoup d'entre elles à l'arrivée d'une population pauvre délinquante et aux désordres éventuels par rapport à des résidents à fort pouvoir d'achat.

Communes de Marseille-Provence-Métropole carencées		
Taux de logements sociaux 2015	Population	
0,74%	Ventabren	5 067
0,98%	Ensués-la-Redonne	5 451
1,50%	Carry-le-Rouet	5 908
2,29%	Ceyreste	4 365
3,66%	Peypin	5 465
3,70%	Saint-Mitre	5 841
3,76%	Sausset-les-Pins	7 639
3,99%	Eyguières	6 852
4,02%	Eguilles	7 579
4,15%	Mimet	4 591
4,54%	Rognes	4 777
4,56%	Fuveau	9 636
5,27%	Venelles	8 349
5,52%	Cabriés	9 492
5,56%	Allauch	21 481
6,47%	Velaux	8 949
6,51%	Simiane- Collongue	5 534
6,75%	Lambesc	9 459



7,48%	Trets	10 896
8,83%	Saint-Cannat	5 644
18,12%	Fos/mer	15 857

Une analyse des problématiques de logement des usagers du CCAS de Marseille<sup>24</sup> au niveau de ses centres d'accueil montre l'étendue du problème pour les ménages à très faibles ressources.

Dans le centre-ville (1°, 2°, 3°,7°) l'offre de logements social est très faible et difficilement accessible. L'augmentation du prix des loyers dans le secteur privé conduit des familles à habiter des logements insalubres (quartiers du Panier et de la Joliette) ou des locaux non adaptés à l'habitation (caves, garages aménagés...).

Dans l'est (4°, 5°, 6° et 12°), la pauvreté des habitants augmente. On constate une progression des impayés de loyers et des difficultés financières pour l'entretien du logement.

Dans le sud (8°, 9°, 10°, 11°) ce sont les charges de copropriétés qui augmentent le plus. Les habitants des résidences de luxe du 8° ne sont pas épargnés par un endettement important en cas de difficultés sociales (divorces) ou économiques (chômage). Le noyau villageois du 10° et l'ensemble du 11° se dégradent au cours du temps.

Dans le nord de la ville (1°, 14°, 15°, 16°), les propriétaires n'accèdent que difficilement aux aides pour rénover ou adapter leur logement ainsi que pour payer la taxe foncière. Les conditions de vie des habitants de ces arrondissements se dégradent dans un environnement marqué par l'insécurité et le trafic de drogue. Les copropriétés dégradées (telles Corot dans le 13°, Maison Blanche dans le 14°, Kallisté dans le 15°) et certains ensembles de logements sociaux (Campagne Larousse dans le 14°) ont des loyers peu élevés mais des charges importantes auxquelles s'ajoutent les factures de chauffage élevées de ces immeubles sans aucune isolation thermique.

Les difficultés locatives dépendent des publics concernés

Les personnes âgées reçues pas le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doivent faire face au coût de l'entretien de leur logement mais aussi aux expulsions locatives. Les séniors isolés sont les plus vulnérables. Les bénéficiaires du RSA suivis par la CCAS ont majoritairement entre 40 et 60 ans. Isolés, présentant de graves problèmes de santé, ils accèdent très difficilement à un logement. La moitié d'entre eux sont hébergés à titre gracieux. Les propriétaires n'en veulent pas, même avec une garantie du Fonds de Solidarité Logement. Il existe à Marseille des appartements minuscules à des prix exorbitants (500€/mois pour un 9 m<sup>2</sup> sans salle d'eau ni toilette cours Julien). Les domiciliés<sup>25</sup>, de plus en plus nombreux, ont un parcours de vie compliqué. Si la moitié des personnes domiciliées sont hébergées par des proches, quasiment toutes n'ont aucun revenu ou seuls ceux des minima sociaux.

<sup>24</sup> CCAS de Marseille. Analyse des besoins sociaux- Dossier thématique- 2017

<sup>25</sup> La domiciliation permet notamment aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse du courrier officiel mais également d'accéder à leurs droits et aux prestations. Ces personnes peuvent élire domicile auprès d'un centre communal d'action sociale ou d'une association agréée.

**Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Marseille** ont pour mission d'assurer l'accueil, l'accompagnement et l'insertion sociale de personnes ou de familles en grande difficulté (victimes de violence, personnes confrontées à l'alcoolisme, sortants de prisons..) en vue de les aider à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

ANEF SAAS	Marseille 1°	De l'Ars	Marseille 6°
Habitat alternatif social	Marseille 1°	SOS Femmes	Marseille 6°
DHAF Dispositif hébergement accueil des familles	Marseille 1°	Claire Joie	Marseille 6°
Hôtel de la famille	Marseille 1°	Orion	Marseille 6°
Accueil de jour Consolat	Marseille 1°	Lodi	Marseille 6°
Logements d'insertion	Marseille 1°	Relais de la Valbarelle	Marseille 11°
Jane Panier	Marseille 1°	La Selonne	Marseille 11°
Accueil de nuit saint Jean de Dieu	Marseille 2°	Saint-Joseph	Marseille 11°
Le Hameau	Marseille 3°	La Caravelle	Marseille 12°
Résidence William Booth	Marseille 3°	Urgence famille	Marseille 13°
Hospitalité pour les femmes	Marseille 3°	Urgence Plus	Marseille 14°
Unité Familles	Marseille 4°	Le Mascaret	Marseille 14°
Agnés Jesse Charleva	Marseille 4°	SHAS	Marseille 15°
Maavar	Marseille 6°	Unité d'hébergement d'urgence	Marseille 16°
Apcars	Marseille 6°		

Les grandes associations impliquées dans la gestion de l'hébergement d'urgence ont exprimé leurs inquiétudes sur les conséquences d'une baisse annoncée des crédits des CHRS et les catastrophes humanitaires de la remise à la rue de ces personnes en grande difficulté.

Le Plan Local d'Actions pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2016-2020 du Conseil Départemental des Bouches du Rhône s'adresse aux ménages éligibles à la DALO, à ceux dont les ressources sont inférieures à 60% des plafonds pour l'attribution d'un logement locatif social et ceux confrontés à des situations particulières (violences, ruptures, prostitution). L'offre disponible n'est pas suffisante. Le Fonds de Solidarité pour le logement offre des appuis financiers pour le règlement des loyers, des charges et des fournitures d'eau et d'électricité.

On ne peut que regretter qu'Aix-Marseille-Provence Métropole ne se soit pas portée candidate au plan « Logement d'abord et la lutte contre le sans abris » du 30 mars 2018 dont 13 autres métropoles vont bénéficier pour augmenter leur nombre de places d'hébergement



## Chapitre 3 : Pénurie d'emplois et de logements

Marseille n'arrive pas à créer assez d'emplois pour ses actifs et assez de logements pour tous ses habitants. Ces deux constats concernent tout particulièrement la partie la plus pauvre de sa population. Si l'accès à un emploi durable est le moyen le plus sûr de sortir de la précarité, le Secours Catholique<sup>26</sup> nous rappelle que le chômage n'est pas l'unique cause de la pauvreté. Deux tiers des personnes accompagnées par ce mouvement ne sont pas au chômage du fait de leurs inaptitudes à exercer un emploi. Beaucoup n'ont pas les capacités de travailler. Les personnes en errance, celles qui présentent de graves problèmes de santé, les migrants réfugiés sans droit au travail grossissent le nombre de précaires à Marseille.

### 1-Un renouveau économique sans création d'emplois

Cet incontestable renouveau de Marseille n'a pas entraîné la création de nombreux nouveaux emplois. Ce paradoxe apparent n'en est pas un. Un accroissement beaucoup plus important de la production aurait été nécessaire pour créer assez d'emploi pour répondre à une forte croissance de la demande, ce qui explique un taux de chômage particulièrement élevé. Entre 2009 et 2014 les emplois à Marseille au lieu de travail<sup>27</sup> ont même légèrement diminué, passant de 340 834 à 340 558. La réduction est encore plus sensible pour les actifs ayant un emploi résidant à Marseille : 303 508 en 2009 et 301 849 en 2014. Ce n'est pas le cas dans les plupart des autres grandes villes françaises. Toutes, sauf Paris et Nice, ont bénéficié d'une augmentation du nombre de leurs emplois sur la période. La répartition, à Marseille, selon le secteur d'activité n'a pratiquement pas évolué entre ces deux dates. 5,6% pour l'industrie et 39% pour l'administration publique et l'action sociale.

Emploi et activité 2014			
Grandes villes	Total	Taux de variation annuel moyen 2000-2014	Taux d'activité
France métropolitaine	25 747 175	0	73,6
Paris	1 801 866	0	77,4
Marseille	340 558	0	66,9
Lyon	311 209	1,1	73,2
Toulouse	301 426	0,8	71,8
Nice	143 935	-0,2	70,6
Nantes	178 471	1,3	71,3

<sup>26</sup> Etat de la pauvreté en France- Préjugés et cohésion sociale- Rapport statistique 2017

<sup>27</sup> On distingue les emplois au lieu de travail (occupés par des actifs qui travaillent à Marseille) des emplois au lieu de résidence (des actifs qui habitent Marseille).

Strasbourg	160 631	0	67,6
Montpellier	149 529	1,1	64,7
Bordeaux	170 737	0,7	68,8
Lille	161 728	0,9	65,8
Rennes	134 495	0,4	64,7

Source : INSEE

Si le niveau des emplois dans le secteur public, la santé et l'action sociale dépend principalement de la démographie, ce n'est pas le cas pour les emplois salariés privés qui traduisent la dynamique économique et l'attractivité du territoire. Sur le premier point, la population évolue peu. Elle ne se maintient que par le solde naturel. Le solde migratoire est négatif, signifiant qu'il y a plus de départs que d'arrivées à Marseille et la faible attractivité de la cité Phocéenne. C'est la grande ville, parmi celles de plus de 200 000 habitants et hormis Paris qui présente le plus faible taux d'accroissement de la population entre 2009 et 2014. Pendant ces 5 dernières années, la population marseillaise n'a augmenté que de 0,9%.

Le niveau et l'évolution des emplois salariés privés relèvent davantage de la situation économique que de la situation démographique. Ces données traduisent aussi les dynamiques différenciées des branches d'activité. Globalement 2 587 postes de travail salarié privé ont été créés entre 2009 et 2014, ce qui n'est pas beaucoup sur 5 ans. La réduction d'emplois publics et les disparitions d'emplois privés n'ont pas permis de dégager un solde positif sur la période.

<b>Emplois salariés privés 2014</b>			
	2014 Total	Evolution 2009-2014	
Total dont :	244 467	2 587	1%
Industries liées aux énergies	6 979	320	7%
Industries manufacturières	3 243	-773	-11%
Construction	13 590	-1984	-12,70%
Commerce de gros	8 086	-774	-4,70%
Commerces de détail	23 804	1 484	6,60%
Transport	26 784	-1513	-5,30%
Hébergement Restauration	14 627	1 364	10,30%
Informatique Communication	8 752	-185	-2,10%

Finances Assurances	13 698	-51	-0,40%
Activités scientifiques	18 941	269	1%
Activités de services et de soutien	26 590	2 437	10,70%
Santé Action sociale	36 575	2 534	7,40%

Source : AGAM

Ces données confirment la place croissante du tourisme et des activités de services dont les emplois salariés ont augmenté de plus de 10% entre 2009 et 2014 et la réduction des emplois dans l'industrie, la construction et les transports, activités historiques de Marseille.

Pour être au même niveau de taux d'emploi que Lyon, Lille, Toulouse ou Bordeaux, il manque 65 000 emplois à Marseille. Ici, le taux d'activité (66,9%) et le taux d'emploi (54,5%) de la population de 15 à 64 ans sont particulièrement faibles.

Au niveau de l'aire urbaine Aix-Marseille, la part des fonctions métropolitaines supérieures (de gestion, de conception- recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises et de culture-loisirs) est de 27,5%, alors qu'elle se situe autour de 30% dans les aires de Grenoble, Lyon ou Toulouse. Au sein de ces fonctions métropolitaines, la part des « cadres des fonctions métropolitaines », quoi qu'en progression, reste relativement faible par rapport aux autres grandes villes françaises : 9,5%.

La situation n'est pas meilleure au niveau d'Aix-Marseille-Provence Métropole. L'emploi total, 741 116 postes de travail en 2014, augmente peu. On peut simplement espérer que les filières porteuses de la métropole dans le cadre d'une politique économique métropolitaine active, participent activement à la création d'emplois. Elles en offrent déjà plus de 300 000 :

- 1- Santé : 76 000
- 2- Maritime et logistique : 58 000
- 3- Mécanique et aéronautique : 42 000
- 4- Industries numériques et créatives : 49 000
- 5- Environnement et énergie : 20 000
- 6- Art de vivre et tourisme : 60 000

## 2- Une économie numérique non inclusive

### A- Le numérique ne construit pas une société intégrative

Le tout numérique est un facteur d'exclusion pour une grande part de la population : la plus âgée, la plus pauvre, la moins mobile qui ne maîtrise pas l'outil informatique, n'a pas les moyens de s'équiper ni de se former. La dématérialisation des services publics va aggraver ces laissés pour compte évalués, au niveau national, à 13 millions de personnes<sup>28</sup>. 40% des personnes ayant des bas revenus s'estiment peu ou pas compétentes pour utiliser un ordinateur. Pourtant, la dématérialisation des formalités administratives s'accélère. 500 le

<sup>28</sup> Le Monde du 5 mars 2018

seront cette année, 3000 à l'horizon 2022. Il devient très difficile d'obtenir un document, faire valoir ses droits ou tout simplement prendre un rendez-vous médical. Sous prétexte d'économie, le facteur humain disparaît de la relation, traitée par des algorithmes anonymes.

Toutes les politiques de développement, au niveau national et local, s'appuient sur une conception technologique de l'innovation essentiellement basée sur l'économie numérique. Il ne s'agit pas de contester l'apport du numérique dans les sociétés modernes, mais de souligner qu'elles ne participent en aucune façon à la réduction de la précarité ni même à la création significative d'emplois. La situation marseillaise est caractéristique à cet égard. Alors que les acteurs politiques mettent en évidence les succès rencontrés par cette économie qu'ils s'efforcent de promouvoir, l'impact sur la partie la plus précaire de la population reste extrêmement faible, et souvent nul. Les nouveaux lieux de l'innovation sont souvent dans le centre-ville le plus paupérisé. Les solutions digitales se multiplient. Les « makers » investissent les tiers-lieux qui valorisent une culture de réseaux et la mutualisation des initiatives. Depuis 2007, année d'ouverture du 1<sup>er</sup> espace de coworking à Marseille, plus de 30 espaces de ce type, une dizaine de labs (Fab Labs, Media Labs...), incubateurs et accélérateurs sont investis par une génération d'ingénieurs qui valorisent l'expérimentation dans de nouveaux lieux productifs et de nouveaux produits immobiliers. « Avec le numérique comme outil au service de la ville, les centres-villes deviennent de véritables laboratoires à échelle urbaine au sein desquels il est possible de tester en temps réel les solutions numériques auprès des utilisateurs<sup>1</sup> ». Ces initiatives privées, sont évidemment importantes. Mais qui pourrait croire que l'ouverture de la Coque, showroom à destination des acteurs du numérique ou « the Babel community » allaient transformer le centre-ville de Marseille ou que l'opération « quartiers libres » ou réduire la pauvreté du quartier de la Belle de Mai ? Qui pourrait penser que le projet « Ici Marseille », espace collaboratif et solidaire allait bouleverser les conditions de vie du quartier d'Arenc ? L'application récente « tout Marseille dans une appli » qui offre toute une série d'informations (agenda des sorties, actualités municipales, infos en temps réel, e- services...) sur la ville exclut de fait la partie des habitants incapables de se connecter.

Comment comprendre que d'un côté Marseille bénéficie de ces nouvelles façons de produire et que de l'autre, la situation sociale de ses habitants s'enfonce dans la précarité ?

## **B-II n'y a plus d'effets d'entraînement**

Ce constat signifie que les grandes opérations d'aménagement n'entraînent pas leur quartier d'implantation dans une dynamique positive. L'exemple le plus significatif est celui de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée. Cet investissement considérable de plus de 7 milliards d'€ a totalement transformé un quartier de friches et d'entrepôts en un territoire exceptionnel sur le front de mer, doté de grands équipements (Immeuble des Docks, MUCEM, Musée Regards de Provence, Villa Méditerranée, tour CGA-CGM, Salle de spectacle, Immeuble la Marseillaise, axes de circulation...), aménagé par de grands architectes, témoignage du renouveau de la ville. Mais, au-delà du périmètre, à quelques mètres de distance, la moitié des habitants restent en dessous du seuil de pauvreté. C'est la conception même de l'opération qui est interpellée. Au-delà de quelques chantiers d'insertion, l'opération a été conçue pour d'autres habitants de ces quartiers qui, peu à peu, investissent un territoire sans prendre en compte les conditions de vie de ceux qui l'habitent. Peu y résident, préférant la campagne Aixoise ou les collines d'Aubagne.

On pourrait faire le même constat pour la plupart des grandes opérations d'aménagement. Le pôle technologique de Château-Gombert n'a pas eu d'incidence notable sur les conditions de vie des habitants de la Rose. Les implantations universitaires n'ont pas entraîné une amélioration des conditions de vie des habitants de la Timone, de Saint-Charles ou de Belsunce. Le formidable potentiel de chercheurs à Marseille travaille hors sol. Les nouveaux lieux d'innovation n'ont pas d'effet d'entraînement dans leur quartier d'implantation. Dans un article récent<sup>29</sup>, l'économiste Jean-Louis Gaffard dénonce « le mythe du ruissellement de la richesse ».

### C-Les pôles de compétitivité ne sont pas accessibles à tous

Une économie compétitive est bien entendu indispensable pour développer un territoire. L'Etat et toutes les collectivités territoriales s'y emploient. Mais cette économie n'est pas accessible aux actifs qui n'ont ni le niveau de qualification ni la mobilité nécessaire pour y prendre part. Si aucune politique significative n'est conduite en direction des publics éloignés de l'emploi, cette économie de la compétition contribue à une fracture sociale qui prend à Marseille des dimensions inquiétantes. La ville estime que l'ensemble des pôles marseillais représente plus de 100 000 emplois, près de 1 000 entreprises participantes, plus de 4 000 chercheurs dans le secteur public mobilisés autour de plus de 500 projets labellisés et financés par l'Etat ; pas tous à Marseille cependant. Les secteurs concernés sont ceux de l'agenda du développement économique d'Aix-Marseille-Provence Métropole adopté en 2017 qui évoque des « gisements d'emplois » générés par six filières d'excellence.

7-

Filière	Projets structurants	Emplois
Santé	Thérapies innovantes- Marseille Immunopole- Biotechnologies sur le site de Marseille-Luminy	76 000
Aéronautique-mécanique	Pôle de compétitivité mondial SAFE- Technocentre Henri Fabre- Technopole de Château-Gombert (mécanique)- Technoparc des Florides Cap Horizon	42 000
Maritime et logistique	Grand Port Maritime de Marseille- Aéroport international de Marseille-Provence- Développement du fret – Pôle Mer-Méditerranée- Chantiers navals de Marseille et de la Ciotat (cluster industriel)	58 000
Industries numériques et créatives	Pôle micro- électronique- Totem du numérique- The Camp-Smart City- Friche Belle de Mai	49 000
Energie Environnement	ITER- Cité des énergies- Pôle de compétitivité Capénergies-Projet PICTO- Pôle de compétitivité Eau- Cluster EA éco entreprises- Technopole de l'environnement de l'Arbois	20 000
Tourisme et art de vivre	Mise en valeur du patrimoine- Grands évènements- Activité croisières- Digital et numérique dans les activités touristiques	60 000

Source : Agenda du Développement Economique d'Aix-Marseille-Provence Métropole

Ces 305 000 emplois du secteur productif structurent le territoire métropolitain. Mais ils ne suffisent pas pour positionner la métropole au niveau des autres grandes métropoles françaises. Les activités métropolitaines représentent 11,5% des emplois salariés privés pour 13% dans la moyenne des dix principales aires urbaines. Rien que pour se mettre à leur

<sup>29</sup> Le Monde- 1 avril 2018



niveau, le déficit d'emploi est de 80 000 environ. Leur potentiel est évalué à 20 000 créations d'emplois d'ici 2030.

C'est du côté de l'économie de la proximité que peuvent être entrevues des créations d'emplois accessibles à tous les actifs. Ce sera d'autant plus difficile que 14% des actifs de la métropole de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme, que 11,6% des jeunes de 15-29 ans sont inactifs et que les retraités représentent 24,9% de la population totale. L'agenda du développement économique ne consacre que quelques lignes pour développer l'économie présentielle en mettant en avant, une fois de plus, les espaces numériques. Dans les dix objectifs prioritaires de la métropole, aucun d'entre eux ne concerne spécifiquement l'économie sociale et solidaire ou l'insertion par l'activité économique susceptible d'accompagner vers l'emploi plus du quart des actifs à Marseille.

Les dix objectifs prioritaires de la métropole pour assurer son action à moyen terme
1-Mettre sur le marché 400 hectares de foncier économique d'ici 2012 2-Commercialiser 200 000 m <sup>2</sup> (20ha) d'immobilier par an à moyen terme 3-Réussir 80 dossiers d'implantation par an 4-Accompagner la création de 100 starts-ups innovantes par an 5-Apparaître dans le top 3 du classement Ernst&Young des alternatives à Paris 6-Planter avec le monde académique une Cité de l'Innovation au cœur de la Métropole 7-Viser 2 millions de passagers de croisière en 2020 et le top 3 européen des ports de croisières 8-Se rapprocher des métropoles comparables en matière de taux d'activité des jeunes 9-Apporter le Très Haut Débit à 100% des entreprises du territoire 10-Porter sur le territoire 20 projets par an en lien avec la smart city et le développement des usages numériques



La question clef est de savoir ce qu'on fait des actifs non compétitifs. La métropole semble les ignorer.

### **D-La Smart City n'aime pas les pauvres**

Marseille se proclame ville intelligente. Le contraire aurait été étonnant ! En fait, par un curieux abus de langage, on nomme ville intelligente une ville qui développe ses outils numériques au service de ses habitants<sup>30</sup>. C'est ainsi que dans la cité Phocéenne, les cartes sans contact (City Pass, City Pass Musées), les 200 panneaux signalétiques portant QRCode, le paiement sans contact de 300 horodateurs, le totem digital installé place Bargemon, le site Marseille Services entièrement dédié aux e-services consacraient une ville durable, connectée et ouverte. La ville veut mettre en place son Big Data de la tranquillité publique en multipliant les caméras de surveillance. Une meilleure organisation des événements ou une exploitation plus intense des images vidéo ne vont pas contribuer à réduire la pauvreté. Cette modernité exclut la solidarité.

Ces équipements, réalisés dans la plupart des grandes villes françaises, excluent des services numériques ceux qui n'y ont pas accès. De nombreux travaux et des constats d'évidence montrent que la technologie renforce les mécanismes de ségrégation. Multiplier les capteurs pour orienter la consommation, transformer les citoyens en acheteurs aux attentes prévisibles,

<sup>30</sup> De la smart City aux territoires intelligents- Rapport Belot- Avril 2017

optimiser la gestion de la ville par une surveillance généralisée annonce des ghettos de riches consommateurs, renchérit le coût de la vie et rend impossible l'intégration de la partie la plus pauvre de la population ; celle qui n'est pas « branchée » au numérique, trop âgée pour y prendre part, trop précaire pour pouvoir s'équiper, trop pauvre pour pouvoir répondre aux innombrables sollicitations qui encombrant les Smartphones.

La Smart City finalement ne s'adresse qu'à une petite partie des marseillais. Celle qui, branchée, n'achète que sur Amazone, consulte la presse sur son téléphone, multiplie les applications, n'échange que par texto et ne se forme que par Google. Dès lors, « on apprend de plus en plus à consommer la ville, mais on oublie de la produire ». Ce n'est pas la technologie, la plus sophistiquée soit-elle, qui pourra combattre la pauvreté territoriale et sociale du quart des marseillais. Elle crée une ville à deux vitesses. Elle n'offre de nouvelles opportunités qu'à ceux qui son capables intellectuellement et culturellement de tirer avantage d'initiatives liées à ces réseaux.

La « technologisation » de la ville est incompatible avec sa diversité sociale. Elle considère le citoyen comme un consommateur, elle engendre de la dépendance et de l'exclusion. Elle ne contribue pas au « vivre ensemble », tout en envahissant la ville de signaux et d'écrans qui repoussent toujours plus loin la partie de la population la plus fragile, ne favorisent pas les échanges réels de personne à personne, et promeut une vision singulière de la ville dont les marges sociales et territoriales sont exclues de tout projet citoyen. Il est significatif à cet égard que, dans le « grand bazar du Big Data », Marseille ait retenu comme prioritaire la sécurité et la tranquillité publique. Cette « banalisation de la surveillance » à grand renfort de caméras ne semble guère compatible avec la liberté des citoyens.

### 3-Un sous-emploi qui perdure

Le taux de chômage<sup>31</sup> a toujours été supérieur à Marseille au taux national, même si l'écart entre les deux a tendance à se resserrer. Au sens du recensement il est de 18,6% en 2014. Il était de 17,3% en 2009. Il a donc tendance à augmenter, aussi bien pour les hommes (passant de 17,3 % à 19,1%) que pour les femmes (passant de 17,4% à 18,1%). Le nombre de chômeurs a augmenté de 8% sur la période, passant pour sa part de 62 616 en 2009 à 67 687 en 2014.

Les demandeurs d'emploi, au sens du BIT, sont encore plus nombreux : 83 709 en juin 2014, en augmentation de 3,8% par rapport à l'année précédente. Ils étaient 63 325 en juin 2009, soit une augmentation de 32,2% sur le période. Cette augmentation s'observe pour toutes les catégories les plus exposées.

#### Demandeurs d'emploi- Marseille

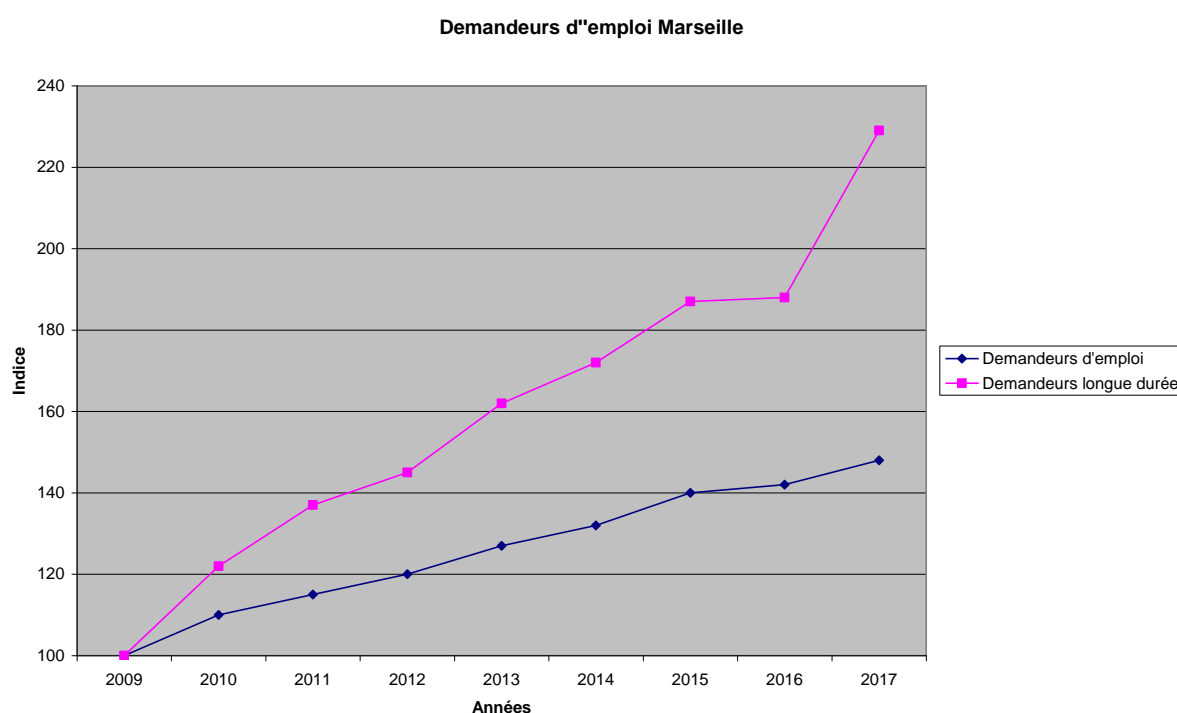
	Juin 2009	Juin 2014	Variation	En %
Total	63 325	83 709	+ 20 384	32,2%
Femmes	20 278	38 020	+ 17 742	87,5%

<sup>31</sup> Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à pôle emploi.

Moins de 25 ans	7 379	9 178	+ 1 799	24,4%
Plus de 50 ans	9 614	17 828	+ 8 214	85,4%
Ancienneté supérieure à un an	21 460	36 974	+ 15 514	72,2%

Source : DIRECCTE

Les femmes, les demandeurs de plus de 50 ans et les demandeurs au chômage depuis plus d'un an sont presque deux fois plus nombreux en 2014 qu'en 2009. La situation continue à se dégrader. Les dernières données disponibles de juin 2017 chiffrent à 94 139 le nombre de demandeurs d'emploi à Marseille.



De juin 2009 à juin 2017, la progression du nombre de demandeurs a été régulière. Celle des demandeurs de longue durée a augmenté plus vite que la totalité des chômeurs. L'écart s'est accentué récemment. En juin 2017, 52% des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an. Le taux était de 34% en 2009.

A Marseille, entre 2009 et 2016 :

La population a augmenté de 0,9%

Le nombre d'emploi sur le territoire a diminué de 0,1%

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 32,2%

Le taux de chômage au sens du recensement est passé de 17,3% à 18,6%

Source : (INSEE)

Ces données ne traduisent pas la situation exacte du marché du travail. Un travail récent de l'INSEE<sup>32</sup> montre qu'il y a autant de personnes aux frontières du chômage que de chômeurs. Le halo du chômage est constitué d'actifs sans emploi mais qui ne sont pas disponibles pour occuper un emploi ou qui n'effectuent pas de démarches pour en chercher. Il s'agit principalement des employés dont une forte proportion est en emploi précaire. Les femmes, les jeunes et les moins diplômés sont particulièrement concernés par le halo du chômage et le sous-emploi.

#### **4-La création de valeurs n'entraîne pas la réduction du chômage**

Ce constat n'est pas spécifique à Marseille. Mais il prend ici une importance particulière. Le point commun à toutes les dimensions du renouveau économique de la ville est bien leur faible impact sur le marché du travail. Il est aussi dans la concentration dans certains quartiers d'équipements et d'aménagements au détriment des territoires les plus pauvres.

Certes, il y a des explications qui ne sont pas locales. La recherche permanente des gains de productivité, la robotisation de l'économie, l'assimilation de l'innovation aux multiples applications du numérique non seulement ne créent pas d'emplois mais en suppriment beaucoup. L'idée fréquemment entretenue que la suppression d'emplois non qualifiés s'accompagne de la création d'emplois qualifiés n'est pas fausse. Mais il ne s'agit pas des mêmes actifs ; ni du même volume. Peu à peu, dans toutes les branches et sur tous les territoires, les emplois peu qualifiés accessibles aux demandeurs d'emploi diminuent.

Il y a aussi également des spécificités marseillaises.

On peut assimiler l'économie marseillaise à une économie d'archipel où la concentration des talents n'entraîne pas le développement de l'emploi. Une économie d'archipel est constituée de foyers de développement qui ne communiquent ni entre eux, ni avec leur territoire de proximité. C'est la situation de tous les points forts de Marseille.

Les grands travaux réalisés par Euroméditerranée ont totalement modifié une partie de Marseille constituée de friches industrielles et encombrée, de terrains dégradés et de logements vacants. Mais les emplois créés par les entreprises qui ont choisi ce site devenu emblématique du renouveau de la ville ne sont pas accessibles aux actifs du quartier. Ils sont occupés par des ingénieurs et des cadres dont beaucoup n'habitent pas Marseille. Les demandeurs d'emploi du 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> arrondissement regardent les tours se construire, leur quartier s'animer mais n'ont que peu de chances d'accéder à des emplois auxquels ils ne peuvent prétendre : pas assez formés, pas assez mobiles, trop éloignés des qualifications nécessaires pour prétendre y avoir accès.

Le pôle santé rencontre les difficultés de la situation de l'assistance publique de Marseille dont l'avenir reste incertain. Les économies imposées à la gestion des hôpitaux ne leur permettent pas de créer des emplois, malgré de gros besoins insatisfaits. La même remarque pourrait être faite pour les EHPAD et l'accompagnement des personnes âgées dans une société où la silver<sup>33</sup> économie est volontiers valorisée.

Les milieux de la recherche ne sont pas impliqués dans la vie de leur quartier d'installation. Ils travaillent à l'échelle d'un autre monde. Ils sont hors sol. Dès lors, la population marseillaise ne tire aucun bénéfice direct d'être à la pointe de l'enseignement supérieur et de

<sup>32</sup> INSEE Analyses N° 52 – Octobre 2017

<sup>33</sup> La silver économie est l'économie générée par les personnes âgées (équipements spécialisés, centres de soin, habitat adapté...)

la recherche scientifique dans de nombreux secteurs. Les étudiants ne sont pas invités à se mobiliser sur leur lieu de vie.

Depuis dix ans, le grand port maritime de Marseille souligne volontiers que son activité génère plus de 41 500 emplois salariés. La plupart sont sur le site industriel de Fos/mer. A Marseille, 7 zones réunissent 12 500 emplois industrialo-portuaires. Néanmoins, les nouvelles modalités de transbordement des marchandises font de moins en moins appel à une main d'œuvre peu qualifiée. Le trafic conteneurs et pétroliers ne génèrent que peu d'emplois. Et le port, autrefois grand pourvoyeur d'emplois, ne l'est plus.

L'attention apportée à la nouvelle économie dans l'accompagnement des starts up ne modifie en rien le marché du travail. Nombreuses, souvent de qualité, elles ne grandissent pas, sauf exception. 90% d'entre elles ne réussissent pas. Les autres, 10%, qui réussissent, ne s'inscrivent pas dans une trajectoire d'entraînement de leur territoire d'appui. Des ingénieurs talentueux ne mettent pas leurs compétences au service du développement territorial et de la création d'emplois durables. La construction de jeux vidéo ou d'applications ludiques ne participe pas de l'intérêt général.

L'économie circulaire<sup>34</sup> participe du développement durable. Elle porte un nouveau modèle de société en permettant de passer du jetable au durable. Facteur de productivité, elle crée de la valeur. Mais toutes les potentialités de l'écologie industrielle et territoriale sont loin d'avoir été explorées et les exemples de sa mise en œuvre ne sont pas très nombreux à Marseille. On peut retenir les réseaux de chaleur ou le projet Marseille Ecologie Territoriale Synergies Inter Entreprises (METSIE) porté par l'association des entreprises de la vallée de l'Huveaune. Le recyclage et la valorisation des déchets ouvrent d'importantes possibilités.

## **5-Les nouveaux lieux de l'innovation ne modifient pas le marché du travail**

Ces lieux sont de plus en plus nombreux<sup>35</sup> à Marseille et sur l'espace métropolitain. Ils accueillent une génération de travailleurs axés sur la fabrication assistée par les outils numériques. Les « makers <sup>36</sup>» aménagent de nouveaux lieux de travail dans des espaces de « coworking » situés dans les centres villes. Plus de 30 espaces de co-working sont en activité sur le territoire métropolitain. D'autres tiers-lieux, autres que le bureau et le domicile, sont connectés, modulables et « déspecialisés ». Ils génèrent des dynamiques sociales, des échanges et des rencontres susceptibles de fonder un milieu innovateur créatif. Les Fab labs en relèvent. Si ces mutations sont au cœur des stratégies d'attraction territoriale, leur impact effectif sur la création d'emplois reste faible. Ces entrepreneurs indépendants ne contribuent pas à la réduction du chômage.

La stratégie de développement économique de la métropole Aix-Marseille-Provence<sup>37</sup>, dont c'est de la compétence, est toute entière tournée vers le High Tech. L'ambition légitime de positionner Marseille au cœur d'une métropole de près de deux millions d'habitants se heurte

<sup>34</sup> L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

<sup>35</sup> AGAM –Regards Les nouveaux lieux de l'innovation- N° 62- Août 2017

<sup>36</sup> La culture maker est celle d'une génération de travailleurs axée sur la fabrication assistée par les outils numériques qui valorise l'expérimental et l'apprentissage informel par la pratique. Un espace de co-working est un espace de travail partagé basé sur une configuration en espace ouvert. C'est un des domaines de l'économie collaborative qui favorise l'innovation.

<sup>37</sup> Aix-Marseille-Provence Stratégie de développement économique- Agenda du développement économique- Mars 2017

à l'opposition des maires qui la composent et n'entendent pas participer collectivement à la construction d'un nouveau territoire de complémentarités et de solidarités. Le président du conseil métropolitain a toutes les peines du monde à imposer la mise en œuvre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, applicable ici au 1 janvier 2016. Le statut particulier que lui donne la loi renvoie de fait en 2020 l'exercice de ses compétences pleines et entières. D'ici là, la métropole se mobilise sur la préparation de documents d'orientation, laissant à ses anciens conseils de territoire le soin de leur mise en œuvre. Dès lors, Aix-Marseille-Métropole redistribue aux communes et aux EPCI une grande part de ses ressources et n'a pas les moyens de conduire de véritables politiques métropolitaines. Son budget est pour l'essentiel reversé aux conseils de territoires.

## **6-Un éclatement des formes d'emploi peu favorable aux demandeurs**

Les demandeurs d'emploi, issus souvent de la partie de la population active la plus précaire, doivent faire face à un marché du travail en profonde évolution. Si le CDI demeure encore la forme dominante du contrat de travail (71,2% pour les hommes et 76,8% pour les femmes) à Marseille, la part relative des CDD, de l'intérim, du temps partiel et des indépendants dont les auto-entrepreneurs tend à augmenter régulièrement traduisant une évolution sociétale qui appelle à de nouvelles conceptions du travail. Les contrats temporaires sont de plus en plus nombreux. 9 nouveaux contrats de travail sur 10 sont des CDD ou des missions d'intérim. Les contrats de très courte durée, moins de un mois- sont en forte croissance. Ce sont généralement des périodes d'alternance entre périodes de chômage et périodes d'emploi. La crise économique a transformé les CDD longs en de multiples CDD courts<sup>38</sup>. Dans des activités très présentes à Marseille (spectacle, sport, restauration...) le « CDD d'usage<sup>39</sup> » n'est pas limité dans le temps en l'absence de délai de carence entre eux contrats et parfois d'indemnité de précarité. On constate ici, que les personnes qui exercent une activité réduite, inscrites à Pôle emploi dans les catégories B et C, augmentent régulièrement, comme augmente l'alternance entre situation d'emploi et situation de chômage. Le marché du travail s'est précarisé. Les ouvriers non qualifiés et en particulier de la manutention ainsi que les professionnels des arts et des spectacles sont les plus exposés à la rotation de main d'œuvre. Les CDD ou les missions d'intérim ne sont plus un tremplin vers un CDI mais un révélateur d'un modèle dual de fonctionnement du marché du travail avec d'un côté des emplois stables en CDI et de l'autre des emplois moins stables en CDD.

Cette évolution n'est pas spécifique à Marseille. Elle traduit une nouvelle vision du travail par une individualisation de l'activité et les limites du salariat nommée parfois ubérisation. Le développement de la pluri-activité, facilité par le statut d'auto-entrepreneur, traduit une demande d'autonomie et de liberté pour des travailleurs indépendants.

Ce mouvement répond sans doute à une forte demande d'actifs qualifiés capables de créer leur propre emploi sur des créneaux stratégiques. La coopération avec d'autres, le travail partagé, l'implication dans le numérique, la volonté d'autonomie expliquent cette tendance. Mais les demandeurs d'emplois les plus précaires, les moins qualifiés, les moins mobiles, peu ouverts sur l'économie numérique, qui constituent la plus grande part des demandeurs d'emploi à Marseille et dans la métropole, auraient besoin au contraire de stabilité et de sécurité. Le CDI est pour eux l'entrée la plus favorable sur le marché du travail.

---

<sup>38</sup> Eclatement des formes d'emploi- Les prémices d'un nouveau modèle ? Regards AGAM N° 59- Avril 2017

<sup>39</sup> Le CDD d'usage permet à certains secteurs d'activité de pourvoir des emplois pour lesquels il est d'usage de ne pas recourir au CDI en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère temporaire de ces emplois.

Un autre mouvement rend encore plus difficile l'accès à l'emploi des demandeurs. Il s'agit des innovations numériques qui réduisent les besoins en personnel dans toutes les activités économiques. La robotisation ou l'automatisation dans les services standards (poste, transport, commerce...) sont des destructeurs d'emplois non seulement pour les professions intermédiaires mais aussi et surtout dans les métiers peu qualifiés, les plus accessibles aux chômeurs.

La suppression partielle des contrats aidés n'est pas une bonne nouvelle pour les demandeurs qui pouvaient espérer un début d'insertion sur le marché du travail. En 2014, ils étaient près de 3 000 à Marseille. Leur remplacement par des « parcours emploi-compétences », contenant des obligations précises et contrôlées par l'employeur a pour objectif de permettre, en sortie du contrat, un accès durable à l'emploi à plus de 50% des bénéficiaires contre 26% aujourd'hui dans le secteur non marchand.

## **7- Une forte demande de logements insatisfaite**

Le parc de logements est en 2014 de 432 378 unités, 18 000 de plus qu'en 2009. 30% des résidences principales ont été construites avant 1945 dont 14,7% avant 1919. Le parc est donc ancien. Les propriétaires occupants ne représentent que 44% de l'ensemble, contrairement à la moyenne française qui est de 58%. La part des locataires est supérieure à 70% dans le centre-ville et beaucoup plus faible dans le sud et l'est de la ville, inférieure à 40% dans le 9<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, le nombre de logements réalisés à Marseille augmente régulièrement<sup>40</sup>. 4 200 en moyenne par an entre 2007 et 2016 contre 2 500 entre 1996 et 2006. 4 505 ont été livrés en 2016. Cette tendance a été impulsée par la révision des documents d'urbanisme qui a facilité la densification de territoires déjà urbanisés et une forte demande insatisfaite.

Depuis 2012, la moitié de la production est portée par des programmes de 100 logements et plus. En 2016, les grands programmes représentent 60% de la production globale, soit 2 600 logements répartis en 16 permis, dont la moitié au centre-ville (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> arrondissement). La taille moyenne est de 56 logements par programme, dont 68% en T2 ou T3.

L'analyse des permis de construire montre que la démolition pour la création de logements est à la hausse. L'objectif est bien de valoriser le foncier. Cette tendance concerne tout à la fois les particuliers (petites opérations de division, construction dans les jardins) et les professionnels pour des opérations plus importantes d'une taille moyenne de 50 logements.

Si des opérations importantes ont été réalisées dans le 8<sup>e</sup> (Pointe Rouge, Vieille Chapelle), le 9<sup>e</sup> (Le Jarret) et le 13<sup>e</sup> (Château-Gombert) et si le 4<sup>e</sup> bénéficie d'un regain d'attractivité, le quart de la production s'opère dans le 3<sup>e</sup>. Dans ce territoire en forte mutation, au croisement de plusieurs opérations publiques importantes (ZAC Cité de la Méditerranée, ZAC Saint-Charles, Euroméditerranée, ANRU Centre-Nord, Grand Centre-Ville...), le paysage urbain transforme totalement le cadre de vie des habitants

## **8- Initiatives dans les quartiers prioritaires**

### **A- La médiation sociale**

---

<sup>40</sup> Suivi des logements réalisés- Regards AGAM N° 65- Novembre 2017

Inscrite dans le pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille du 6 décembre 2013, une convention entre l'Etat, la ville de Marseille, 9 logeurs sociaux et 5 opérateurs, organismes de suivi en prévention spécialisée autour de l'ADDAP 13, a mis en place une action de médiation sociale dans des quartiers en grande difficulté. Appuyé par des adultes relais, cette opération a pour finalité de réduire le sentiment d'insécurité, les incivilités, les nuisances, la détresse et l'isolement dans ces parties de Marseille.

### Grand ensembles de logements sociaux partenaires de la médiation sociale

Art	Quartier	Résidences	Logeurs
3°	St Mauront	F.Pyat (Bellevue) 298	Logirem Marseille-Habitat (149)
		Cité Plombières	Copro
	St Lazare	Résidence Bel Horizon	Copro
9°	Sormiou Hauts de Mazargue	Hameau de la Pinède Plan de Jarre Vaucansson Parc de la Valette	Logirem
		L'Ermitage	Phocéenne d'habitation Unicil
10°	St Tronc	La Sauvagère	Copro
	Pont de Vivaux	Est-Marseille Benza	Copro
11°	La Pomme	Air Bel  1196	Nouvelle d'HLM Unicil Phocéenne d'habitation Unicil Logirem Erilia
		St Marcel	La Rougère
	Les Libérateurs		Phocéenne d'habitation Unicil
	La Milière	Les Escourtines	
		Montgrand La Milière	Domicil



Art	Quartier	Résidences	Logeurs	
			Unicil	
13°	La Rose	Frais Vallon Petit Séminaire	HMP	
	St Just	Parc Corot	Copro	
		Les jardins de St Paul	HMP	
	St Jérôme	Les Oliviers A	HMP	
		Les Mimosas	HMP	
		Les Ballustres	Phocéenne d'habitation Unicil	
14°	St Barthélémy	Picon-Busserine	Logirem	
		Font Vert	Logirem	
		St Barthélémy 3 et	HMP	
			cité SNCF	ICF
	St Joseph	Les Micoucouliers	Logirem	
		La Visitation	Logirem	
		Le Mail	Copro	
	Les Arnavaux	Les Arnavaux II	Erilia	
		Campagne Larousse	Marseille Habitat	
		Maison Blanche	Copro	
		Massalia Jean-Jaures	HMP	
	Bon Secours	La Marine Bleue	HMP	
		Les Rosiers	Copro	
15°	La Delorme	Bassens	Nouveau Logis Provençal	
		135		
		La Solidarité	Sté Nouvelle d'HLM (Unicil)	
	ND Limite	La Viste	Erilia	
	La Viste	La Savine	Logirem	
	Les Borels	La Maurelette	Copro	
La Delorme	Le Castellans	Phocéenne d'habitations Unicil		

Art	Quartier	Résidences	Logeurs
	Les Aygalades	Consolat les Sources	Logirem
	La Calade	Consolat Mirabeau	Phocéenne d'habitations Unicil
		Mourepiane	ICF Méditerranée
		Consolat	Copro
		Kalliste	Copro
	ND Limite	La Granière	Copro
		La Castellane 1236	Sté Nouvelle d'HLM Logirem Erilia Phocéenne d'habitation
	Verduron	La Bricarde	Logirem
		Plan d'Aou	Erilia Logirem

### B-17 projets de rénovation urbaine

L'objectif de la rénovation urbaine est de transformer les quartiers les plus fragiles pour renouer avec le développement social. L'amélioration de l'habitat est la dominante de ces projets par la réhabilitation de bâtiments et de logements, la destruction des immeubles les plus vétustes, et en contrepartie de ces destructions, pour moitié des constructions neuves pour améliorer les conditions du logement dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville et pour moitié en dehors de ces périmètres pour densifier le logement social. Mais cette politique participe aussi à la requalification des espaces publics, au désenclavement des quartiers et au développement de l'activité économique et de l'emploi par la clause d'insertion qui permet de réserver 5% des heures de travail sur le chantier de rénovation urbaine à des personnes en insertion professionnelle. 17 quartiers en bénéficient à Marseille. Cette politique de long terme a été élargie ces dernières années à trois nouveaux quartiers: Ruisseau-Mirabeau, La Castellane et Air-Bel.

**Tableau de bord de financement des projets 2001-2018**

		Financement M €	Nombre de logements prévus dans la convention	Nombre de logements démolis prévus dans la convention	Nombre de relogements prévus dans la convention
St Antoine Plan d'Aou (15°)	2005	116	258	257	327

Les Flamants- Les Iris(14°)	2005	156	541	542	453
Saint-Paul (13°)	2006	31	125	96	42
Saint-Joseph Vieux Moulin	2006	20	92	92	86
Les Créneaux (15°)	2006	33	134	134	85
La Savine (15°)	2009	83	389	369	389
Saint-Mauron (3°)	2009	64	160		24
La Viste (15°)	2010	43			
Malpassé (13°)	2010	159	567	567	348
La Solidarité (15°)	2010	79	153	153	140
Centre Nord (1°,2°,3°)	2010	149	481		201
La Soude Les Hauts de Mazargues (9°)	2011	70	34	34	42
Saint-Barthélemy, Picon, Busserine (14°)	2011	118	330	310	367
Kallisté (15°)	2011	28	75	132	95
Ruisseau-Mirabeau	2012				
La Castellane	2014				
Air-Bel	2014				

Source : Marseille Rénovation Urbaine

Plus d'un milliard d'€ sont investis pour la réhabilitation de 7 000 logements, la construction de 2 500 logements en accession et 3 000 reconstructions de logements locatifs sociaux. 2 500 seront démolis dans le parc locatif social et 600 dans les copropriétés dégradées telles que Kalliste.

En janvier 2018, une grande partie du programme est réalisée. 88% de la reconstitution de l'offre est effective comme 75% des démolitions, 97% des relogements et 100% des réhabilitations. Le programme se centre vers les nouveaux quartiers retenus dans une deuxième convention : Ruisseau- Mirabeau, La Castellane et Air Bel.

Cette politique de rénovation urbaine a profondément modifié les conditions d'habitat des quartiers concernés. Pour autant, mal articulée avec la Politique de la Ville ou celle du Conseil Départemental, elle ne réussit pas à modifier durablement la situation économique et sociale des habitants qui restent aussi précaires après ces rénovations. De plus, les démolitions, souvent organisées comme des spectacles, même si leur objectif implicite est d'éradiquer symboliquement le trafic de drogue, ne font pas une politique. On ne supprime pas la pauvreté à coup de bulldozers. Et le choc est souvent terrible de la part des anciens habitants qui voient s'écrouler, au sens propre du mot, des pans entiers de leur vie. Dans de nombreux cas, note

Alain Fourest<sup>41</sup>, « la mise en cause du bâti sert de prétexte à la mise en cause du comportement et souvent de l'origine des habitants »

Devant une situation difficile pour l'accès à l'habitat des personnes mal ou pas logées, il faut souligner que la situation est figée et évolue peu. Le parc privé social n'est pas accompagné à la hauteur des moyens nécessaires pour rénover ses logements loués. Les aides possibles de l'ANAH ne sont versées que sur production de factures réglées. Aucun dispositif sur Marseille n'accompagne les aides de l'ANAH dans le cadre des OPAH Copropriétés dégradées pour mettre en place des prêts relais. Il n'y a pratiquement plus de vacances dans le parc social public. Le mode de gestion des contingents réservataires fixé dans le Code de la Construction et de l'Habitat n'est plus adapté à la situation actuelle. Les conventions de « mises en commun » des logements, prévues dans le cadre de certaines opérations de réhabilitation, pour rapprocher la typologie des appartements du profil socio- économique des demandeurs et de l'urgence ne sont pas poursuivies quand les programmes sont achevés. Chacun (ville, département, Etat, collecteurs du 1%) reprend alors ses prérogatives. Il faut aussi noter qu'en dehors des ensembles qui bénéficient de la réhabilitation urbaine, aucune autorité n'est mobilisée pour répondre à l'urgence sociale. Et qu'il n'y a pas, à Marseille, d'Agence Immobilière à Vocation Sociale.

---

<sup>41</sup> Alain Fourest « Ce que cache la démolition de la tour des Cyprès »- Marsactu- 25 juillet 2016

## Chapitre 4 : Le redressement de Marseille

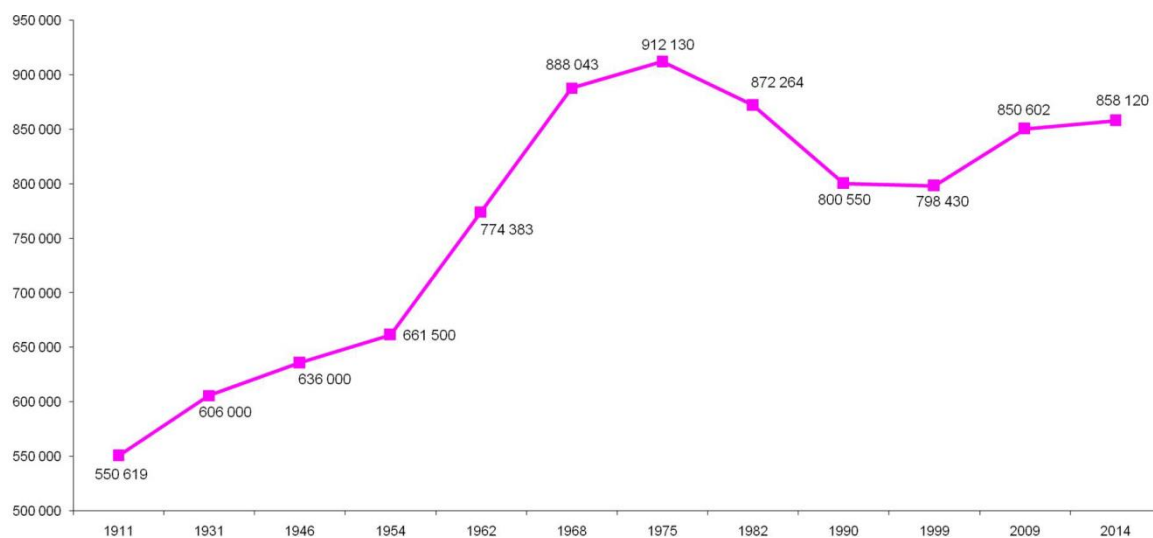
Ces dernières années, Marseille a beaucoup changé. Cette ville autrefois coloniale aux débouchés assurés a su transformer son économie pour se positionner comme une grande place portuaire et scientifique entre Europe et Méditerranée. Ce mouvement est récent, à l'échelle de la plus ancienne ville de France, mais il est bien réel. Il se traduit par de nouvelles activités dans les services aux entreprises et aux ménages, le développement du numérique, un taux de chômage moins élevé, des créations d'entreprises et de grands aménagements qui font de cette ville commerciale une ville touristique, hypothèse fortement improbable il y a une vingtaine d'année. Mais il ne réduit pas le taux de pauvreté.

Ce renouveau se traduit par un retour de la croissance démographique à partir des années 2000. Depuis 1968 le solde migratoire est négatif, compensé depuis par le solde naturel redevenu positif. Cette situation n'est pas nouvelle et traduit tout à la fois une attractivité relativement faible et une démographie positive.

<b>Population de Marseille</b>					
Années	Total	Période	Taux de variation annuel de la population en %		
			Total	Solde naturel	Solde migratoire
1968	889 029	1968-1975	0,3	0,4	-0,1
1975	908 600	1975-1982	-0,5	0,2	-0,7
1982	874 436	1982-1990	-1,1	0,2	-1,3
1990	798 430	1990-1999	0	0,2	-0,3
2009	850 602	1999-2009	0,6	0,5	0,1
2014	858 120	2009-2014	0,2	0,6	-0,4

Source : INSEE

### Evolution de la population- Marseille



Source : CCAS

Après Paris qui perd des habitants, Marseille est avec Nice la grande ville qui en gagne le moins.

Démographie				
Communes	Population 2014	Taux annuel moyen de variation 2009-2014		
		Total	Solde naturel	Solde migratoire
France métropolitaine	64 027 658	0,5	0,4	0,1
Paris	2 220 445	-0,1	0,7	-0,8
Marseille	858 120	0,2	0,6	-0,4
Lyon	506 615	1,1	0,8	0,3
Toulouse	466 297	1,2	0,8	0,3
Nice	343 895	0,2	0,3	-0,1
Nantes	298 029	1,1	0,7	0,4
Strasbourg	276 170	0,3	0,7	-0,4
Montpellier	275 318	1,5	0,9	0,7
Bordeaux	246 586	0,8	0,5	0,3
Lille	233 897	0,6	0,9	-0,3
Rennes	213 454	0,7	0,6	0

Source : INSEE

## **1-Les grandes opérations urbaines ont profondément changé une partie de Marseille**

Après avoir perdu 100 000 habitants entre 1975 et 1990, Marseille a commencé à se relever en 1995 à la faveur de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée qui a totalement remodelé un quartier portuaire de friches industrielles et d'habitat précaire. En 2001 la mise en service de la ligne à grande vitesse LGV met la cité à 4 heures de Paris La même année l'aménagement du parc du 26<sup>e</sup> centenaire de la fondation de la ville annonce de grands travaux d'embellissement et d'infrastructures : tunnel de la major (2002), pôle média Belle-de-Mai et bibliothèque de l'Alcazar (2004), extension d'Euroméditerranée, pôle transport de Saint-Charles, mise en service des lignes 1 et 2 du tramway (2007), Plan Campus Luminy (2009), extension de la ligne 1 du métro (2011), salle de spectacle du Silo et tunnel de la Joliette (2011), pôle d'excellence Technoptic sur le technopôle de Château-Gombert, parc national des Calanques, hôpital Européen, centre d'immunophénomique à Luminy, fusion des 3 universités. Aix-Marseille Université, avec 75 000 étudiants, est la plus importante du pays (2012). A la faveur de son statut de capitale européenne de la culture accordé en 2008, l'année 2013 est celle de la rénovation des musées, de l'ouverture du musée fondation Regards de Provence, du FRAC, du MUCEM et de la villa Méditerranée. C'est aussi celle de la piétonisation du Vieux Port, de l'hôtel Intercontinental, du tunnel Prado Sud et de l'extension de l'hôpital de la Timone. En 2014, le centre commercial des Terrasses du Port a pris sa place sur le front de mer et le nouveau stade Vélodrome reconstruit à l'occasion de l'Euro 2016 a été accompagné d'autres équipements commerciaux à proximité. Le territoire est labellisé French-Tech. Des inquiétudes subsistent néanmoins sur le financement de la nouvelle gare ferroviaire souterraine de Saint-Charles et la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur renvoyée au-delà de 2038. Evaluée à 7 milliards d'€ cette ligne est le projet d'infrastructures le plus coûteux de tous en France.

D'autres grands travaux modifient la qualité de la ville. Après la tour CGA-CGM ouverte en 2010 qui, avec ses 145 m, est le plus haut édifice de Marseille, la tour la Marseillaise, voisine va offrir, du haut de ses 138 m, 35 000 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires sur les quais d'Arenc. L'esplanade de la Major (2015), posée sur les voûtes des Docks ouvertes en 2016, complète ce nouveau quartier de Marseille. Le premier tronçon de la rocade L 2, partie Est, ouverte en novembre 2016, sera suivie du second, partie Nord, en 2018. Cet axe de 10 kms permettra à 100 000 automobilistes de contourner la ville en 2018. La nouvelle ligne de tramway T3 (2015) a permis la renaissance de la rue de Rome et a annoncée la rénovation de la rue Paradis (2017). La Canebière va bénéficier de la rénovation de l'îlot Baltar et de l'installation d'un nouveau complexe cinématographique.

Le groupement d'intérêt public « Rénovation Urbaine » a engagé la rénovation de 17 quartiers particulièrement dégradés et la nouvelle politique de la ville s'applique aujourd'hui à des quartiers prioritaires, définis par le faible niveau de vie de leurs habitants. L'opération Ecocité de l'îlot XXL consiste à aménager sur une surface de 14 hectares à proximité du marché aux puces, dans le prolongement de l'îlot démonstrateur Allar, un éco quartier imaginé autour de bâtiments modulaires, d'une e-conciergerie, de locaux dédiés au coworking, de systèmes de mobilité douce, d'économies d'énergie, de thalassothérapie.

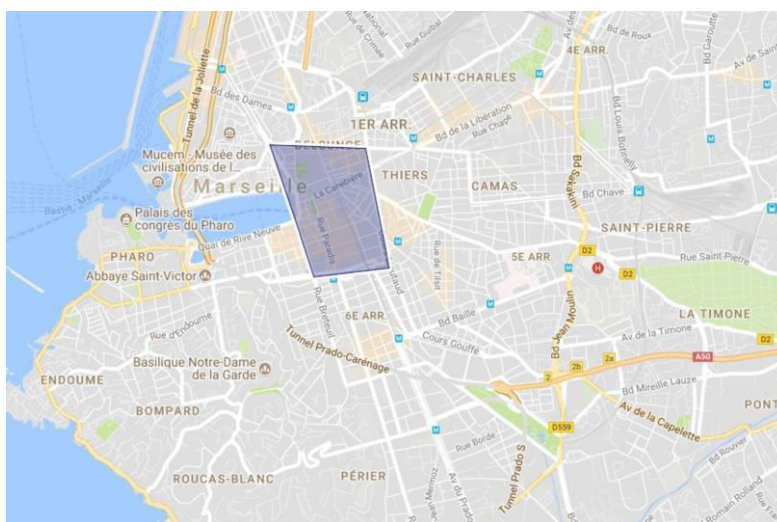
Marseille est devenue une Smart City, une ville connectée, c'est-à-dire intelligente. Labellisé « territoire leader du sans contact mobile » elle est en pointe dans l'utilisation des nouvelles technologies : panneaux signalétiques, couverture en très haut débit, applications mobiles pour les horodateurs, totem digital, e-services. Le pôle média de la Belle de Mai rassemble tous les acteurs des filières de l'audio-visuel, du cinéma, de l'animation, des jeux vidéo, de

l'Internet et du multimédia. Marseille est devenue une terre de congrès avec 800 manifestations en 2017 et un accroissement du parc hôtelier qui dépassera les 9 000 chambres à l'horizon 2019.

De grands noms de l'architecture s'impliquent dans ces opérations : Zaha Hadid (tour CMA CGM), Jean Nouvel (Tour la Marseillaise, Immeuble la Calanque), André Stern (Immeuble le Décisium), Bruno Fortier (Esplanade de la major), Edouard Souto de Moura (îlot XXL), Corinne Vezzoni (réserve du MUCEM, The Camp), Stefano Boeri (Villa Méditerranée), Kengo Kuma (FRAC), Rudy Ricciotti (MUCEM), Norman Foster (Aéroport, Ombrière du Vieux-Port...

Très récemment, la ville s'est engagée sur un vaste programme de rénovation du centre-ville<sup>42</sup> doté de 100 millions d'€. Dans l'hyper-centre, des travaux ont été engagés pour améliorer le confort urbain et l'attractivité commerciale : Centre-Bourse (agrandissement et rénovation), rue Saint-Ferréol (aménagement de surface), porte d'Aix (parc Saint-Charles), rue Paradis (élargissement des trottoirs, rénovation), cours Lieutaud (qualification d'entrée de ville), Place Jean Jaurès (requalification), pôle Canebière Feuillants (équipements), La ville a voté la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, ce qui lui permet d'exercer un droit de préemption sur les locaux commerciaux.

### **Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat**



Cette mesure doit permettre à la Marseille d'améliorer la qualité des commerces du centre-ville. L'opération « Dimanches de la Canebière » organise des manifestations culturelles les derniers dimanches du mois sur la rue la plus célèbre et une des plus pauvres de la cité Phocéenne.

### **2-L'économie se relève en termes de production mais pas en termes d'emplois**

L'économie de Marseille repose en 2014 sur 88 000 établissements, en progression de 46% depuis 2006. 3,8% dans l'industrie, 9,5% dans la construction et 86,7% dans les activités

<sup>42</sup> CCI Marseille-Provence Invest in Aix-Marseille-Provence- 2017



tertiaires. Les trois quarts d'entre eux n'ont aucun salarié. Seuls 940 établissements ont plus de 50 salariés, principalement dans l'administration publique (434) et le commerce (411). Une étude de l'association des maires des grandes villes<sup>43</sup> a calculé la valeur ajoutée par habitant des grandes villes en France. Celle de Marseille est dans la moyenne nationale (30 600 €), en dessous de celle d'Aix-en-Provence (48 000 €) et d'Istres (36 000 €). Il est probable que les opérations récentes ont augmenté son PIB, sans données chiffrées pour le mesurer. Le tableau montre qu'il n'y a pratiquement plus d'industries à Marseille et que l'essentiel de la production relève du commerce, des transports par le port et des services. Au-delà du port, dont la plus grande part du trafic relève des bassins ouest, l'aéroport international Aix-Marseille-Provence dont le trafic a augmenté de 53% en 10 ans pour atteindre 9 millions de passagers, la gare TGV et les grands hubs informatiques appuient le développement économique de la métropole sur des infrastructures performantes.

#### Entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015 (activités marchandes hors agriculture)

	Nombre d'entreprises	%	Création d'entreprises en 2015	Dont entreprises individuelles	Part des entreprises individuelles dans les créations
Ensemble	67 337	100%	8 857	5 510	62,2%
Industrie	2 971	4,4%	289	189	65,4%
Construction	7 297	10,8%	1 175	623	53%
Commerce, transport, hébergement et restauration	19 811	29,4%	2 654	1 436	54,1%
Services aux entreprises	20 396	30,3%	2 953	1 763	59,7%
Services particuliers	16 862	25%	1 786	1 499	83,9%

Source : INSEE

Les créations d'entreprises restent importantes à Marseille. La plupart sont néanmoins des entreprises individuelles dont la pérennité dépend bien souvent de l'accompagnement des créateurs. De nombreuses structures sont mobilisées à cet égard (CCIMP, Boutique de gestion, Associations d'entreprises....

<sup>43</sup> Rôle économique des grandes villes et des grandes agglomérations- Mairies des grandes villes- Décembre 2011

### 3-Marseille n'est plus une ville industrielle

Les industries traditionnelles ont fait Marseille : industrie des corps gras, de la chimie, de l'agro-alimentaire, de la métallurgie. A ce jour, de nombreuses entreprises industrielles ont disparu, obligées de quitter la ville pour des raisons techniques ou, plus grave encore, par cessation d'activité. Ne subsistent aujourd'hui que quelques établissements dans les industries agro-alimentaires (Haribo, Pernod-Ricard, Grands Moulins Storione, Panzani, Française de Brasserie, ...), la chimie et la pétrochimie (Procida, S.P.M.P., Atochem, Pennwalt.), les activités électroniques et off-shore (SNEF Electric Flux, Cybernetix, COMEX..). La réparation navale, autrefois fleuron marseillais, se limite à quelques entreprises. La réouverture en 2017, de la forme 10, inactive depuis 2011, la plus grande forme de réparation navale de la méditerranée et la 3° du monde peut contribuer à son renouveau. Ces établissements perdent régulièrement des emplois. Récemment Rivoire et Carret, Nestlé, Comex Marine, Silverstake, Générale Sucrière...ont cessé toute activité significative. La vallée de l'Huveaune et Marseille-Nord, qui ont longtemps été des zones industrielles puissantes, subissent de plein fouet la fermeture de ces établissements. Autrefois industrielle et centre du commerce de gros, Marseille est en train de devenir une ville de services avec l'implantation de grandes surfaces (Le Printemps, IKEA, FNAC...). La création de grandes surfaces commerciales, aussi bien au centre-ville qu'en périphérie a pratiquement tué le petit commerce de proximité, élément essentiel de la qualité de vie. Les dix premières entreprises marseillaises, classées par leur chiffre d'affaire en 2014, relèvent de « l'ancienne économie ».

Etablissements dont le siège social est à Marseille			
Etablissements	Création	Activité	Chiffre d'affaire 2014 Millions d'€
CMA-CGM	1900	Transport maritime	9 991 000
SNEF	1954	Installations électriques	714 800
ONET Services	1967	Nettoyage	685 700
Richardson	1954	Commerce de gros Plomberie	500 000
SA Ricard	1976	Production de boissons	479 700
CAM CGM	1992	Transports par eau	425 900
Comasud	1957	Commerce de gros Matériaux	391 500
Eurilia	1958	Logeur social	370 600
Bourbon Offshore	2003	Siège social	297 600
APAVE	2009	Analyses et essais	295 900
Bourbon Supply	2003	Transport maritime	235 800
WIKO	2011	Commerce de gros Electronique	222 159

Cie Maffret	1986	Transport maritime	164 500
Cie du Ponant	1987	Transport maritime	158 600
Main Sécurité	1984	Sécurité privée	155 700
Automobile de Provence	1954	Commerce automobile	152 000
Bourbon Offshore	1972	Transport maritime	151 300
SEM Métropole	2014	Captage distribution eau	146 200
Reinier	1960	Service au bâtiment	142 700
Alloga France	1958	Commerce de gros	140 000

Source : La Provence- Numéro Spécial Entreprises- Décembre 2017

Ces données ne concernent que les établissements dont le siège social est à Marseille et qui réalisent en 2014 un chiffre d'affaire supérieur à 140 millions d'€. Elles montrent néanmoins que la ville reste un lieu de concentration de nombreux sièges sociaux, souvent depuis longtemps.

Certes, ces mouvements sont observés dans la plupart des grandes villes. Ici, le tissu industriel n'a pas disparu : il a quitté Marseille pour se redéployer à la périphérie, à l'est vers Aubagne, au nord vers Aix-en-Provence et à l'ouest vers l'étang de Berre. Les installations récentes sont métropolitaines. Les industries pétrolières sont autour de l'étang de Berre, la sidérurgie à Fos, l'aéronautique à Marignane et à Istres, l'électronique à Rousset et à Gémenos, le nucléaire à Cadarache, l'ingénierie technique à Aubagne et à Aix. L'économie marseillaise est devenue métropolitaine.

#### **4-Le tertiaire est « tiré » par le secteur public**

L'économie est tirée par le tertiaire public qui répond aux besoins d'une population de 858 000 habitants, et aux implications du rôle administratif de la cité : capitale régionale, siège de la métropole, du Conseil Départemental et de nombreuses administrations déconcentrées et décentralisées, de l'université d'Aix-Marseille et d'hôpitaux. Les premiers employeurs sont, dans un ordre décroissant, la mairie (12 400 emplois), les hôpitaux publics (12 300), les caisses d'assurance maladie (5 500), le conseil général (4 300), la Régie des Transports (2 700), E.D.F. (1 600), la Caisse d'Epargne (1 600). L'offre de services est celui d'une grande ville dans des activités stratégiques (santé, transport, activités artistiques, éducation, enseignement supérieur, de recherche...) sont d'un haut niveau. L'économie Marseillaise court le risque de devenir une économie présentielle<sup>44</sup> seulement entraînée par les besoins en santé, en énergie, en services sociaux et en éducation de sa population.

<sup>44</sup> Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence.

### Etablissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015

	Etablissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	88 059	100%	321 616	100%
Sphère productive	30 710	34,9%	76 613	23,8%
<i>dont domaine public</i>	50	0,1%	4 076	1,3%
Sphère présentielle	57 349	65,1%	245 003	76,2%
<i>dont domaine public</i>	1 324	1,5%	92 406	28,7%

Source : INSEE

On peut observer que la sphère productive ne concerne que 34,9% des établissements et la sphère présentielle 65,1%. La part de la sphère productive est nettement plus faible que dans les autres grandes agglomérations françaises

### 5-Les pôles d'excellence de Marseille sont de niveau international

Marseille dispose de pôles d'excellence de niveau international. Mais ces points forts n'ont pas, sur le tissu local et le marché du travail, les retombées que l'on pourrait en attendre en termes d'emploi. Ils sont souvent dissociés des petites entreprises. Ils travaillent au niveau international.

**A-En matière médicale**, la réputation du centre universitaire hospitalier n'est plus à faire; L'assistance publique des hôpitaux de Marseille gère trois établissements (Nord, La Timone-Conception et Sainte-Marguerite). Saint-Joseph et l'hôpital Européen sont des hôpitaux privés de qualité. La cancérologie, la chirurgie cardiaque, l'immunologie, la neurobiologie, la génétique, la microbiologie, les neurosciences sont des domaines reconnus de recherche d'Aix-Marseille Université qui forme chaque année 5 200 étudiants en médecine et 1 600 en pharmacie. La grave crise financière que connaît actuellement l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (AP-HM) peut remettre en cause tout son potentiel. Comme les incertitudes sur l'avenir du projet Giptis, grand institut de génétique prévu pour 2020 mais dont le financement n'est pas assuré.

**B- En matière de recherche**, Marseille s'affirme comme un pôle de haut niveau qui regroupe, outre la première université du pays, Aix-Marseille-Université, des laboratoires de pointe des grands organismes nationaux : C.N.R.S., I.N.S.E.R.M. Elle est particulièrement performante en mathématiques, astronomie, physique et pétrochimie. Deux technopoles importantes sont en développement.

**Le parc scientifique et technologique de Marseille-Luminy** est un campus universitaire qui regroupe deux facultés, 6 grandes écoles ou instituts, 8 000 étudiants dont 1 700 doctorants, 31 laboratoires de recherche 1400 chercheurs. C'est un des rares campus à présenter sur un même site tout un ensemble de disciplines : sciences du vivant, physique, mathématiques, informatique, chimie, environnement marin, sciences humaines, architecture, arts plastiques, sport et management. Un incubateur universitaire accompagne les porteurs de projets de création d'entreprises. L'opération Bio Méditerranée, la pépinière Biotech et l'incubateur du

Grand-Luminy dotent Marseille et sa région d'une spécialisation internationale dans les biotechnologies. Dans un parc de 1 000 ha, le campus de Luminy, entre Marseille et Cassis est situé au cœur du massif des calanques, dans un site exceptionnel et un environnement de grande qualité.

**Le technopôle Marseille-Provence Château-Gombert**, sur une Z.A.C. de 180 hectares, représente 3 800 emplois, 300 000 m<sup>2</sup> construits, et accueille 2 800 étudiants, 2 grandes écoles d'ingénieurs (Polytech et l'École Centrale de Marseille), l'incubateur Impulse, 170 entreprises de technologie et de tertiaire supérieur. Il est fréquenté quotidiennement par plus de 10 000 personnes. Marseille-Innovation est une pépinière d'entreprises qui accueille et accompagne les créateurs d'entreprises de hautes technologies. Les recherches concernent tout particulièrement la mécanique, la micro-électronique et l'optique. Marseille-Luminy est tête de réseau du pôle de compétitivité optique- photonique: Optitec.

Plusieurs pôles de compétitivité consacrent la qualité de ces compétences: Sur les 11 pôles de compétitivité de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, 3 ont leur siège dans la région marseillaise : Eurobiomed, Optitec, et Safe, pôle sur la sécurité globale qui réunit les anciens pôles Pegase et Risques. L'ensemble des pôles marseillais représente plus de 100 000 emplois, 1000 entreprises adhérentes et 4 000 chercheurs

**C-L'enseignement supérieur** représente une offre de formation complète depuis la réunification des 3 universités en 2012. Aix-Marseille-Université propose des formations dans tous les champs disciplinaires : droit et science politique, économie et gestion, santé, sciences et technologies. L'université accueille 74 000 étudiants et 12 écoles doctorales sur une dizaine de sites à Aix et à Marseille. Cette université pluridisciplinaire et interdisciplinaire est la première de France. Classée parmi les huit sites d'excellence français dans le cadre des investissements d'avenir, elle tire sa force d'un potentiel de recherche de haut niveau. A Marseille, les enseignements sont répartis sur quatre sites spécialisés : le pôle santé (Nord et la Timone), le pôle sciences économiques (centre), le pôle scientifique sur 4 sites : Saint-Charles, Luminy, Château-Gombert et Saint-Jérôme.

## 6-Les nouveaux lieux de l'innovation

Ils sont nombreux à Marseille<sup>45</sup>. Ces nouveaux lieux de l'innovation aux noms bizarres (La Boatie, La Ruche, Make It, le Loft, la Fabulerie, Group Union, Fablab, Ze Box, la Coque, Babel Community...) décloisonnent la conception traditionnelle du bureau de l'entreprise en tirant profit de l'expérimentation, de la mutualisation et de la révolution digitale. Les « makers » s'appuient sur la fabrication assistée par outils numériques. Les pépinières et les incubateurs accompagnent ces créateurs. Des communautés de travail s'organisent dans des « tiers lieux » créatifs et productifs qui renouvellent l'immobilier d'entreprise. Plus de 30 espaces de coworking, près de 10 labs sont autant de tiers lieux où l'innovation s'exprime dans des environnements modulables et déspecialisés.

Labellisé « Aix-Marseille French Tech », le territoire d'Aix-Marseille dispose d'un écosystème numérique<sup>46</sup> porteur autour de 4 pôles complémentaires identifiés sur le territoire : deux à Aix-en-Provence (pôle numérique de la Constance, The Camp) et deux à Marseille (Technopôle de Château-Gombert et Pôle Média de la Belle de Mai). Le numérique représente autour de 17 000 emplois à Marseille. L'emploi ne progresse plus. Il ne fait pas de

<sup>45</sup> Les nouveaux lieux de l'innovation- AGAM- Regards N° 62- Août 2017

<sup>46</sup> Numérique et territoire-Vers une nouvelle révolution ? AUPA- Février 2016

doute que le numérique va supprimer un grand nombre d'emplois peu qualifiés et pose la question difficile de l'avenir des métiers qui vont disparaître dans les années qui viennent.

La plupart de ces nouveaux lieux d'innovation sont au centre de Marseille. Ces formes nouvelles de l'entrepreneuriat ne modifient pas pour autant la santé du cœur de la ville où ces lieux s'implantent volontiers, sans contribuer à inverser la courbe du chômage qui semble ignorée par le développement de l'économie numérique.

## **7-Euroméditerranée, « accélérateur de croissance » d'une partie de Marseille**

L'opération d'intérêt national Euroméditerranée, décidée en 1995, est la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe du sud. Sur un territoire de 480 ha, au cœur de Marseille entre le port et la gare TGV, elle a pour ambition de construire une nouvelle « ville sur la ville » en répondant aux principes du développement durable. La première phase de l'opération (310 ha) est en voie d'achèvement. Elle doit permettre la création de plus de 30 000 emplois et l'accueil de 40 000 habitants sur un espace autrefois délaissé de friches industrielles. De grands équipements structurants (MUCEM, Musée Regards de Provence, Villa Méditerranée, FRAC, Hôpital Européen, Terrasses du port, Nouvelle gare Saint-Charles, Pôle Média Belle de Mai...), de nouvelles voies, des tunnels, des immeubles de bureaux, des dizaines de milliers de logements ont totalement transformé cette partie de Marseille. Les quais d'Arc en Ciel portent un programme mixte de tours à grande hauteur. L'immeuble CGA CGM, la Tour méditerranée en voie d'achèvement (bureaux) et la tour de logements H 99 annoncée. La deuxième tranche est en cours. Elle étend le périmètre d'Euroméditerranée vers le nord-est sur 170 ha et bénéficie du label Eco-Cité. L'îlot Alar, démonstrateur, préfigure l'image future du quartier. Il se présente comme le quartier témoin de l'Eco-Cité. De nombreux équipements sont prévus : pôle d'échanges Capitaine Gèze, aménagement du futur parc urbain des Aigalades, Aréna, déplacement de la gare de marchandises du Canet, parc de Bougainville. 2 700 logements sont programmés.

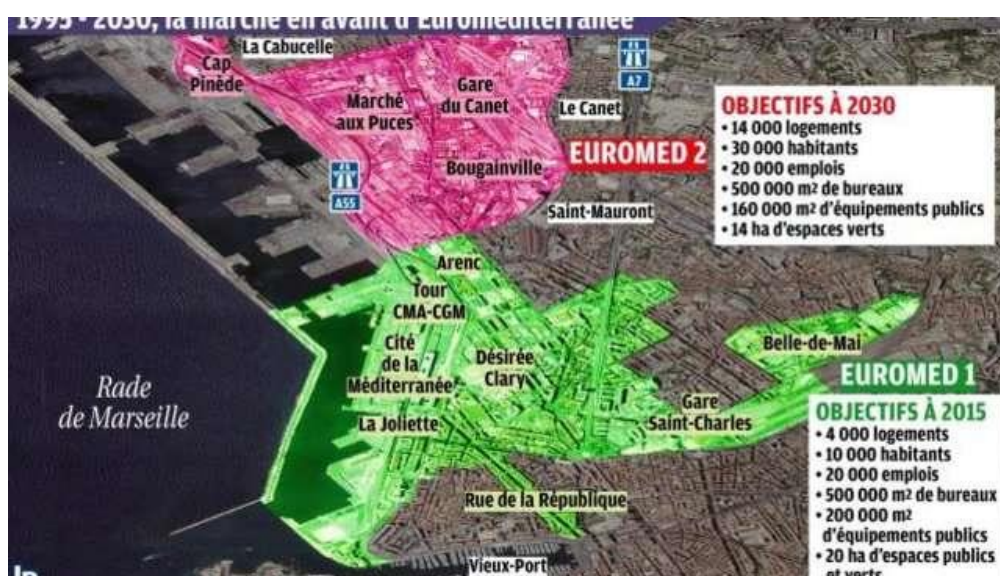
En définitive, le quartier d'affaires Euroméditerranée regroupe 4 500 entreprises et 35 000 emplois. Il accueille des actifs qualifiés : 43% sont des cadres et 68% des Bac + 2 et plus. A terme, Marseille bénéficiera d'un million de m<sup>2</sup> supplémentaires de bureaux (100ha), 200 000 m<sup>2</sup> de commerces (20ha), de 40 ha d'espaces verts et de 24 000 logements neufs ou réhabilités avec un investissement de 7 milliards d'€ dont 5 de fonds privés.

### **QUELQUES CHIFFRES**

		<b>1° périmètre</b>	<b>2° périmètre</b>
<b>Surface de terrain</b>	<b>480 hectares</b>	310 hectares	+170 hectares
<b>Logements</b>			
Neufs	+ <b>18000</b>	+ 4000	+ 14 000
Réhabilités	+ <b>6000</b>	+ 6000	ND
<b>Bureaux et activité</b>	+ <b>1 000 000m<sup>2</sup></b>	+ 500 000 m <sup>2</sup>	+ 500 000 m <sup>2</sup>
<b>Equipements publics</b>	+ <b>200 000 m<sup>2</sup></b>	+ 100 000 m <sup>2</sup>	+ 100 000 m <sup>2</sup>
<b>Commerces</b>	+ <b>200 000 m<sup>2</sup></b>	+ 100 000 m <sup>2</sup>	+ 100 000 m <sup>2</sup>

<b>Espaces verts et publics</b>	<b>+ 40 hectares</b>	+ 20 hectares	+ 14 hectares
<b>Emplois</b>	<b>+ 35 000</b>	+ 15 000	+ 20 000
<b>Habitants</b>	<b>+ 40 000</b>	+ 10 000	+ 30 000
<b>Investissements</b>	<b>+ 7 Milliards</b>	+ 3,5 Milliards	+ 3,5 Milliards (estimation)
Dont			
Publics	<b>+ 1,4 milliards</b>	+ 600 millions	+ 800 millions
Privés	<b>+ 5,1 milliards</b>	+ 2,9 milliards	+ 2,7 milliards

Source : Euroméditerranée



## 8-Le Grand Port Maritime de Marseille se redéploie vers la zone de Fos

Le port de Marseille<sup>47</sup>, qui a changé de statut en 2008, est un port global dont les infrastructures permettent de traiter tout type de trafic : hydrocarbures, vrac liquides, marchandises diverses, vracs solides et passagers. Premier port Français et porte d'entrée naturelle de la Méditerranée vers l'Europe et vice-versa, il se compose des bassins Est (400 ha) à Marseille et des bassins Ouest (10 000 ha) sur la zone industrialo-portuaire de Fos, dédiés aux grands trafics internationaux et aux zones logistiques. Les bassins Est se positionnent comme un port de proximité en Méditerranée. Avec un trafic de 81 millions de tonnes en 2016, mais stable depuis plusieurs années, le GPMM dessert 400 ports dans le monde, offre plus de 41 000 emplois salariés et a transporté cette année 2,7 millions de voyageurs dont 1,6 de croisiéristes, marché en pleine croissance. 430 000 m<sup>2</sup> (43 ha) de surfaces logistiques sont en cours de réalisation. La réduction régulière du trafic pétrolier (qui représente la moitié du trafic total), est en partie compensée par celui des marchandises diverses et du trafic conteneurs, en progressions mais néanmoins encore trop faible par rapport aux autres grands ports concurrents. L'évolution des conditions de la manutention, la

<sup>47</sup> Le cluster industrialo- portuaire de Marseille-Fos INSEE- Décembre 2016

concentration du trafic voyageurs sur quelques lignes, la réduction du temps de passage des navires et la faiblesse de l'arrière pays économique de proximité ne font plus du port le seul poumon de l'activité Marseillaise.

<b>Trafic total 2017 : 81 Mt</b>
<b>Marchandises diverses : 20,41 Mt [+11%]</b>
<b>Vracs liquides : 46,52 Mt [-4,52%]</b>
<b>Vracs solides : 13,63 Mt [+5%]</b>
<b>Passagers : 2,7 M de passagers [-1%]</b>

La filière réparation navale, autrefois puissante, se redresse avec de nouvelles entreprises dont le chantier naval de Marseille, filiale à 66% du groupe italien San Giorgio, et la remise en service en 2017 de la forme10, plus grande infrastructure de réparation en cale sèche en Méditerranée. L'activité de réparation navale a augmenté de 10% en 2016 par rapport à 2015. Cette filière affronte néanmoins un manque de main d'œuvre compétente et la concurrence d'autres chantiers en Méditerranée.

Un site de 5 ha dédié aux grossistes chinois du textile -(Marseille- international- Fashion 68) est en cours d'aménagement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Conçu à partir de conteneurs spécialement élaborés, il va regrouper le « petit sentier » du cours Belsunce, ce qui ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sur l'un des quartiers les plus pauvres de la ville.





Les sept secteurs stratégiques de Marseille sont :

- le tertiaire supérieur et les services aux entreprises
- l'audio-visuel, la culture, les médias, les industries de l'image et du son
- l'optique-photonique
- les biotechnologies et le biomédical
- la réparation navale et le nautisme
- la logistique et les transports combinés
- la mode et l'habillement

## **9- Marseille n'est plus dans Marseille: La métropole Aix-Marseille-Provence**

Ces éléments positifs pour Marseille doivent être étudiés sur un territoire plus large. Les déplacements domicile-travail, la localisation en périphérie de zones d'activité et commerciales, l'appétence pour le logement individuel dans les petites communes périphériques enlèvent toute pertinence à une analyse strictement communale. C'est bien au niveau métropolitain que s'exprime aujourd'hui la réalité non seulement de l'économie marseillaise mais aussi de ses habitants qui évoluent sur un territoire beaucoup plus large que celui de leur recensement. En fait, la production de Marseille n'a que peu de sens, compte tenu du déplacement d'une grande partie de son potentiel productif et commercial vers les communes proches de la métropole. C'est au niveau des 92 communes qui composent de nouveau territoire qu'il faut apprécier la dynamique productive de Marseille.

Les villes qui entourent Marseille (858 120 h<sup>48</sup>) ne sont pas des villages. Aix-en-Provence (142 149 h), Aubagne (45 128 h), Martigues (48 870 h), Salon (44 187 h) développent la même économie. C'est pour dépasser les concurrences que se livrent entre elles ces communes importantes, que l'Etat, dans le cadre de la loi « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, a imposé la construction d'une métropole, conçue pour animer un nouvel espace économique de 3 150 Km<sup>2</sup> regroupant 92 communes. Aix-Marseille-Provence métropole est effective depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2016.

La volonté du législateur est de passer de 6 intercommunalités à une seule pour mutualiser les ressources, définir et mettre en œuvre des politiques économiques et territoriales communes, de changer d'échelle pour qu'Aix-Marseille-Provence Métropole soit à la hauteur des grandes concentrations urbaines Européennes. Cet espace en effet, du fait notamment de l'émiettement des pouvoirs communaux et intercommunaux, prend du retard dans le développement local : un réseau de transport en commun très insuffisant, des conditions de circulation très difficile, des zones d'habitat et d'activités mal reliées entre elles, des politiques locales concurrentielles montrent que cette métropole est indispensable pour l'avenir de Marseille. D'autres problématiques n'ont un sens qu'à cette nouvelle échelle : le soutien à l'enseignement supérieur partagé entre Marseille et Aix, la politique foncière, les documents d'urbanisme, l'habitat, l'environnement, l'énergie, le climat seront désormais traités à un niveau plus adapté.

---

<sup>48</sup> Données INSEE 2014

Le tissu productif diversifié de la métropole, adossé à des filières d'excellence dynamiques et nourri par un très important potentiel de recherche et d'innovation est un atout à capitaliser. Il est complété par une économie présentielle dynamique, des entrepreneurs de talents, un réseau d'infrastructures de premier plan et un environnement exceptionnel (climat, patrimoine, vitalité culturelle... C'est dans la recherche de l'attractivité que la métropole estime être son premier rôle. Dès lors, le plan d'actions métropolitain retient 6 orientations stratégiques :

- s'affirmer comme une métropole compétitive
- devenir une métropole attractive et ouverte au monde au cœur des échanges euro-méditerranéens
- se positionner comme une métropole facilitant la vie des entreprises
- développer la métropole entrepreneuriale et innovante
- construire une métropole de proximité proche de ses habitants
- bâtir une métropole partenariale.

C'est ainsi que la métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence ont signé le 20 janvier 2017 un engagement qui consacre une gouvernance économique conjointe.

### Principales zones d'activité Aix-Marseille Provence Métropole



Source : INSEE

Les trois leviers retenus pour s'affirmer comme une métropole compétitive sont :

- mener à bien les grands projets au sein des filières prioritaires
- soutenir une agriculture et une viticulture compétitives et de proximité
- conforter l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche

Six filières d'excellence, incarnées par des projets structurants, préfigurent les spécialités économiques de la métropole

Filière	Projets structurants
Santé	Thérapies innovantes- Marseille Immunopole- Biotechnologies sur le site de Marseille-Luminy
Aéronautique- mécanique	Pôle de compétitivité mondial SAFE- Technocentre Henri Fabre- Airbus Hélicopters- Technopole de Château-Gombert (mécanique)-Technoparc des Florides Cap Horizon
Maritime et logistique	Grand Port Maritime de Marseille- Aéroport international de Marseille-Provence- Développement du fret – Pôle Mer-Méditerranée- Chantiers navals de Marseille et de la Ciotat (cluster industriel)
Industries numériques et créatives	Pôle micro- électronique- Totem du numérique- The Camp- Smart City- Friche Belle de Mai
Energie Environnement	ITER- Cité des énergies- Pôle de compétitivité Capénergies- Projet PICTO- Pôle de compétitivité Eau- Cluster EA écoentreprises- Technopole de l'environnement de l'Arbois
Tourisme et art de vivre	Mise en valeur du patrimoine- Grands évènements- Activité croisières- Digital et numérique dans les activités touristiques

Source : Agenda du développement économique Aix-Marseille-Provence Métropole

Au-delà des intentions de l'agenda économique de la métropole, on peut déplorer les grandes difficultés dans sa mise en place. Le coefficient d'intégration fiscale<sup>49</sup> (35,9 % en 2016) est l'un des plus faibles de toutes les métropoles en France<sup>50</sup>. Ce nouveau territoire, dont la pertinence économique n'est pas à démontrer, affronte des problèmes graves qui ne lui permettent pas de mutualiser tous ses points forts dans une conception intégrée de son économie. L'opposition de la plupart des maires qui refusent toute forme de partage ou de solidarité, le niveau de l'endettement, ses faibles capacités financières en font une métropole des maires et non pas une métropole de projet. Une grande partie du budget, lui même en diminution, est reversé aux territoires, c'est-à-dire aux anciennes intercommunalités qui entendent conserver leurs prérogatives ou aux communes qui estiment que leur existence même est remise en cause. Dès lors c'est bien d'une métropole politique au rabais qui peine à se construire, interprétant la loi au minimum et laissant au niveau infra métropolitain l'essentiel de ses pouvoirs. La situation pourra évoluer en 2020 quand cette distinction entre schémas d'ensemble définis au niveau métropolitain et mesures d'application exercées au niveau des anciens EPCI devenue des « territoires » sera terminée. Mais rien ne garantit à ce jour une issue favorable.

<sup>49</sup> Le coefficient d'intégration fiscale est le rapport entre le montant des dépenses de la métropole et celui des communes qui la composent. Il traduit le volume des compétences transférées. Plus il est élevé, plus ces compétences sont nombreuses et plus le territoire est « intégré ».

<sup>50</sup> Métroscope- Premiers repères sur les 15 métropoles françaises- FNAU- 2016



## Chapitre 5 : 12 Propositions pour un Marseille Solidaire

Pour réintégrer dans la cité toutes celles et ceux que les hasards ou les malheurs de la vie ont écartés du développement, une prise de conscience de la réalité des conditions de vie de tous les marseillais est le préalable indispensable à toute action publique significative. Elle n'ira pas de soi. Chacun évolue dans « son » Marseille en assimilant facilement à l'ensemble des marseillais ses propres conditions de vie. Il n'y a évidemment pas de la part des pouvoirs publics la volonté déclarée d'exclure les plus précaires du renouveau de la cité. Mais la forte conviction que l'économie numérique va contribuer à résoudre la plupart de ses problèmes, que les catégories sociales favorisées vont entraîner celles qui ne le sont pas, que les territoires dotés et aménagés vont créer de l'activité dans leur voisinage est fautive. Il n'y a plus de « ruissellement » entre les uns et les autres.

Certes, tout ne viendra pas d'en bas. La situation sociale de Marseille s'inscrit dans tous les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et tous les acteurs locaux y prennent part. Mais à ce jour, ces mesures ont eu peu d'effet sur les populations concernées.

Les lieux communs ont la vie dure, à Marseille comme ailleurs<sup>51</sup>. Le mythe du recours systématique des précaires aux aides pour ne pas avoir à travailler, alors que le non-recours est considérable, reste classique. La conviction que « si l'on veut travailler, on trouve » est démentie par un marché du travail tendu qui offre peu de possibilités à un public peu qualifié et peu mobile. Plus fréquent encore le discours suivant lequel « les pauvres sont des fraudeurs » a peu de sens par rapport aux fraudes fiscales d'une autre ampleur. Beaucoup pensent que « les pauvres ne paient pas d'impôt » sans remarquer que les impôts indirects ne dépendent pas des situations sociales. L'assimilation des sans abri à des personnes victimes de troubles mentaux présente la précarité comme une maladie. D'autres s'étonnent que les pauvres aient des écrans plats et des téléphones portables alors que ces moyens généralisés de communication ne sont nullement un signe de richesse. Ces dépenses amputent largement leurs ressources. Il n'est pas inutile non plus de rappeler l'importance du non-retour aux aides. Au niveau national 5,3 milliards d'€ n'ont pas été versés à des ayants droit qui ne l'ont pas demandé.

### **1-En direction des aménageurs : Impliquer les habitants des quartiers concernés dans les grandes opérations urbaines**

Au-delà des déclarations de principe, les opérations d'urbanisme destinées à rénover la ville, et dont l'utilité n'est pas en question ne prennent pas en compte la situation sociale et économique des habitants de ces lieux. Se juxtaposent peu à peu des pôles d'emploi de qualité dans des lieux de vie précarisés. Les exemples ne manquent pas, notamment autour d'Euroméditerranée qui n'a pas contribué à améliorer les conditions de vie des habitants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements. L'opération d'intérêt national a certainement transformé Marseille, mais pas les marseillais. Les logements neufs ou réhabilités ne sont pas accessibles au revenu médian des habitants, le quartier témoin « Alar » de l'Eco-Cité Méditerranée ne leur est pas destiné, l'offre hôtelière et commerciale (Les Terrasses du Port, les enseignes de standing, les Halles de la Major...) ne leur est pas accessible ; pas davantage que les équipements culturels (le Silo, le FRAC, le MUCEM) d'une partie de Marseille.

---

<sup>51</sup> Pour en finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté- ATD Quart-Monde 2013

Il y a certes des écarts considérables entre la qualification des actifs qui investissent des nouveaux pôles d'emploi et celle des habitants des quartiers concernés mais des actions peuvent être conduites à différents niveaux. Les informer serait la moindre des choses, à condition d'employer un langage qui leur soit accessible. Les comités d'intérêt de quartier (CIQ) pourraient jouer un rôle positif à cet égard. Multiplier les chantiers écoles et généraliser la clause sociale dans les constructions seraient de nature à offrir des heures de travail aux actifs locaux. Privilégier les demandeurs d'emploi de ces quartiers dans l'accès aux postes de travail qui n'exigent pas de grandes qualifications (gardiennage, entretien, restauration...) serait un moyen de rattacher ces opérations à leur territoire d'implantation. Mettre en place au cœur de ces opérations des structures d'insertion par l'activité économique destinées aux actifs du quartier serait un moyen de les accompagner vers l'emploi.

## **2-En direction des responsables des politiques publiques de l'emploi :**

### **A-S'insérer plus activement dans la politique nationale d'insertion et de lutte contre la pauvreté**

Les réponses à la situation sociale de Marseille ne sont évidemment pas toutes à Marseille. La ville doit prendre toute sa place dans une politique nationale toujours inachevée<sup>52</sup>. Diverses mesures ont été annoncées en direction des enfants et des jeunes, pensées dans une logique d'égalité des chances en faveur du logement et de l'éducation. 10 000 contrats de professionnalisation expérimentaux, qui associent des périodes de formation et des périodes d'activité en relation avec la qualification visée ont été annoncés. Le débat a été centré sur la réduction du nombre des contrats aidés qui a entraîné une vive réaction des associations qui luttent contre la pauvreté.

A la suite du rapport Borello<sup>53</sup>, et en partant de la conviction que « personne n'est inemployable », les contrats aidés ont été remplacés par des parcours emploi- compétences<sup>54</sup> recentrés sur l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences. Chaque préfet de région disposera d'un fonds d'inclusion dans l'emploi pour permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion avec les spécificités des territoires et les besoins de la population. Les principes d'action définis vont dans le bon sens :

- Orienter chaque demandeur d'emploi en fonction de ses besoins vers le bon parcours
- Réussir la transformation des contrats aidés en parcours emploi-compétences
- Inscrire la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours dans l'ensemble des outils de la politique de l'emploi pour rendre efficient le triptyque emploi-formation-accompagnement
- Faciliter la territorialisation des politiques d'insertion par la globalisation des moyens au sein du fond d'inclusion dans l'emploi
- Donner plus de liberté de gestion tout en sécurisant le suivi financier
- Renforcer l'évaluation

Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de ce dispositif. Mais d'ores et déjà les 15 706 contrats emploi- compétences attribués à toute la région Provence- Alpes Côte d'Azur ne pourront répondre au niveau de la demande des actifs concernés. Les autorisations d'engagement IAE

<sup>52</sup> Insertion et lutte contre la pauvreté- Matignon- 21-9-2017

<sup>53</sup> Donnons-nous les moyens de l'inclusion- Jean-Marc Borello- 16 janvier 2018

<sup>54</sup> Circulaire du 11 janvier 2018

ont été arrêtées à 52,7 millions d'€ et le fonds d'inclusion dans l'emploi à 111 millions d'€ en Provence- Alpes Côte d'Azur pour 2018.

### **B-Marseille, zéro chômeur de longue durée**

Proposée par le Secours Catholique, ATD Quart Monde et la Fondation Abbé Pierre, cette mesure expérimentale consiste à permettre à une entreprise à but d'emploi d'embaucher des chômeurs de longue durée sur des travaux d'intérêt général pas ou mal pourvus. La loi prévoit que pendant les 5 années de l'expérimentation, la contribution au développement de l'emploi versée aux entreprises est financée par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, qui recueille l'ensemble des fonds consacrés au financement des entreprises conventionnées et à la mise en œuvre de l'expérimentation. Ces fonds proviennent de l'Etat, des collectivités territoriales partenaires et des organismes publics ou privés volontaires. Il s'agit donc de rediriger les budgets publics issus des coûts du chômage pour financer des emplois d'utilité sociale, en assurant de bonnes conditions de travail. Sur les 10 collectivités retenues en 2016 par la loi d'expérimentation, la métropole de Lille prouve que le système n'est pas uniquement conçu pour les petites communes rurales. De nouvelles collectivités seront retenues dans une prochaine loi d'expérimentation. Marseille doit se porter candidate

### **3 –En direction des acteurs de l'insertion professionnelle : Développer les structures d'insertion par l'activité économique**

Compte tenu de leur faible niveau de qualification, les actifs des quartiers populaires ont peu de chance d'accéder directement à un emploi durable. Il est essentiel de pouvoir les accompagner vers l'emploi. C'est la mission du plan local d'insertion par l'activité économique de Marseille-centre qui suit chaque année un millier de demandeurs d'emploi en très grande difficulté envoyés notamment par pôle emploi pour suivre un parcours d'insertion qui permet à 45 % d'entre eux une sortie positive.

Mais il reste beaucoup à faire pour accroître le nombre des diverses structures d'insertion (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion)<sup>55</sup> qui s'expriment dans la cadre des références de l'économie sociale et solidaire : utilité sociale, hybridation des ressources, lucrativité limitée et accompagnement personnalisé et formation de leur personnel en insertion. Les aides publiques sont en réduction et les collectivités territoriales de la région Provence-Alpes Côte d'Azur n'accordent pas aux opérateurs de l'insertion toute la priorité qui devrait être la leur dans l'accès à l'emploi des actifs peu qualifiés et en grande souffrance.

#### **Exemples d'entreprises d'insertion à Marseille**

Entreprise	Localisation	Activité
Arcade	Marseille 16°	Bâtiment et travaux publics
Chantiers plus	Marseille 14°	Services
Elise Méditerranée	Marseille 15°	Déchets
Envol 13	Marseille 16°	Services
Eureka Marseille	Marseille 1°	Travail temporaire
Fil Rouge	Marseille 4°	Alimentation
Idées Intérim	Marseille 2°	Travail temporaire
La table de Cana	Marseille 16°	Restauration

<sup>55</sup> M.Parodi et J.Pouly « Insertion économique et sociale » Cahier 7 du Collège Coopératif- Janvier 2018

Ordi Solidaire	Marseille 4°	Informatique
Pain et Partage	Marseille 15°	Alimentation
Presse Code	Marseille 1°	Communication
Quartier Maro	Marseille 7°	Alimentation
Team Intérim Services	Marseille 4°	Travail temporaire
Territoire	Marseille 11°	Bâtiment et travaux publics

Source : Fédération des entreprises d'insertion Provence- Alpes Côte d'Azur

On peut espérer que, dans le cadre de l'accélérateur national French IMPACT, ces structures pourront être mieux accompagnées. Cette nouvelle bannière nationale, annoncée en janvier 2018, entend jouer le même rôle que la French Tech dans le champ de l'innovation sociale par un budget de 1 milliard d'€ sur 5 ans.

#### **4-En direction des chefs d'entreprise: Mobiliser les entrepreneurs pour accompagner les demandeurs d'emploi peu qualifiés**

Plusieurs initiatives du milieu des entrepreneurs ont été prises pour accompagner les demandeurs d'emploi, et notamment les plus jeunes. « Cap au nord entreprendre » développe un programme à destination des jeunes pour les aider dans leur projet professionnel. L'UPE 13, dans le cadre du dispositif « Faites le choix » accompagne 100 jeunes des quartiers sensibles dans leur démarche entrepreneuriale. Le réseau « entreprendre PACA », qui comprend plusieurs milliers d'entrepreneurs, suit, encourage et aiguille les créateurs d'entreprise ; comme la boutique de gestion Accès Conseil. Le PLIE Marseille centre a mis en place en 2007 avec la ville le label Emplitude qui regroupe une centaine d'entreprises partenaires pour faciliter l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise. L'ADIE propose des micro-crédits. La Maison de l'emploi propose des solutions en termes de mobilité aux demandeurs d'emploi. Solidarité face au chômage mobilise des cadres et des chefs d'entreprises pour aider les chômeurs à retrouver un emploi. Les couveuses (Provence Création Emploi, Inter- Made, Cosens...) apportent leurs compétences aux services des créateurs. D'autres initiatives, au-delà même de pôle emploi, se déploient à Marseille. La chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence et l'Union Patronale 13 y ont toute leur part. La Cité des métiers est une plateforme d'information de conseils.

Il faut aller encore plus loin en structurant toutes ces initiatives pour améliorer leur efficacité et leur lisibilité. L'expérience montre que l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi accroît considérablement leur chance de réussite. A ce titre, l'opération « un parrain, un emploi » conduite par pôle emploi est une initiative intéressante à souligner.

#### **.5-En direction des acteurs de la politique du logement**

##### **A-Loger dignement tous les habitants de Marseille**

Il y a les marseillais bien sûr mais aussi tous ceux que les hasards ou les difficultés de la vie, français ou immigrés, ont conduit à se retrouver dans la cité Phocéenne. Une politique active du logement s'impose pour pouvoir loger les habitants les plus modestes dignement. Elle implique une action forte pour réhabiliter les 40 000 logements insalubres de la ville. Les pouvoirs publics doivent s'impliquer pour aider les propriétaires de condition modeste. Les logeurs sociaux doivent continuer à construire plus de logements, même si les mesures nationales ne les poussent pas à le faire ; et tout particulièrement des logements très sociaux accessibles aux revenus les plus modestes. Il n'est pas normal que l'attente moyenne soit de 8 ans. La réhabilitation, déjà engagée de grands ensembles dans les quartiers nord, doit être



menée à son terme. Le nombre de logements adaptés est aussi très insuffisant. Les actions de médiation sociale, qui ont montré leur efficacité doivent être élargies à tous les grands ensembles de Marseille avec le concours de tous les logeurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'attitude de maires de secteur du centre, de l'est et du sud de Marseille, publiquement assumée qui refusent l'implantation de logements sociaux sur leur territoire doit être fortement dénoncée, voire sanctionnée.

Malgré les nombreux dispositifs existants en matière de logement, la fondation abbé Pierre évalue à 12 500 le nombre de personnes pas ou mal logées à Marseille. Les principes de la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 ont du mal à être mis en œuvre. L'accès au logement social est très long. Il est difficile pour les locataires de changer d'appartement. Dans les conditions d'attribution, les bailleurs se réfèrent au « reste à vivre » plutôt qu'au « taux d'effort ». Les demandes d'accès au logement social de personnes âgées autonomes en situation de précarité sont limitées par le niveau des charges locatives. En cas d'impayés de loyer dus à une situation exceptionnelle (veuvage notamment), les demandes peuvent être bloquées. Les travailleurs sociaux des bailleurs n'ont pas les moyens de conduire des actions d'accompagnement social. Le droit au logement opposable (loi DALO du 5 mars 2007) n'est pas respecté, faute de logements disponibles. Le délai d'attente est en moyenne de 38 mois. Quand une proposition est faite, elle ne peut pas être refusée quelle que soit la raison (insécurité, trafic, éloignement) ; Le dispositif ne tient pas compte de l'arrondissement d'origine des demandeurs. La mobilisation du service intégré d'accueil et d'orientation, avec un temps d'attente de 6 mois minimum, est très complexe. Les nouvelles procédures de dématérialisation entraînent la déshumanisation. Les expulsions consécutives à une dette locative conduisent à des situations extrêmes si aucun accompagnement social n'est réalisé. Depuis le 1<sup>o</sup> juillet 2016, les allocations logements diminuent ou sont supprimées si le loyer est considéré comme trop élevé. Les mesures d'accompagnement mises en place par le Conseil Départemental (accompagnement social individuel), sont très compliquées à mettre en œuvre. Les pouvoirs publics sont invités, devant l'urgence, à faciliter l'octroi de prêts relais aux propriétaires du parc social privé, à centrer l'ensemble des dispositifs d'accès au logement vers les habitants en situation précaire et à participer à la mise en place d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale.

## **B- Ne plus tolérer des personnes à la rue, notamment les enfants de la rue**

Un bilan doit être établi des unités d'hébergement d'urgence pour évaluer leurs conditions de fonctionnement. Le fonctionnement du 115 doit être amélioré pour devenir accessible à tous. Des initiatives positives doivent être valorisées. A côté des grandes structures comme l'UHU de la Madrague, des associations innovent. Habitat Alternatif Social propose des logements aux personnes les plus en difficulté, passées par la boutique solidarité de la fondation Abbé Pierre. L'opération « un chez soi d'abord » est destinée aux sans-abri qui souffrent de troubles psychiatriques. L'association AMPIL et la Fondation Abbé Pierre ont présenté le prototype d'une maison équipée transportable de 30 m<sup>2</sup> susceptible d'accueillir des sans-domiciles fixes.

Le « Lab Zéro » est un projet expérimental qui consiste, dans un local de 3 000 m<sup>2</sup>, à ouvrir un espace pour héberger des sans-abri, à côté d'un lieu de vie et d'une pépinière d'entreprise, sur le modèle. Retenu par l'Etat comme le premier des douze laboratoires d'innovation publique, le Lab Zéro fonctionne selon le modèle expérimental des Grands Voisins de Paris. Les 50 places d'un ancien local de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne, ouvert rue Bernard Dubois, ont été prises d'assaut le jour même de leur ouverture.

## **C- Stopper sans délai les expulsions des familles ROMS et mettre en place des logements adaptés**

Il faut préalablement s'entendre sur un objectif. Pour les associations, il est clair : accompagner les familles dans leur projet de vie pouvant aller jusqu'à s'intégrer dans la société française. Pour les services de l'Etat, il est beaucoup moins. Il s'agirait plutôt de faciliter l'aide au retour. Pour le Conseil Départemental, qui finance une partie des associations, il faut assurer aux enfants Roms comme aux autres résidents, la protection maternelle et infantile à laquelle ils ont droit, d'une égalité de traitement par l'application du droit commun. Les multiples dimensions du problème pour une population dénuée de tout invitant, une nouvelle fois, à proposer à l'Etat une lecture moins restrictive de la circulaire d'août 2012.

Le retour des bidonvilles est non seulement inacceptable, mais tout simplement indigne. La pénurie de logements sociaux nécessite probablement d'autres moyens que l'octroi de logements HLM dont la vacance est quasi-nulle. Regrouper ces familles dans des lieux de stabilisation et les loger dans un habitat adapté ne semble pas irréalisable. En attendant, un moratoire sur les expulsions est la première mesure à prendre.

Il est incompréhensible que tous les enfants de Roms ne soient pas scolarisés. Il faut souligner à cet égard le travail de nombreux enseignants en leur direction et d'associations en direction des familles. Car la plupart des familles désirent scolariser leurs enfants. Elles ont tout à fait conscience de cette nécessité pour faciliter leur intégration. Mais la multiplicité des expulsions, les conditions de vie indignes, les craintes d'une expulsion susceptible de séparer les familles et le comportement de certains élus qui refusent d'accueillir ces enfants expliquent le faible taux de scolarité constaté. D'ailleurs, dès que les familles sont stabilisées dans des conditions décentes, le taux de scolarisation est de 100%

Les Roms doivent pouvoir bénéficier des aides à l'emploi, de mesures d'insertion, de la formation professionnelle, de l'inscription à pôle emploi. Leurs métiers d'origine doivent être reconnus : ferrailleur, agriculteur, artiste, musicien, pour beaucoup d'entre eux. Leurs employeurs ne doivent pas assurer d'autres responsabilités administratives que celles du droit commun.

La question de la sociabilité est assurément la plus difficile. Elle implique un fort engagement de l'Etat, des collectivités territoriales, des centres sociaux et des associations pour accompagner certaines de ces familles exclues. Les Roms ne constituent pas une population d'asociaux homogène vis-à-vis de laquelle une solution unique pourrait être définie. La question de la sociabilité concerne tout autant nos concitoyens dont la plupart sont résolument hostiles aux Roms. Nous devons abandonner nos clichés et nos préjugés et comprendre que si ces enfants font plus souvent la manche qu'aller à l'école, c'est uniquement par nécessité de survie et par crainte d'être séparés de leur famille.

Mais les conditions imposées par l'Etat sont trop restrictives pour faciliter l'intégration des Roms. Elles doivent être assouplies pour permettre la réussite du projet. Il ne serait pas illégitime de considérer cette population rejetée de partout comme une partie de notre société apte à s'intégrer et à vivre comme les autres citoyens sur leur territoire d'accueil. La régularisation de la situation administrative des Roms leur ouvrirait le droit aux prestations sociales. Les Roms sont des migrants, ce ne sont pas des nomades.

## **6-En direction des acteurs de la politique de la ville : Passer de la reconnaissance des quartiers prioritaires à la connaissance des quartiers populaires**

A l'œuvre depuis 40 ans dans une succession ininterrompue de mesures et de périmètres, la politique de la ville fait l'objet de nombreuses critiques sur l'efficacité de ce dispositif. On souligne son coût alors qu'il ne serait pas difficile de démontrer qu'elle ne représente, pour l'ensemble des quartiers concernés au niveau national, que 440 millions d'€ en crédits opérationnels, ce qui n'est rien par rapport aux exonérations fiscales récemment accordées aux contribuables de l'impôt de solidarité sur la fortune.

« Malgré les limites de son efficacité à résoudre les difficultés structurelles sociales et urbaines, la Politique de la ville s'est imposée depuis un quart de siècle comme une composante incontournable de l'action publique. Elle a défini les principes d'une action de développement territorial solidaire appuyée sur un projet intégré articulant dimensions sociales et urbaines. Elle a conduit l'ensemble des acteurs publics et parapublics à ne plus concevoir leurs actions en dehors d'une démarche coordonnée, préparée, planifiée, financée, même si le principe d'indépendance des exécutifs et leurs orientations politiques différentes ont souvent mis en difficultés les projets. De même, la Politique de la ville a initié puis renforcé sa capacité à transformer l'action publique de façon à intégrer ses objectifs, ses méthodes, ses évaluations, dans les politiques sectorielles de droit commun des différentes institutions. Elle a positionné, inlassablement, au-delà de tous les accidents de parcours, les personnes, habitants citoyens, au cœur des démarches, comme acteurs des projets. Parmi les populations ciblées par la Politique de la ville, les jeunes ont une place prépondérante dans les programmes arrêtés. »

« Il convient enfin de retenir que la Politique de la ville a ouvert une place et un rôle aux habitants, qu'elle a initié des démarches « de pouvoir d'agir » par la mise en place obligatoire des conseils citoyens. Elle est devenue une politique républicaine, reconnaissant la citoyenneté des habitants, mobilisant la société civile, impliquant différents segments des institutions publiques »<sup>56</sup>. Elle a permis de faire remonter l'expression de demandes sociales. Elle a permis le passage de la « reconnaissance des quartiers » à leur « connaissance » : les observatoires, les études spécifiques, les études, les groupes de paroles »

Cette politique, pour pouvoir bénéficier à tous les ménages modestes de la ville, ne doit pas être cantonnée à des périmètres géographiques mais être centrée sur des situations sociales. Les quartiers populaires sont partout à Marseille, et pas seulement dans les quartiers prioritaires. Une nouvelle approche de la cohésion sociale impliquerait de changer de modèle. La multiplication des intervenants ne facilite pas non plus son efficacité. Au-delà des déclarations de principe, beaucoup ne considèrent pas cette politique comme prioritaire. L'invitation au recours aux dispositifs de droit commun ne doit pas faire illusion. Limitée par définition, elle impliquerait des transferts importants d'une population à une autre. Les crédits spécifiques, en réduction constante, ne sont pas à la hauteur du problème.

Enfin, il faut souligner qu'il faut impérativement lier la requalification urbaine et l'intégration sociale et économique des habitants. La juxtaposition d'un programme national de rénovation urbaine et d'un contrat de ville, ne favorise pas une approche intégrée de la cohésion sociale

---

<sup>56</sup> P.Y.Debrenne- Ancien directeur du GIP politique de la ville à Marseille- Rapport au conseil départemental de concertation- mai 2016

## **7-En direction des acteurs de l'éducation : Lutter contre l'échec scolaire et promouvoir le pouvoir d'agir des jeunes**

Si l'amélioration du niveau de formation des actifs en situation de précarité augmente fortement leur chance d'accéder à un emploi durable, la lutte contre le décrochage scolaire en constitue la première étape. La situation est préoccupante à Marseille pour la jeunesse des quartiers populaires que le contexte familial et social ne pousse pas vers les études. Au niveau de l'aire urbaine Marseille-Aix, territoire peu différent de celui de la métropole, la part des non scolarisés sans diplôme parmi les 15-24 ans est de 9%, contre 7,6% pour l'ensemble des aires urbaines de plus de 500 000 habitants. C'est au niveau du collège, à la fin de la 3<sup>e</sup> et de la scolarité obligatoire, que l'avenir de ces jeunes se joue. Il est donc essentiel, avec l'éducation nationale dont c'est l'une des priorités, d'accompagner cette population vers le lycée en mobilisant tous les acteurs du système éducatif : directeurs de collèges, professeurs, associations de parents d'élèves, conseil départemental. L'échec scolaire renvoie à la problématique de la jeunesse marseillaise des quartiers populaires : dont les caractéristiques sont plus difficiles que dans les autres grandes agglomérations (fort taux de non diplômés, dégradation des conditions de mobilité, difficultés pour avoir le permis de conduire, fort taux de chômage, accès au logement entravé) justifieraient une nouvelles politique pour cette jeunesse par la politique de la ville. Une étude récente<sup>57</sup>, conduite avec tous les professionnels de la jeunesse, met en évidence la nécessité de décloisonner les acteurs et les dispositifs, de clarifier et de rendre visible le système d'acteurs et de re-constuire avec les jeunes, dans des espaces publics à privilégier, la confiance en soi qui leur fait souvent défaut En fait savoir passer de la réparation à la reconnaissance en leur donnant un pouvoir d'agir effectif non seulement dans la société mais aussi sur eux-mêmes.

## **8-En direction des services de l'Etat : Accompagner les migrants dans leur nouvelle vie**

La responsabilité de l'accueil des migrants relève de l'autorité de l'Etat et, en ce qui concerne les mineurs, du Conseil Départemental. Le cadre légal de l'octroi du droit d'asile est en évolution. Un rapport récent<sup>58</sup> fait « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France ». Contrairement aux dispositions prises par le ministère de l'intérieur destinées à faciliter les expulsions, ce rapport préconise de construire des parcours pour les 130 000 personnes qui s'installent chaque année en France et ont vocation à y rester, réfugiés ou pas : enseignement du français, réduction de l'interdiction de travailler de neuf à six mois, reconnaissance des diplômes, programmes de formation professionnelle, suppression de la condition de nationalité pour les fonctions non régaliennes de la fonction publique, simplification des procédures administratives. Ces propositions vont dans le bon sens qui n'est pas celui de la circulaire du 12 décembre 2017 qui demande aux préfets de repérer dans les centres d'hébergement d'urgence les personnes sans titre de séjour. Cette disposition a été vivement contestée par le défenseur des droits et une vingtaine d'associations ont porté la question devant le Conseil d'Etat. Le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » sera discuté au Parlement en avril 2018. Il vise trois buts : la réduction des délais d'examen de la demande d'asile à 6 mois, l'allongement de la rétention administrative à 135 jours contre 45 aujourd'hui et la facilitation du séjour avec octroi d'une carte de 4 ans pour les titulaires de la protection subsidiaire.

<sup>57</sup> ARDL La labo décloisonné- Pour une meilleure prise en compte des 16-25 ans sur le territoire marseillais- 2017

<sup>58</sup> 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France- Rapport d'Aurélien Taché, député du Val de l'Oise- Janvier 2018

La question n'est pas qu'économique. Elle est aussi humanitaire. Le 18 décembre 2017, à l'occasion de la journée internationale des migrants, toutes les structures d'accompagnement des étrangers en France, ont signé un appel : « L'humanité de demain se construit par l'accueil des migrants ». Pour que la politique de la France ne se résume pas à « la poursuite d'adolescents dans la rue », J.Attali et B.Peyrol<sup>59</sup> ont proposé un grand débat national sur notre rapport aux étrangers. La conférence des évêques de France a publié un texte fondamental<sup>60</sup> : « Migrants, trouver une réponse commune », rejoignant les déclarations du pape François qui ne cesse d'alerter la communauté internationale sur ses devoirs élémentaires : accueillir, protéger, promouvoir, intégrer au monde ces exclus du développement et ces déplacés de la guerre.

A Marseille, de nombreuses associations demandent aux pouvoirs publics de ne pas s'engager dans une politique du chiffre mais bien au contraire de permettre aux migrants qui souhaitent rester en France de bénéficier d'un accompagnement adapté pour réussir leur intégration comme des milliers d'autres exilés qui ont fait Marseille : Italiens, Espagnols, Maghrébins, Arméniens... Le Secours Catholique, la Communauté d'Emmaüs, la CIMADE mais aussi les Eglises Catholiques<sup>61</sup> et Protestantes se sont exprimés sans détour sur le sujet.

## **9-En direction des élus locaux : Passer d'une métropole des maires à une métropole de projet**

L'échéance sera celle de 2020 lorsque la métropole disposera des pleins pouvoirs pour mettre en œuvre la totalité de ses compétences. On peut en attendre une nouvelle dynamique susceptible de contribuer à la création d'emplois et à la réduction du chômage. Nous en sommes loin à ce jour où l'opposition frontale de la plupart des maires qui refusent toute forme de collaboration ou de mutualisation ne permet pas à Aix-Marseille-Provence métropole de porter un projet collectif à la hauteur des enjeux de ce vaste territoire. La perspective annoncée d'une fusion entre la métropole et le département permettrait de relier les mesures économiques de la métropole et les politiques sociales du département et de ne plus concevoir le sous-emploi comme une question sociale mais bien dans ses dimensions économiques. En tout état de cause, les finances de la métropole ne sont pas à la hauteur de ses ambitions et il n'y aura pas d'agenda de la mobilité crédible sans une participation forte de l'Etat, toujours sollicitée mais peu entendue. La « fabrique du projet métropolitain » a bien souligné les paradoxes<sup>62</sup> d'un territoire à construire :

- Une métropole riche de la diversité de ses habitants mais confrontée à de fortes inégalités
- Une nature spectaculaire, mais qui doit être mieux protégée
- Un cadre de vie diversifié mais une attractivité résidentielle en dessous de son potentiel
- D'importantes ressources naturelles renouvelables, mais insuffisamment valorisées
- Une dynamique qui crée 6 000 emplois par an, mais dont l'effet sur le chômage est à amplifier
- Une terre d'innovation mais qui ne maximise pas assez les retombées économiques
- Une grande ouverture au monde, mais un positionnement international qui doit s'affirmer

---

<sup>59</sup> Le Monde 7-12-17

<sup>60</sup> 10 janvier 2018

<sup>61</sup> « Catholiques, engagez vous dans l'accueil »- Mgr G.Pontier- le Nouvel Observateur N° 2775 17-1-2018

<sup>62</sup> Aix-Marseille-Provence Métropole « Les 7 paradoxes métropolitains » Juin 2017

## Conclusion : Osons la fraternité

Au-delà des questions relatives à l'impact de la révolution numérique, à la mobilisation du secteur associatif, à la lutte contre la pauvreté, à l'implication des catégories sociales favorisées en faveur de celles qui ne le sont pas, la question de l'éthique ne peut être évacuée dans cette ville deux fois millénaire qui affronte, comme partout, les changements du monde. Ici comme ailleurs, mais plus qu'ailleurs, le déclin des engagements collectifs, les mutations économiques et sociales, l'impact du réchauffement climatique, la mondialisation invitent à savoir changer la posture de tous ses habitants pour reconstruire la ville. Relever ces défis ne passera pas par de simples mesures techniques. Il est urgent de réfléchir sur les valeurs qui doivent donner sens aux politiques et à la mobilisation citoyenne. **Il est indispensable d'interroger les responsables des politiques publiques sur leur perception de la pauvreté à Marseille et les mesures à prendre au nom de la solidarité.** Et de mettre en place un dispositif citoyen car cette situation interpelle tous les habitants et pas seulement ceux en situation de précarité.

### 1-Une addition de communes ne fait pas une métropole

On peut indéfiniment faire des additions, calculer des moyennes, établir des tableaux, dessiner des cartes et des graphes, les chiffres ne sont que ce qu'ils sont : des tentatives souvent hasardeuses de quantifier des comportements ou de comparer des performances. C'est vrai partout et tout particulièrement à Marseille où les caractéristiques géographiques, les inégalités sociales, les écarts de niveau de vie, les disparités économiques peuvent interpeller sur la pertinence du découpage de ce territoire. C'est aussi le cas pour Aix-Marseille-Provence métropole où l'addition de 92 communes ne fait pas un territoire de projet.

Il faut bien constater que toutes les politiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et pas seulement municipale, n'ont pu transformer en territoire cohérent un espace qui ne l'est pas. Les disparités perdurent aussi bien au niveau social que territorial. Certes, les acquis de ces années passées ne sont pas négligeables. Marseille n'a pas su réduire les inégalités des conditions de vie de ses habitants. Les quartiers ont été engagés dans des dynamiques divergentes. Les communes du pays d'Aix ou de celui d'Aubagne qui accueillent les cadres qui travaillent à Marseille n'ont pas de point commun avec les quartiers prioritaires où loge une population modeste et peu mobile.

Une partie des réponses à la précarité est dans le passage d'une politique communale à une politique intercommunale. Le refus de la plupart des maires de participer à toute forme de solidarité ne permet pas à Aix-Marseille Provence métropole d'engager une politique sociale à la hauteur des enjeux.

Au-delà de ces données financières, la situation économique et sociale de Marseille et est moins favorable que celle de la métropole.

Indicateur	Marseille	Aix-Marseille-Provence
Population	858 120	1 859 922
Superficie en Km <sup>2</sup>	240,6	3 149,2
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014	0,2	0,4

Due au solde naturel	0,6	0,5
Due au solde migratoire	-0,4	-0,1
Nombre de ménages	388 072	812 265
Nombre de logements	432 378	911 652
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	44,2	50,4
Emploi total au lieu de travail	340 558	741 116
Taux d'activité des 15 à 64 ans	66,9	69,8
Taux de chômage des 15 à 64 ans	18,6	15,6

Source : INSEE

Que veulent dire ces chiffres : rien. Ce sont des additions de situations individuelles disparates. Ce tas de données ne fait pas un tout cohérent. La vraie question à poser est celle des inégalités qui n'apparaissent pas dans ces données. Tous les actifs, tous les emplois, toutes les entreprises ne sont pas dans des situations comparables.

## **2-Marseille et la métropole Aix-Marseille-Provence sont des territoires vulnérables**

### **Ces territoires sont vulnérables**

Le vieillissement de la population en est un signe. La mondialisation qui concerne l'ensemble de notre système productif en est un autre. L'épuisement des ressources naturelles et environnementales par les besoins fonciers en zones d'activité, en logements, en infrastructures, est d'autant plus marqué que notre territoire n'est pas extensible. Seule la loi protège certains espaces, comme celui du parc des calanques; pas l'attitude de ceux qui les fréquentent. Les habitants pauvres, comme les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat qui constituent l'essentiel du tissu productif de la ville sont les plus vulnérables. On peut estimer que la moitié de la population marseillaise est vulnérable : âgée, isolée, mal logée, au chômage ou occupant un emploi peu valorisant, soumise à l'« effet quartier », elle ne participe pas au renouveau de Marseille.

### **Ces territoires sont fragiles**

Il ne sert à rien de se considérer comme les meilleurs, de mettre en avant des points forts, de valoriser toutes les formes de starts-up, alors qu'une partie importante de la population active est écartée du marché du travail, que plus du quart des habitants sont en dessous du seuil de pauvreté et que des arrondissements entiers s'enfoncent dans la précarité. Nos entreprises sont aussi fragilisées par les délocalisations d'établissements, la réduction régulière des emplois industriels, les incertitudes de l'économie nationale et mondiale. Prétendre vouloir être au cœur d'une grande métropole alors que les communes voisines, et pas des moindres, refusent de participer à cette ambition, n'a pas de sens. Ne retenir dans l'agenda du développement économique que les filières d'excellence, sans poser la question de celles qui ne le sont pas, amplifie notre fragilité. Le discours dominant qui consiste à prétendre que les secteurs forts de l'économie métropolitaine vont entraîner tous les autres est contredit par les faits.

Nous affrontons toutes sortes de violences

- la violence que nous nous faisons à nous-mêmes par des déplacements domicile-travail de plus en plus longs qui soustraient à notre vie des années entières perdues dans l'inutilité des trajets. Outre ses conséquences en termes d'environnement, les

650 000 déplacements quotidien au sein d'Aix-Marseille-Provence métropole représentent 6 mois d'espérance de vie en moins et 6 mois perdus dans les bouchons<sup>63</sup>.

- la violence économique qui écarte du marché du travail un nombre considérable d'actifs, souvent de façon définitive, rendus incapables de vivre de leur travail et tributaires des prestations sociales. Les taux de chômage sont particulièrement élevés aussi bien à Marseille qu'au niveau métropolitain comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2
- la violence de la pauvreté et de ses conséquences sur l'insécurité, le trafic de drogue ses réseaux mafieux et l'économie florissante du crime qui en découle. Ce constat concerne tout particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Marseille où toute une économie informelle enferme ces territoires dans une insécurité grandissante.
- la violence politique car les électeurs ne se reconnaissent plus dans leurs élus qui donnent l'impression de vivre dans un autre monde que le leur et de méconnaître le bien commun. Ceux des quartiers nord habitent les quartiers sud. Les taux d'abstention aux consultations électorales sont particulièrement élevés. Le populisme donne aux partis extrémistes des scores élevés.

On pourrait aussi évoquer la violence de la rationalité qui justifie des décisions techniques au nom de calculs d'experts qui excluent « les parties non rationnelles de chacun d'entre nous » (E.Morin)

Marseille et la métropole Aix-Marseille-Provence sont violentes. L'image apaisée d'un territoire ensoleillé et accueillant, d'une population débonnaire et enjouée, ne correspond pas à la réalité. Des formes à peine voilées de racisme, des incivilités affligeantes, une délinquance quotidienne sont sources de tension. La pauvreté n'est jamais sympathique. Les mains tendues, de plus en plus fréquentes sont aussi des formes de violence, comme notre incapacité à pouvoir créer assez d'emplois pour tous les actifs, construire assez de logements sociaux pour répondre à la demande, loger les Roms dans des conditions décentes, sortir de la rue le sans domicile fixe.

### **3- Devenir solidaires pour faire société**

Le succès du film « Demain » montre la formidable capacité d'acteurs inconnus répartis dans le monde entier à savoir engager les changements que notre société demande pour sortir des sentiers battus pour éviter des réponses toutes faites en termes de « plus » : plus de subventions publiques, plus d'aide aux entreprises, plus de transports collectifs, plus d'espaces protégés, plus d'emplois... ou de moins : moins d'impôts surtout assimilés à de « prélèvements » insupportables pour nous engager vers des analyses en termes de mieux. Il est urgent de savoir passer d'une société de l'avoir à une société de l'être.

Certes, cette ambition ne concerne pas que Marseille. Mais, riche d'initiatives, la ville pourrait mettre en place des mesures appropriées pour permettre à l'innovation sociale de s'exprimer plus facilement et de participer plus activement au bien commun pour rendre le futur désirable.

De multiples expériences de vie invitent à ne pas cantonner l'action politique au discours lancinant sur les vertus du numérique. Cet outil important n'est qu'un outil. Il ne porte pas en lui-même, à lui tout seul, les forces du changement.

---

<sup>63</sup> Livre blanc des transports métropolitains Aix-Marseille-Provence-Décembre 2014



En matière sociale, savoir accompagner les 68 000 actifs affaiblis par le chômage ou les 100 000 ménages pauvres invite à concevoir et à organiser des méthodes d'accompagnement plus efficaces et moins administratives que celles conduites généralement par les pouvoirs publics. A ce titre, les associations qui œuvrent dans ce sens ont besoin d'appui à leur fonctionnement. La tendance à limiter les aides publiques à leur égard est un non-sens. La généralisation des procédures d'appel d'offre au moins disant ne permet pas de construire des partenariats sur le long terme. Le secteur associatif d'accompagnement aux plus démunis n'est pas aidé suffisamment par les pouvoirs publics qui, tout en s'appuyant fortement sur lui, ne leur donnent pas les moyens d'une collaboration plus efficace à la politique publique.

En matière économique, les plates formes d'initiatives locales, le micro- crédit, l'économie circulaire, l'économie solidaire, l'économie de la fonctionnalité portent incontestablement un nouveau modèle de développement encore peu pris en compte par les acteurs publics. La coopération peut créer des opportunités que la concurrence détruit. Les lieux ouverts, les FabLabs, le financement participatif, les échanges de savoirs deviennent des espaces de créativité. Mais ils ne participent pas activement à la création d'emplois ni à la réduction du chômage.

En matière d'emploi, la possibilité offerte aux actifs de créer leur propre emploi, l'emploi indépendant, les relations de gré à gré, les nombreuses formes de l'économie collaborative interpellent sur « l'ubérisation » de la société et les relations directes entre producteurs et consommateurs qui ne passent plus par le marché classique modifient en profondeur le marché du travail. L'accompagnement à l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle sont des investissements pour notre propre avenir. Car le niveau de qualification des actifs est particulièrement faible à Marseille : 35,5 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'a aucun diplôme ou, tout au plus, le brevet des collèges.

En matière sociétale, notre ville est le théâtre d'expériences de vie portées par des entrepreneurs solidaires, des rêveurs convaincus, des créatifs solitaires, des hommes de bien et des gens de peu qui, tel le colibri, changent une intime partie du monde avec la seule force de leur conviction. La plupart, anonymes, ne sont ni aidés, ni accompagnés. S'ils ne rentrent pas dans les critères de recevabilité de leur dossier comme leur répond l'administration, il faut changer ces critères !

Soulignons le travail constant du secteur associatif qui œuvre sans relâche en direction des plus démunis à Marseille. Qu'ils soient d'origine chrétienne<sup>64</sup> (Secours Catholique, Communauté d'Emmaüs, Fondation Abbé Pierre, Armée du Salut, Habitat et Humanisme, ATD Quart-Monde, Maison Bernadette, Petits frères des pauvres, Fraternité Belle de Mai...) ou pas (Restaurants du cœur, Samu social, CHRS, Rencontres Tziganes, Croix-Rouge, Secours Populaire..) ces mouvements mobilisent des milliers de bénévoles au service des pauvres.

#### **4-Faire communauté dans notre maison commune**

La ville ne manque ni de moyens ni de talents. C'est l'essentiel qui lui fait défaut : un système de valeurs. Ce qui fait la réalité d'un territoire, ce sont en effet les valeurs qui permettent à ceux qui les portent de vivre (citoyens, membres d'une organisation, salariés d'une entreprise, travailleurs indépendants), de dépasser la contrainte ou l'observation d'un règlement pour **créer entre eux des liens immatériels, une relation responsable, qui donne tout son sens à**

---

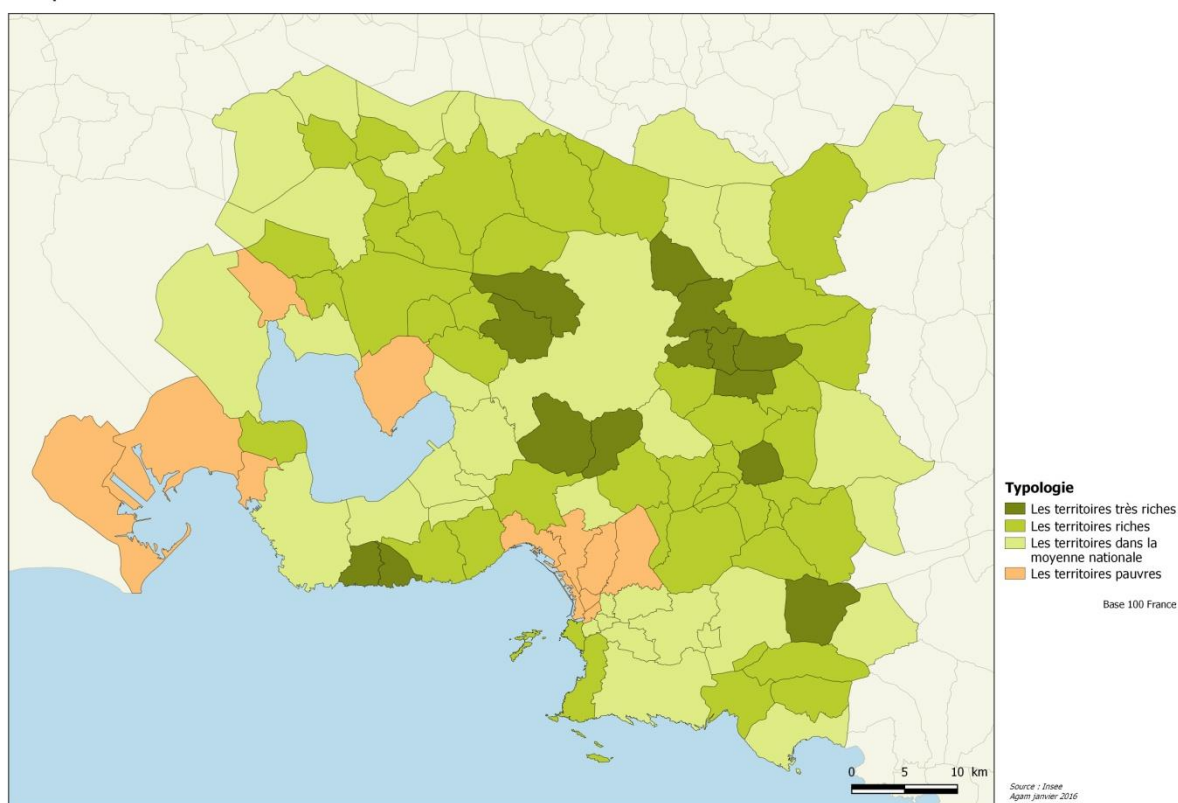
<sup>64</sup> Annuaire des mouvements chrétiens ou d'origine chrétienne au service des plus démunis à Marseille. Comité Diocésain Economique et Social de Marseille- Octobre 2012.

**la communauté.** C'est alors le lien qui fait territoire. Pour faire communauté, Marseille doit savoir rassembler tous ses acteurs, ceux qui y travaillent et vivent ailleurs, ceux qui travaillent et y vivent, ses citoyens et ses élites autour de valeurs communes. Parmi ces valeurs, le la solidarité institutionnelle et individuelle par rapport aux plus démunis, le respect de la maison commune dont fait partie l'environnement par la prise en compte effective des bouleversements induits par le changement climatique<sup>65</sup>. Une économie de la beauté de la nature devient un besoin.

A Marseille, il n'y pas de liens forts entre les quartiers nord et les quartiers sud, entre les habitants fortunés et les habitants précarisés, entre la pauvreté visible et la pauvreté invisible, entre les grandes entreprises et les petites, entre les acteurs publics et les acteurs privés, entre les entreprises et les associations, entre les entrepreneurs et leurs salariés. Comme le dit Michel Serres « aujourd'hui, l'individu menace directement le groupe. Plus personne ne sait faire équipe ». Le « je » prends le pas sur le « nous ». C'est également vrai au niveau métropolitain.

La carte ci dessous révèle les ilots de communes qui constituent la métropole, notre maison commune. Les communes en vert foncé sont celles où le revenu médian de leur population est particulièrement élevé. Elles ne communiquent pas avec les communes ou parties de communes en orange. Ces territoires ne font pas communauté.

Métropole Aix-Marseille Provence - Revenu fiscal médian déclaré 2011



On ne trouve pas, à Marseille, la conscience du lien qui nous unit aux autres. Alors que le territoire économique s'élargit au-delà de la ville dans un contexte de mobilité croissante, les communes voisines refusent avec obstination de mutualiser leurs ressources pour prendre en

<sup>65</sup> M.Parodi « Développement durable et développement social »- Cahier 24 du collège coopératif- Février 2018

charge des dépenses engendrées par les habitants qui travaillent, se cultivent ou se soignent à Marseille et de construire un avenir commun.

C'est vrai pour les habitants, chez qui l'individualisme prévaut, plus soucieux de leur destin personnel que de leur engagement au service de tous. Les associations peinent à trouver des administrateurs, les syndicats des adhérents et les partis politiques des militants. Le taux de participation des entrepreneurs à l'élection de leurs représentants à la chambre de commerce et l'industrie Marseille-Provence dépasse rarement les 20%.

C'est vrai pour les entreprises soumises à une concurrence exacerbée et qui, souvent, ponctionnent les ressources de leur territoire plutôt que de s'impliquer activement dans le développement local. C'est le cas notamment des industries numériques. La sous-traitance, devenue mondiale, ne participe plus aux tissus productifs locaux.

C'est vrai pour les associations qui, avec la raréfaction des fonds publics se trouvent en concurrence entre elles du fait de l'obligation qu'elles ont d'obtenir des résultats tangibles et mesurables. Même si elles partagent les mêmes valeurs, leur modèle de fonctionnement est interpellé car elles doivent aussi répondre à des appels d'offre qui les mettent en concurrence.

C'est vrai pour le pouvoir politique où les élus locaux font souvent passer les intérêts particuliers de leurs électeurs avant ceux de l'intérêt général de la maison commune et défendent plus souvent les intérêts particuliers de leurs électeurs que la maison commune.

Mais la tendance est bien là. Marseille ne fait pas communauté.

## **5-Défendre le bien commun de notre maison commune pour répondre aux enjeux de notre temps**

Les enjeux de notre temps sont de nature diverse. Significatifs à Marseille, ils prennent tous leur sens au niveau métropolitain.

- les enjeux écologiques d'un territoire d'une biodiversité remarquable mise en péril par la surconsommation de l'espace, les atteintes portées à l'environnement, le gaspillage de l'énergie, la place modeste des énergies renouvelables, le réchauffement climatique
- les enjeux sociaux dans une des villes des plus inégalitaires de France où la pauvreté ne cesse de croître, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- les enjeux migratoires, compte tenu de la situation géographique de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, porte d'entrée en Europe des « vaincus de la compétition mondiale » en quête, au péril de leur vie, d'un refuge et d'un accueil, d'une porte enfin ouverte à leur détresse
- les enjeux démocratiques où la rupture entre les élus et leurs électeurs, associée à une profonde méconnaissance de la chose publique, interpelle sur l'efficacité réelle de toutes les formes de la démocratie participative. Les expériences conduites en la matière relèvent davantage de l'éducation populaire que de la co-décision politique.
- les enjeux culturels où la richesse de l'offre ne rencontre pas la diversité de la demande ou des besoins sociaux, notamment sur la connaissance de l'histoire de la ville, de son patrimoine, de sa langue, de sa littérature, de sa musique et de ses traditions que les musées rappellent (MUCEM, Musée d'histoire de Marseille, Musée du terroir marseillais de Château-Gombert...) mais que la majorité des marseillais ignore. Le prix des spectacles les réservent de fait à une partie des habitants.

Nous devons défendre le bien commun<sup>66</sup>, non seulement de Marseille et de la métropole, mais de l'humanité toute entière. Nous sommes interpellés par la question du réchauffement climatique, la diversité culturelle des habitants, la dégradation de la qualité de l'air et des espaces naturels, les inégalités de conditions de vie, notre capacité à tisser le lien et l'horizon d'un peuple rassemblé dans une communauté de destin ouverte aux autres. Il manque aux politiques nationales ou locales un souffle, une grande ambition, une vision capable de dépasser les contraintes du court terme pour entraîner la ville toute entière vers un destin partagé, le bien commun celui de notre maison commune.

Il faut absolument éviter de considérer Marseille comme un espace fermé, ce que la cartographie a tendance à faire. Ce qui se passe autour du territoire l'influence directement. Dès lors, construire des relations de confiance avec les 91 autres communes de la métropole doit être au cœur de l'action des décideurs plutôt que d'étaler conflits, concurrences et anathèmes. S'ouvrir largement aussi bien avec les régions voisines d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Ligurie et du Piémont, que vers le sud et la Méditerranée que vers le nord et l'Europe doivent être au cœur de notre ambition. Les limites géographiques de la ville ne sont pas des frontières. Ce sont des ponts d'accroche, d'arrimage.

## **6-Et si on essayait la fraternité ?**

### **Marseille a besoin de fraternité.**

On parle volontiers d'égalité des droits, moins souvent d'égalité des chances. La solidarité est une conquête de l'Etat social qui l'a, en quelque sorte, institutionnalisée sans vraiment la conquérir. Il faut évidemment la préserver. La fraternité repose sur les relations « de pair à pair ». C'est la capacité de se mettre en relation par le biais de réseaux. L'appartenance à un réseau est un moyen fort pour réintroduire dans la vie et la société les isolés et la myriade des « sans » : sans emploi, sans logement, sans argent, sans relations, sans famille, sans domicile fixe, sans espoir qui se bricolent une économie de bazar. Ils sont très nombreux à Marseille.

### **Marseille a besoin de sens.**

Les objectifs de l'action politique sont toujours les mêmes, proclamées à chaque échéance électorale: la création d'emplois, la réduction des inégalités, la préservation de l'environnement, le bien être des résidents. Diverses mesures techniques sont conduites pour les mettre en œuvre, avec un succès relatif. Les élus locaux et leurs services n'ont pas le monopole de sa définition. C'est toute la société civile qui est appelée à donner du sens à la communauté qu'elle représente, à se retrouver autour de valeurs partagées, à alerter quand le sens dévisse ou est bafoué. C'est cette recherche qui donne sens à l'action politique.

### **Marseille a besoin d'éthique**

Marseille a besoin d'éthique c'est-à-dire d'une morale dans la vie politique et sociétale. John Rawls parle « d'équilibre réfléchi » entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, l'acceptable et l'inacceptable, le vrai et le faux, ce qui est souhaitable ou non. Tous les organismes et institutions qui œuvrent dans la ville sont appelés à définir une charte éthique qui encadre leurs actions. Le respect des principes de la charte doit conditionner toute l'intervention publique. Un comportement irréprochable de la représentation politique est aussi attendu. Une charte éthique régionale devrait préciser et encadrer toutes les politiques de la municipalité et d'Aix-Marseille-Provence Métropole

---

<sup>66</sup> M.Parodi « Le bien commun et les biens communs » Cahier 21 Collège Coopératif- Octobre 2017

### **Marseille a besoin d'humanité.**

Edgar Morin rappelle qu'« Etre humaniste c'est ressentir au plus profond de soi que chacun d'entre nous est un moment minuscule, une partie minuscule d'une extraordinaire aventure ». Dans une société-monde, le repli sur soi, la tentation protectionniste, la seule défense des intérêts acquis, le renfermement dans des territoires de proximité sont des comportements incompatibles avec l'humanisme. Marseille n'est pas seulement la ville de ses habitants, de ses entreprises ou de ses acteurs, mais aussi celle de tous ceux qui lui sont liés directement ou indirectement.

### **Marseille a besoin des religions**

Dans la société de plus en plus sécularisée, les grandes religions monothéistes doivent pouvoir diffuser ce qui leur est commun : un message de paix et d'amour. Chacun, bien entendu, est libre de croire ou de ne pas croire. Mais les autorités religieuses ont un rôle important à jouer pour diffuser ce message non seulement aux croyants mais aussi à la société toute entière. Marseille Espérance, créée en 1990, est une instance qui réunit les responsables religieux de la ville. Elle est sans doute trop peu sollicitée sur ce qui fait son fondement : le respect de chacun, le dialogue et ce qui fait communauté.

### **Marseille a besoin de démocratie**

Le pourcentage d'abstentions dans les élections, quel qu'elle soit, montre à l'évidence qu'aujourd'hui la démocratie ne peut se ramener à mettre tous les 5 ou 6 ans un bulletin dans une urne. Les citoyens entendent pouvoir s'impliquer dans les affaires publiques. La démocratie participative est le complément naturel de la démocratie représentative.. Chaque citoyen devrait avoir la possibilité de donner son avis, participer aux décisions, agir pour le bien commun.

## **7-La responsabilité des chrétiens dans la co-construction de Marseille et d'Aix-Marseille Provence Métropole**

Les chrétiens ont une responsabilité particulière dans cette reconstruction de la ville. Elle est toute entière dans le message évangélique et la doctrine sociale de l'Eglise qui « voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même ; image qui trouve et est appelée à retrouver toujours plus profondément sa pleine explication dans le mystère du Christ, Image parfaite de Dieu, Révélateur de Dieu à l'homme et de l'homme à lui-même »<sup>67</sup>. « Le message fondamental de l'Écriture Sainte annonce que la personne est une créature de Dieu et discerne comme un élément distinctif le fait d'être à l'image de Dieu ». Dès lors, le respect de la nature humaine et de la dignité de la personne est au cœur du Message et invite les catholiques à agir dans ce sens. L'égalité de toutes les personnes et le juste exercice de la liberté personnelle en lien avec la vérité et la loi naturelle participent des droits de l'homme, « universels, inviolables et inaliénables ». Parmi les principes de la doctrine sociale de l'Eglise (ceux du bien commun, de la destination universelle des biens, de subsidiarité, de participation), celui de solidarité est un principe social et une vertu morale qui interpelle tout particulièrement les catholiques de Marseille qui ne peuvent rester insensibles devant les inégalités de conditions de vie de leurs pairs. Car « aucune législation, aucun système de règles ou de conventions ne parviendront à persuader les hommes et les peuples à vivre dans l'unité, dans la fraternité et dans la paix, aucune argumentation ne pourra surpasser l'appel à la charité ».

---

<sup>67</sup> Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise- Editions du Cerf-Mars 2013

La doctrine sociale de l'Eglise rappelle que « le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité et, en tout cas, aux personnes dont les conditions de vie entravent une croissance appropriée. A ce propos, il faut affirmer, dans toute sa force, « l'option préférentielle pour le pauvres »

Une attention particulière doit être portée envers la famille, « cellule vivante de la société » et souvent bouleversée par les conditions de vie d'aujourd'hui. 23,4% des familles à Marseille sont monoparentales, dont beaucoup en grande difficulté. La moitié d'entre elles sont à bas revenus. Un grand nombre sont des familles recomposées. Les enfants sont les premières victimes de la paupérisation des familles. Un mariage sur deux se termine par un divorce. Si « le travail représente une dimension fondamentale de l'existence humaine comme participation à l'œuvre non seulement de la création mais aussi de la rédemption », les 68 000 chômeurs à Marseille n'ont pas les moyens d'exercer ce droit fondamental, sachant que « bien de tous », il doit être disponible à tous.

La doctrine sociale de l'Eglise estime que « la richesse doit être partagée » et que « les biens, même légitimement possédés, conservent toujours une destination universelle ; toute forme d'accumulation indue est immorale, car en plein contraste avec la destination universelle assignée par le Dieu Créateur à tous les biens ». On ne peut pas vraiment dire que la richesse soit partagée à Marseille. Quant aux relations entre morale et économie ou morale et politique, les catholiques sont interpellés quotidiennement sur des comportements incompatibles avec leur vision de la société. Si chacun a le droit à l'initiative économique, la possibilité de l'exercer n'est pas donnée à tous. « L'entreprise doit se caractériser par la capacité de servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles ». On peut s'interroger sur l'utilité de certaines productions, vidéos et applications dans le vaste domaine du divertissement dont Marseille s'est fait une spécialité.

En matière de solidarité avec les plus démunis, il n'est pas évident qu' « étant donné que sur le visage de tout homme resplendit quelque chose de gloire de Dieu », cette affirmation soit compatible avec le traitement des SDF, des Roms ou des migrants dont les conditions de vie restent indignes dans une certaine indifférence générale.

Les autorités religieuses de Marseille, notamment des églises chrétiennes, l'église catholique et la fédération protestante de France ne cessent de rappeler aux pouvoirs économiques et politiques les conditions de vie des marseillais démunis, des migrants et des étrangers et de les inviter à s'engager pour le bien commun et les biens communs. Monseigneur Pontier, archevêque de Marseille et président de la conférence des évêques de France, est certain « qu'au fond du cœur des Français, il existe une belle fraternité ». C'est pourquoi il demande que la France accueille plus de migrants.

## Glossaire

---

### **Agence nationale de l'habitat (ANAH)**

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge du Logement, du Budget et de l'Economie. Sa mission depuis près de 45 ans est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions.

### **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une allocation permettant de couvrir une partie des dépenses liées à la perte d'autonomie. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie (se lever, se laver, s'habiller, etc.) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

### **Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)**

L'objectif de l'Agence nationale de rénovation urbaine est de transformer les quartiers les plus fragiles pour renouer avec le développement social

### **Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)**

Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions: être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

### **Chômeur de longue durée (BIT)**

Un chômeur de longue durée est une personne au chômage au sens du BIT qui déclare chercher un emploi depuis au moins 12 mois.

### **Coefficient d'intégration fiscale (CIF)**

D'une manière générale, le CIF correspond au rapport entre la fiscalité perçue par l'EPCI et la totalité de la fiscalité du territoire perçue par l'ensemble intercommunal (communes et leurs groupements). Cet indicateur permet, au travers de la répartition des ressources fiscales locales entre l'EPCI et ses communes membres, d'appréhender le volume des compétences que l'EPCI exerce en propre. En effet, le CIF d'un EPCI représente la part de la fiscalité que l'EPCI lève directement par rapport à la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par ses communes membres, le cas échéant, par des syndicats intercommunaux et par lui-même. Ainsi, plus le CIF est élevé, plus le transfert des compétences communales à l'EPCI est supposé être important sur le territoire de l'ensemble intercommunal. Il permet de constater le montant de la fiscalité effectivement transférée par les communes membres à l'établissement public en contrepartie des compétences déléguées à l'EPCI (charges transférées) et donc le niveau d'intégration intercommunale.

### **Couple (au sein d'un ménage)**

Un couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés,

pacés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

### **Co-working**

Espace de travail partagé

### **Décile**

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les déciles (au nombre de 9: D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix sous-populations d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1<sup>er</sup> décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9<sup>e</sup> décile (D9). La médiane (D5) partage la population en deux parts égales. C'est le revenu médian.

### **Demandeur d'emploi**

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

### **Dépenses de logement**

Les dépenses de logement totalisent les dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

### **Dépenses de protection sociale**

Elles comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et d'autres dépenses. La fourniture de prestations sociales en représente l'essentiel.

### **Economie résidentielle ou présentesielles et économie productive**

Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

### **Emploi à durée limitée (CDD)**

Les emplois à durée limitée sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) y compris ceux en contrats aidés, les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

### **Enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

### **Espérance de vie à la naissance**



L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. C'est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente le nombre moyen d'années restant à vivre pour une génération fictive d'âge x qui aurait, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là. Autrement dit, c'est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

### **Évolutions en volume**

Dans les comptes nationaux, les grandeurs exprimées en volume (c'est-à-dire corrigées de l'évolution générale des prix) sont publiées aux prix de l'année précédente chaînés. Ainsi, le poids de chaque composante élémentaire est ré-estimé chaque année. Le chaînage permet de prendre en compte la déformation de structure de l'économie (prix relatifs, poids des différents produits dans la consommation, etc.), ce qui est souhaitable en particulier dans le cas de séries longues ou de composantes connaissant une évolution rapide (matériel électronique par exemple).

### **Famille**

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

### **Famille monoparentale**

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

### **Financement de la protection sociale**

Les ressources qui servent à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories principales:

- les cotisations sociales à la charge de l'employeur et du salarié sont des versements calculés en pourcentage de la rémunération brute qui donnent droit au salarié à des prestations sociales ;
- les impôts et taxes affectés (ITAF) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'ITAF en France, parmi lesquels la CSG (contribution sociale généralisée), les taxes sur les tabacs et les alcools et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) ;
- les contributions publiques sont constituées de versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

### **Halo autour du chômage**

Le halo autour du chômage est composé de personnes inactives au sens du BIT, mais proches du marché du travail: il s'agit d'une part des personnes qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, et d'autre part des personnes qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

### **Horaires de travail atypiques**

Les horaires de travail atypiques s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi) et concernent les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20 h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5 h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation.

### **Immigré**

La population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

### **Indice de Gini**

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie, etc.). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie, etc.) seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (revenus, niveaux de vie, etc.) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

### **Intensité de la pauvreté**

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante :  $(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$ . Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

### **Ménage**

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérés comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

### **Ménage complexe**

Un ménage complexe est un ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes: personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

### **Niveau de vie**

Il est défini comme le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

### **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

Une OPAH est action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une ou plusieurs communes dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements.

### **Pauvreté monétaire**

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative: le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

### **Politique de la ville**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par le niveau de pauvreté de leurs habitants.

### **Population active au sens du Bureau international du travail (BIT)**

La population active au sens du BIT comprend la population active occupée et les chômeurs au sens du BIT. La population active occupée (ou personnes en emploi) comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée dite « de référence », qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle inclut également les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes (congrés annuels, maladie, maternité). La population au chômage regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus qui répondent simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage sont dites inactives.

### **Population scolarisée**

Elle comprend l'ensemble des élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture ou de la santé).

### **Prestations sociales**

Les prestations sociales sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre différents risques sociaux (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, pauvreté et exclusion sociale).

### **Prestations sociales liées au logement**

Les prestations sociales liées au logement désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associées au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). L'aide sociale à l'hébergement (ASH), versée aux résidents de certains locaux

d'hébergement collectif, n'y est pas comptabilisée.

### **Progressivité d'un prélèvement ou d'une prestation**

Un prélèvement direct est progressif si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation sociale est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

### **Proportion de bacheliers dans une génération**

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

### **Protection sociale**

La protection sociale recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective et/ mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

### **Rapport inter-décile**

Le rapport inter-décile d'un critère (salaire, revenu, etc.) est le rapport entre le 1<sup>er</sup> décile (D1) et le 9<sup>e</sup> décile (D9) de ce critère. C'est un des indicateurs de mesure des inégalités de la population sur le critère considéré. Le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile (D5/D1) mesure la dispersion dans la moitié basse de la distribution, et le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5) rend compte des disparités dans la moitié haute.

### **Redistribution monétaire**

Le champ de la redistribution monétaire regroupe les prestations sociales monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et les prélèvements directs non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

### **Résidence principale**

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage.

### **Revenu déclaré**

Le revenu déclaré est le cumul des revenus d'activité salariale ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie du revenu du patrimoine.

### **Revenu disponible brut des ménages (RDB)**

Le revenu disponible brut des ménages est le revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation), cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS) versés par les ménages.

### **Revenu salarial**

Il s'agit de la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS).

### **Salaires annuel en équivalent temps-plein (EQTP)**

Le salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

### **Salaires brut**

Il inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales.

### **Seuil de pauvreté**

Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

### **Smart City**

L'expression « ville intelligente », traduction de l'anglais *Smart City*, désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Une ville intelligente est une zone urbaine qui utilise différents capteurs de collecte de données électroniques pour fournir des informations permettant de gérer efficacement les ressources et les actifs. Cela comprend les données collectées auprès des citoyens, des dispositifs mécaniques, des actifs, traitées et analysées pour surveiller et gérer les systèmes de circulation et de transport, les centrales électriques, les réseaux d'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, les systèmes d'information, les écoles, les bibliothèques et les hôpitaux.

### **Solde migratoire**

Il désigne la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

### **Solde naturel**

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) désigne la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

### **Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**

Le sous-emploi au sens du BIT recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

### **Surpeuplement**

Un logement est en situation de surpeuplement s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. Cette norme française attribue une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, elle attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

### **Taux d'activité au sens du BIT**

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

### **Taux de chômage au sens du BIT**

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (les personnes en emploi ou « actifs occupés » et les personnes au chômage).

### **Taux d'emploi au sens du BIT**

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans.

### **Taux de pauvreté monétaire**

Le taux de pauvreté monétaire rapporte le nombre de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à l'ensemble de la population.

### **Taux de scolarisation**

Le taux de scolarisation, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante.

### **Unités de consommation du ménage (UC)**

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence.

L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Source: INSEE

---